DOCUMENTS

944:325
C733ra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN
DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

Rapport Général

de la

COMMISSION D'ÉTUDE ET DE COORDINATION DES PLANS DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DU MAROC

■

ALGÉRIE

■

JUIN 1954

E DES AM

TABLE DES MATIERES

		PAGES
	LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	I
Chapitre I	- SITUATION GENERALE DE L'ALGERIE	1
Chapitre II	- L'AGRICULTURE ALGERIENNE :	
	- INTRODUCTION	19
	- LA DÉFENSE ET LA RESTAURATION DES SOLS	23
	- L'ÉQUIPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS ALGÉRIENNES	25
	- L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ALGÉRIENNE	27
	- L'AGRICULTURE ÉVOLUÉE	29
	- L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	32
	- LA VULGARISATION AGRICOLE	35
	- L'EXPÉRIMENTATION AGRICOLE	36
Chapitre III	- HYDRAULIQUE :	
	- INTRODUCTION	39
	- ÉTUDES GÉNÉRALES	41
	- HYDRAULIQUE AGRICOLE	42
	- ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE	51
	- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS RETENUS EN MATIÈRE HYDRAULIQUE	52
Chapitre IV	- RESSOURCES ENERGETIQUES :	
	- CHARBONNAGES	57
	- RECHERCHES DE PÉTROLE	62
	- ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	65
	- GAZ	71
Chapitre V	- EQUIPEMENT MINIER :	
	- EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE	75
	- RECHERCHES MINIÈRES	76
	- PRODUCTION MINIÈRE	78
Chapitre VI	- EQUIPEMENT INDUSTRIEL	83
Chapitre VII	- ARTISANAT	85
Chapitre VIII	- MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION :	
	- RÉSEAU ROUTIER	91
	- TRANSPORTS EN COMMUN DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ALGÉRIENNES	95
	- CHEMINS DE FER	95
	- PORTS MARITIMES	101
	- INFRASTRUCTURE AÉRIENNE	106
	- TÉLÉCOMMUNICATIONS	110
Chapitre IX	- EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL :	
	- ENSEIGNEMENT	117
	- ÉQUIPEMENT SANITAIRE	129
	- HABITAT	131
	TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PREVUS SUR DOTATIONS PUBLIQUES	137

E DES AH

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président

M. Jacques LUCIUS,
Maître des requêtes au Conseil d'Etat

Vice-présidents

MM. MARCHAL, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Afrique Levant au ministère des Affaires Etrangères.

DE COURCEL, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Afrique Levant au ministère des Affaires Etrangères.(1)

SIMONEAU, préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer au ministère de l'Intérieur.

Membres

MM. ARDOUIN, président directeur général de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, vice-président de la Société Energie électrique du Maroc.

Paul BERNARD, industriel, membre du conseil économique.

BRUNET, président directeur général du Crédit national.

COLLIGNON, ingénieur général du génie rural.

DELOUVRIER, secrétaire général pour les questions de coopération économique européenne.

DUFAU-PERES, inspecteur général de l'Economie nationale, chargé de la coordination des affaires économiques en Afrique du Nord au ministère des affaires économiques.

GOETZE, directeur du budget.

GOSSELIN, inspecteur général des ponts et chaussées.

GRIMANELLI, directeur des programmes économiques.

Ali GUELLATTI, président de la commission de l'économie de l'Union française du Conseil Economique.

LAMY, président de l'Union algérienne de la confédération générale de l'Agriculture, membre du Conseil économique.

LAVIGNE, directeur de la Société minière et métallurgique de Pennarroya, vice-président de la chambre des intérêts miniers de Tunisie.

LEFEBVRE, directeur des Etablissements J.J. Carnaud & Forges de Basse-Indre.

DE LOUVENCOURT, secrétaire général du Comité des zones d'organisation industrielle de l'Union française.

---

(1) M. DE COURCEL a assuré la vice-présidence de la Commission à partir du moment où M. MARCHAL a été appelé à exercer les fonctions de Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

MM. MAISONNEUVE,	Président d'Electricité et Gaz d'Algérie.
René MARTIN,	ingénieur en chef des ponts et chaussées.
MASSON,	conseiller économique du Maroc.
MONS,	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
Robert MONTAGNE,	professeur au collège de France, directeur du centre des hautes études d'Administration musulmane.
RENAUDIN,	président directeur général du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.
DE ROUX,	président directeur général de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.
SPITZER,	directeur général de la Banque d'Etat du Maroc.
SCHWEITZER,	directeur du Trésor.
TRON,	président du conseil d'administration de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.
DE WAILLY,	inspecteur général des Finances chargé de l'Afrique du Nord.
WATTEAU,	gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.
YRISSOU	inspecteur général de l'Economie nationale, président des houillères du Sud-Oranais.

Rapporteur général

M. André FANGEAT,

chargé de mission au Commissariat général au Plan

Chapitre I

LA SITUATION GENERALE DE L'ALGERIE

DES AH

Au cours du dernier conflit mondial, l'Algérie a ressenti durement, tout comme la métropole et les autres pays de la zone franc, la faiblesse et les insuffisances de son économie. Coupée de la métropole, durement éprouvée par plusieurs années de sécheresse consécutives, elle a vu une grande partie de sa population réduite à la disette et son potentiel de production gravement compromis.

Le premier plan s'était proposé d'opérer les restaurations fondamentales qui conditionnaient le retour des principales activités algériennes à un niveau plus satisfaisant. Cet objectif est aujourd'hui atteint, dans une très large mesure; aussi le deuxième plan peut-il s'attacher à réaliser, en priorité absolue, l'expansion de l'économie algérienne. C'est du reste une nécessité impérieuse pour un pays où la progression démographique se poursuit à un rythme important, lourd de conséquences pour l'avenir.

Il est apparu intéressant, afin de mieux situer l'orientation nouvelle donnée au deuxième plan de l'Algérie, de procéder rapidement à l'examen des ressources agricoles, minières et industrielles de l'Algérie, de leurs possibilités de développement à la lumière de l'expérience du passé, et enfin de comparer ces perspectives à celles de l'évolution démographique.

• • •

A - LA PRODUCTION AGRICOLE

L'agriculture demeure à l'heure actuelle la branche essentielle de l'activité économique algérienne : elle représente en effet 40 % environ de la production globale du pays et occupe les 3/4 de la population active. C'est dire que la stagnation actuelle de l'agriculture algérienne indique clairement le sens dans lequel ont évolué les niveaux de vie d'une très importante fraction de la population, en voie d'accroissement constant.

Certes, il faut reconnaître que l'activité agricole algérienne s'exerce dans un cadre naturel, assez peu favorable à un accroissement rapide et continu de la production, qu'il s'agisse du relief ou des conditions climatiques propres de l'Algérie.

Un simple coup d'oeil sur la carte de l'Algérie montre que ce pays, aux montagnes de médiocre altitude mais au relief tourmenté, comporte peu de plaines et de zones propres à la culture intensive dans la région littorale où la pluviométrie est suffisante et convenablement répartie.

La plantureuse Mitidja, la plaine de Bône, les riches terres à vignoble de l'Oranie, n'y dessinent que des taches d'une bien modeste étendue. Trop souvent, le long du rivage méditerranéen, la terre domine la mer en versants abrupts ne laissant place qu'en de rares endroits, à une étroite

bande côtière où les cultures sont possibles. Derrière ce bourrelet littoral montagneux plus ou moins épais, s'étendent les premiers contreforts de l'Atlas tellien ou des pénéplaines telles que la vallée du Chéliff, puis l'Atlas tellien lui-même avec les vastes étendues de ses hauts-plateaux. Ma toute cette large portion de territoire est déjà soumise à une pluviométri à peine suffisante et d'une déconcertante irrégularité. C'est cependant da ces régions que sont situées la majeure partie des terres à céréales de l' gérie. Au-delà et à une distance de la mer à vol d'oiseau qui n'excède guè 150 km, ce sont déjà les hautes plaines steppiennes où la culture, sans l recours d'une irrigation rationnelle, demeure une spéculation pleine d'alé

L'insuffisance de la pluviométrie en Algérie explique que les s perficies de terres labourables ne soient guère susceptibles d'accroisseme

Les immenses espaces des hautes plaines steppiennes, à part quel ques ilôts, ne peuvent pratiquement pas être affectés à la culture et dan les régions montagneuses du Nord, il serait dangereux, en raison des risqu considérables que l'érosion fait d'ores et déjà courir aux sols arables, défricher les forêts qui couvrent seulement 2.950.000 hectares environ, so à peine 14 % de la superficie des trois départements.

Le tableau ci-après fournit la répartition générale des terres u lisées par l'agriculture dans l'Algérie du Nord et donne l'indication des riations enregistrées entre 1939 et 1952 :

	1939	1950	1952
	(en milliers d'ha)		
Terres labourables :			
- cultures herbacées	3.219	3.094	3.508
- terres au repos	2.530	2.002	2.451
Prairies naturelles :	38	38	34
Vignobles	411	398	406
Plantations arbustives et fruitières	176	200	204
Paturages et parcours	6.695	7.194	5.957
Total ...	13.069	12.926	12.560

Ces chiffres témoignent d'une remarquable constance qui semble i diquer que l'Algérie, en l'état actuel des choses, ne peut espérer dévelop per sa production agricole en étendant ses superficies cultivables.

• • •

Bilan actuel de la production agricole en Algérie :

1) Les céréales :

C'est de la production céréalière que dépend la prospérité d'une très large fraction de la population; or, cette production continue à se caractériser, non seulement par des rendements très irréguliers, mais par une stagnation qui ne manque pas d'être préoccupante.

Evolution de la production céréalière de l'Algérie

(moyenne annuelle, en millions de quintaux, des périodes considérées)

1901-1910	19,6
1911-1920	18,5
1921-1930	17
1931-1940	17,5
1941-1948	14
1949-1952	19,7

Bien que cette dernière période comporte des productions de 15.400.000 quintaux en 1951 et de 23.250.000 quintaux en 1952, il résulte de ces quelques chiffres :

a) que la production céréalière de l'Algérie n'a augmenté que de 2 millions de quintaux depuis 1930 - époque à laquelle la culture de la vigne a cessé de se développer au détriment de celle des céréales.

b) que cette production moyenne actuelle arrive tout juste à retrouver les productions moyennes de la période 1901-1910, remarque faite que l'Algérie ne comptait alors que 5 millions d'habitants à nourrir, contre 9 millions aujourd'hui.

En 1953, la production a été de 18,7 millions de quintaux (la diminution par rapport à 1952 est supérieure à 5 millions de quintaux; elle porte essentiellement sur la production d'orge qui est tombée de 10,4 à 6,8 millions de quintaux.

Ces constatations témoignent de l'insuffisance des efforts faits au cours des décades écoulées en faveur de l'agriculture algérienne, et plus spécialement de l'agriculture musulmane traditionnelle. C'est en effet dans ce secteur que les rendements unitaires sont restés extrêmement bas, ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

Evolution de la production céréalière de l'Algérie

Unités (S = superficies en milliers d'hectares
(P = production en milliers de quintaux

	1939		1946		1947		1949		1950		1951		1952	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
Blé dur														
Européens ..	293	2962	262	2400	244	1607	247	2358	267	2707	292	2634	314	3226
Autochtones.	928	4997	662	2991	760	2124	863	4410	896	4721	964	3576	1038	5440
Total	1221	7959	924	5391	1004	3731	1110	6768	1163	7428	1256	6210	1352	8666
Blé tendre														
Européens ..	308	3149	294	2317	262	1144	233	2002	242	2445	266	1959	268	2446
Autochtones.	141	1015	223	806	169	319	144	695	140	741	143	563	155	804
Total	449	4164	517	3123	431	1463	377	2697	382	3186	409	2522	423	3250
Orge														
Européens ..	143	1811	166	1807	196	942	215	2312	173	1916	165	1366	171	2059
Autochtones.	1083	8798	574	3336	706	1784	919	6592	957	6126	1022	4234	1165	8372
Total	1226	10609	740	5143	902	2726	1134	8904	1130	8042	1187	5600	1336	10431
Avoine														
Européens ..	143	1675	100	1115	156	557	131	1189	132	1223	...	...	...	...
Autochtones.	55	424	20	128	40	68	41	235	51	294	...	...	...	...
Total	198	2099	120	1243	196	625	172	1424	183	1517	...	1381	...	...
Maïs														
Européens ..	1	15	1	8	1	7	2	17	2	17	...	...	...	...
Autochtones.	4	29	2	19	4	25	5	35	5	36	...	...	...	...
Total	5	44	3	27	5	32	7	52	7	53	...	...	...	...

Certes, ces différences de rendement peuvent en partie s'expliquer par une certaine inégalité dans la valeur des terres; mais elles résultent aussi et surtout de l'inégalité des moyens de culture utilisés (matériel mécanique, engrais, semences sélectionnées...).

Un effort important a été fait depuis la guerre pour amener le fellah à adopter des méthodes modernes de culture; c'est l'oeuvre des sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P.) et des secteurs d'amélioration rurale (S.A.R.) dont l'action, efficace, a cependant été limitée étroitement par l'insuffisance des moyens mis à leur disposition; ceci a été particulièrement sensible en ce qui concerne les crédits à long terme dont les S.A.R., tout comme le fonds commun des S.A.P., avaient cependant le plus grand besoin pour assurer l'équipement tant collectif qu'individuel des fellahs. Le deuxième plan doit combler rapidement cette lacune.

2) La vigne :

La stagnation de la production des céréales contraste, pour la période qui a précédé la dernière guerre, avec le développement rapide et continu de la production viticole dont la moyenne annuelle s'est élevée à près de 18 millions d'hectolitres entre 1934 et 1938.

Depuis 1940, le vignoble algérien, du fait de la guerre, a vu sa superficie et ses rendements décroître dans de notables proportions.En 1950, il ne comptait plus que 340.000 hectares pour une production de 14,3 millions d'hectolitres de vin. En 1952, les surfaces complantées atteignaient près de 370.000 hectares, mais la récolte tombait à 12,3 millions d'hectolitres.Néanmoins, le vignoble est en passe de retrouver sa capacité de production puisque, pour l'année 1953, année particulièrement favorable il est vrai, la récolte dépasse 18 millions d'hectolitres.

Toutefois, en raison de l'encombrement actuel du marché du vin, le développement de la viticulture pour laquelle le sol algérien possède incontestablement une vocation beaucoup plus nette que bon nombre des terres des vignobles métropolitains, ne peut être envisagé, L'Algérie doit donc donner à sa viticulture une orientation différente, telle par exemple que la production de raisins de table, de raisins secs, en même temps qu'elle doit se préoccuper des possibilités d'implantation d'une industrie locale de jus de raisin.

3) Autres cultures :

Si des progrès ont été enregistrés dans la production des pommes de terre, des légumes secs, des agrumes, on constate par contre une stagnation des productions d'huile d'olives, de figues sèches et de dattes :

Année	Pommes de terre	Légumes secs	Agrumes	Huile d'olives	Figues sèches	Dattes
	(en milliers de quintaux)					
1901	455	-	-	219	-	
1910	459	-	-	352	-	
1925	872	-	812	260	-	1.388
1933	963	-	808	150	420	1.020
1935	967	-	729	160	160	730
1940	1.290	357	1.355	253	200	1.193
1945	650	78	1.056	81	95	1.118
1950	2.224	557	2.210	164	206	1.090
1951	2.460	633	2.691	175	309	941
1952	2.470	611	2.716	249	267	970

La culture des primeurs s'est notablement développée entre 1938 et 1952, passant de 17.000 à 26.250 hectares avec une production qui a progressé de 1.460.000 quintaux à 2.467.000 quintaux.

Quant aux cultures industrielles, elles en sont encore pratiquement au stade expérimental, sauf celle du tabac dont la capacité de production est légèrement supérieure à 200.000 quintaux, chiffre auquel elle est pratiquement stabilisée depuis 1938 (257.000 quintaux en 1953).

Signalons enfin que le tonnage de la récolte d'alfa qui atteignait avant guerre le chiffre moyen de 170.000 tonnes est successivement passé à 180.000 tonnes en 1949, 131.000 en 1950, 220.000 en 1951, 235.000 en 1952. Mais à cette progression succède une brusque dépression. Le tonnage de la cueillette de 1953 n'excédera pas 100.000 tonnes, ce qui montre que le marché de l'alfa, presque entièrement tributaire de l'étranger, est soumis à des variations importantes préjudiciables à la stabilité et au développement économiques des régions de production alfatière.

4) La production animale :

Cette stagnation d'une partie importante de la production agricole végétale se retrouve également dans l'évolution de la production animale : c'est ainsi que les effectifs du cheptel algérien cruellement éprouvé par la période de sécheresse qui a suivi la guerre, viennent à peine de retrouver les effectifs de 1939 et déjà, dans certaines régions, les autorités locales craignent les conséquences désastreuses de la surcharge des pâturages.

Par ailleurs, l'effort insuffisant consenti au cours du premier plan pour l'équipement en points d'eau du pays du mouton, continue à peser lourdement sur l'économie algérienne. C'est ainsi que les pertes du cheptel du fait de la sécheresse, ont encore été, cette année, de 80 à 90 % dans un certain nombre de régions de l'Algérie.

Evolution du cheptel algérien
(en milliers)

Année	Espèces						
	bovine	chevaline	mulassière	ovine	caprine	porcine	asine
1939	886	209	221	6400	3252	60	221
1942	911	221	235	6540	3275	191	235
1945	843	209	241	5370	2638	95	241
1947	901	205	222	3145	2527	203	222
1949	774	204	210	3839	2596	160	255
1950	763	217	238	4541	2860	137	325
1951	810	212	235	5318	3209	106	333
1952	848	217	257	6000	3090	80	363

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux de la production fourragère qui, eux aussi, dénotent une stagnation évidente.

En 1938, 216.000 ha avaient fourni un total de 2.639.000 quintaux. En 1951, avec 2.659.000 quintaux cette production n'avait pratiquement pas progressé. En 1952, 3.189.000 quintaux ont été récoltés, mais ce chiffre ne doit pas faire illusion. En effet, grâce au printemps particulièrement pluvieux, les agriculteurs ont bénéficié durant cette année de rendements exceptionnellement élevés.

Si cette insuffisance du développement de la production agricole et pour certains secteurs, cette stagnation, ont failli avoir des conséquences tragiques pendant les hostilités, elles pèsent lourdement à l'heure actuelle sur l'économie algérienne. C'est ainsi, par exemple, qu'à la suite de la récolte de céréales déficitaire de 1951, l'Algérie a dû acheter à l'étranger près de 900.000 quintaux de blé pour le ravitaillement de ses populations.

La balance commerciale, en déficit chronique depuis la fin de la guerre, est alourdie par des importations de beurre, de lait, de viande, que sa production animale ne lui fournit pas ou ne lui fournit plus qu'en proportions chaque année plus réduites par rapport aux besoins croissants de la population.

Les fâcheuses répercussions sur la situation du commerce extérieur qu'entraîne cette stagnation de l'agriculture et de l'élevage algériens sont sans doute les plus perceptibles, mais ce ne sont pas peut-être les plus graves. Le manque d'efficacité de leur production confine, en effet, un grand nombre d'agriculteurs dans une économie familiale incompatible avec tout progrès véritable, leur interdit de s'intégrer dans le circuit général des échanges, de devenir les clients d'une industrie qui, en se développant, pourrait elle-même offrir de nouveaux débouchés à ceux qui vivent du travail de la terre.

Une agriculture repliée sur elle-même et figée dans sa routine oppose un obstacle quasi insurmontable à l'expansion économique d'un pays.

•
• •

B - LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET MINIERE

Il n'est pas surprenant, eu égard aux considérations qui viennent d'être évoquées, que l'industrie algérienne, ne disposant que d'un marché intérieur très étroit, peu favorisé au surplus par les facteurs naturels de sa production, se soit développée avec lenteur durant la période comprise entre les deux dernières guerres mondiales.

Seule l'industrie minière qui produisait pour des clients extérieurs, atteignait un niveau appréciable :

Evolution de la production minière

(en milliers de tonnes)

Années	minerai de fer	phosphates	Minerai de plomb	minerai de zinc
1900	500	300	-	30
1910	1.000	400	12	60
1920	1.000	480	17	25
1930	2.000	820	18	15
1932	500	590	-	4
1938	3.000	610	8	15
1946	1.671	584	1.5	8.5
1948	1.871	670	1.8	13.8
1950	2.573	684	2.3	16.5
1952	3.092	776	7	25.4
1953 (1)	3.350	603	11.7	35

(1) chiffres provisoires

Mais cette activité minière, largement tributaire des débouchés étrangers, a été soumise à des variations de grande amplitude en relation directe avec l'évolution de ces marchés.

Des progrès ont également été réalisés par les Houillères du Sud oranais qui d'une production symbolique de 10.000 tonnes en 1937, sont passées à 300.000 tonnes.

Mais si l'Algérie voit ainsi améliorer notablement son potentiel énergétique, il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'une ressource chère, de qualité très moyenne et que seul un emploi rationnel non loin des lieux d'extraction pourrait rendre économiquement exploitable en dehors des périodes de crise car cette unique mine de charbon industriel d'Afrique du Nord est une mine de sécurité.

Dans ce domaine de l'énergie, les efforts pour accroître sensiblement les ressources du pays ont été plus satisfaisants. En effet, grâce aux investissements consacrés durant le premier plan à la construction de nouvelles usines thermiques à Bône et Oran et à l'aménagement de l'oued Agrioun, la production de l'énergie électrique a pu atteindre 705 millions de Kwh en 1952, et 774 millions de Kwh en 1953, alors qu'elle n'était que de 461 millions de Kwh en 1948.

Notons enfin, pour dresser un bilan énergétique complet, l'apparition d'une production de pétrole encore faible certes, mais susceptible d'un développement appréciable puisque de 3.410 tonnes en 1950, elle est passée à 55.000 tonnes en 1952 et à 88.000 tonnes en 1953.

L'Algérie a connu déjà avant-guerre un certain développement des industries de transformation de l'agriculture, des industries de matériaux de construction, des industries chimiques et des industries de transformation des métaux.

L'ensemble du secteur industriel algérien eut évidemment à souffrir durant la période des hostilités. Depuis 1946, une nouvelle évolution qui tend à modifier l'ensemble productif algérien se dessine; la part de la production industrielle dans le revenu du pays serait actuellement de l'ordre de 30 %.

Un tableau détaillé du potentiel actuel de l'industrie algérienne est donné dans le corps du rapport général. Il montrera combien est complexe la situation de cette branche générale d'activité où, à côté de productions comme celle du ciment pour laquelle on enregistre un accroissement important et continu (90.000 tonnes en 1938 - 495.000 tonnes en 1953) susceptible de couvrir la majeure partie des besoins de l'Algérie, il en est d'autres qui, après avoir connu une situation satisfaisante, marquent une stagnation et parfois même une régression, tout comme dans les industries analogues de la métropole, les conjonctures étant parallèles. Précisons que l'indice général de la production industrielle, non compris le bâtiment et les travaux publics a été de 122,6 en 1953 contre 119,7 en 1952 et 89,1 en 1948 -(base 100: 1950). L'année 1953 a donc été légèrement meilleure en Algérie qu'en métropole.

C'est le cas de l'industrie des corps gras qui n'arrive pas à utiliser sa pleine capacité de production ou de celle des textiles qui se procure à grand peine les commandes nécessaires pour lui permettre de tourner à un rythme suffisant.

Une analyse de la situation actuelle du secteur industriel de l'Algérie conduit à un certain nombre de conclusions :

La production minière a atteint en 1953 un volume record puisque l'indice des industries extractives a été de 137,1 en 1953 contre 78,7 en 1948 (base 100 : 1950). Notons également, et ceci est plus grave, qu'elle reste encore entièrement tributaire des marchés extérieurs et qu'en conséquence, son développement et son rythme d'activité dépendent totalement de l'évolution de ces marchés. Ceci ne va pas sans présenter de sérieux inconvénients, notamment en ce qui concerne le nombre et la stabilité des emplois susceptibles d'être offerts aux travailleurs par l'industrie minière.

Il est bien évident que le remède à cette situation résiderait dans la transformation sur place d'une partie des minerais. On serait tenté

de penser qu'à cet égard de nouvelles possibilités se sont révélées depuis la fin de la guerre avec l'apparition d'une production appréciable de houille.

Mais il faut malheureusement considérer que, pour installer en Algérie des unités d'industrie lourde, en utilisant les gisements actuellement exploités, on serait contraint d'établir entre les bassins miniers des connexions à longue distance préjudiciables à la rentabilité des entreprises.

Aussi, pour l'instant, la production des Houillères du Sud-oranais n'est-elle utilisée, sauf une partie exportée vers certains pays méditerranéens, que par Electricité et Gaz d'Algérie (30.000 tonnes), les Chemins de fer algériens (6.000 tonnes) et les industries de transformation, notamment les cimenteries (44.000 tonnes environ).

Dans l'état actuel des choses, il ne semble pas que l'appareil industriel algérien dispose des ressources naturelles qui lui permettraient de se développer notablement bien qu'une découverte éventuelle de quantités importantes de pétrole ou de gaz - ce qui est très probable - soit indiscutablement de nature à améliorer très sensiblement cette situation. Il est en outre placé, en raison de l'exiguïté du marché intérieur et compte-tenu du fait que la quasi totalité de sa production minière doit être exportée, dans des conditions d'équilibre fragile, ce qui le rend très sensible à l'évolution de la conjoncture économique.

On ne saurait donc trop souligner l'intérêt des recherches et des études qui sont actuellement poursuivies en vue de reconnaître l'importance des ressources minières que les premières prospections ont permis de déceler dans certaines régions situées à la bordure septentrionale du Sahara, études et recherches dont la coordination est assurée par le Bureau industriel africain.

Ces contrées, que leur situation géographique faisait souvent considérer comme condamnées à une stérilité perpétuelle, récèlent des gisements qui, grâce aux puissants moyens d'action qu'offrent les techniques modernes, semblent pouvoir être mis en valeur et constituer éventuellement le support d'un ensemble industriel.

Si une telle éventualité se produisait, il est bien évident que les conditions de développement de l'industrie algérienne seraient radicalement transformées. C'est pourquoi le plan prévoit, en première urgence, les crédits nécessaires à la poursuite des recherches et des études en cours dans cette région.

• • •

C - L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Les considérations qui précèdent ont fait apparaître que les conditions de développement offertes par le cadre naturel dans lequel s'exerce l'activité agricole, n'ont pas permis à toutes les branches de l'agriculture d'enregistrer les mêmes progrès. Pour certains secteurs, et il s'agit de ceux qui englobent la majorité des producteurs autochtones, la régression est indéniable. Quant à la production industrielle, les ressources mises à jour jusqu'à l'heure actuelle, ne lui ont offert que des possibilités d'expansion modérées.

Or, depuis la fin du siècle dernier, la démographie algérienne suit une progression ascendante et la population s'accroît à un rythme qui semble s'accélérer d'année en année :

1861	2.966.000 h.	1921	5.804.000 h.
1872	2.416.000 h.	1931	6.553.000 h.
1886	3.817.000 h.	1936	7.234.000 h.
1901	4.789.000 h.	1948	8.681.000 h.
1911	5.563.000 h.	1952	9.251.000 h.

Entre 1901 et 1911, la population a augmenté en moyenne de 82.000 habitants par an; de 1911 à 1921, elle s'est accrue chaque année de 24.000 unités; de 1921 à 1931, cette augmentation moyenne annuelle a atteint 75.000 âmes, puis 143.000 de 1931 à 1936, 120.000 de 1936 à 1948 malgré la période des hostilités, enfin 142.000 de 1948 à 1952 avec une augmentation de 220.000 âmes pour la seule année 1952.

Cet accroissement du chiffre de la population est dû exclusivement, en ce qui concerne la population musulmane, à l'excédent des naissances sur les décès. C'est pour cette raison que sur 8.232.000 musulmans, le nombre des adultes (20 à 59 ans) atteint seulement 3.279.000 tandis que celui des enfants de 1 à 14 ans est de 3.502.000.

La population musulmane compte donc 94 adultes pour 100 enfants de 1 à 14 ans.

La situation de la population non musulmane est très différente.Le nombre des vieillards atteint 10 % environ du total des habitants non musulmans contre 5 % seulement chez les musulmans. Par ailleurs, le nombre des adultes y est proportionnellement beaucoup plus élevé puisqu'il atteint 538.000 pour 264.000 enfants de 1 à 14 ans, soit 203 adultes pour 100 enfants.

En prenant l'ensemble de la population, le nombre des adultes est de 101 adultes pour 100 enfants.

Si les statistiques démographiques montrent que, dans le passé, l'accroissement de la population a été sensiblement plus rapide que le développement de l'agriculture et de l'industrie algériennes, l'étude de la structure des groupes ethniques qui vivent en Algérie, conduit à penser que ce déséquilibre ne pourra que s'accentuer dans l'avenir si l'on ne donne pas à l'économie une nouvelle et vigoureuse impulsion.

Déjà les conséquences sociales de cette pression démographique, à laquelle l'appareil productif n'offre qu'une compensation insuffisante, sont perceptibles.

De très nombreux ruraux abandonnent les campagnes pour les agglomérations urbaines et viennent s'enkyster, en groupes de plus en plus importants, à la périphérie des villes. En raison de l'insuffisance du nombre des emplois qui leur sont offerts, la plupart d'entre eux ne peuvent s'intégrer dans la vie de la cité où ils ont cherché refuge.

Ainsi les migrations intérieures qui se poursuivent ou s'amorcent dans diverses régions, tendent à faire refluer des groupements humains, des campagnes où la production ne suffit plus, vers les grands centres dont le développement industriel ne justifie pas cet accroissement de population.

Cette pression démographique qui pousse les ruraux à l'exode, s'exerce avec d'autant plus de force que la répartition géographique des habitants est très inégale et que les plus fortes densités s'observent dans les régions à faible potentiel agricole.

C'est ainsi, par exemple, que les arrondissements de Tizi-Ouzou et Bougie, qui comptent respectivement 156 et 102 habitants au km2, n'ont produit en 1950, le premier, que 130.000 quintaux de céréales et le second 423.000 quintaux, soit une moyenne par habitant de 0,20 et 0,80 quintal. Sans doute ces deux arrondissements sont-ils les plus gros producteurs d'huile et de figues sèches, mais les ressources que leur procurent ces cultures sont très insuffisantes pour les besoins de leurs populations.

Ces migrations intérieures se conjuguent à un phénomène d'émigration temporaire vers la France. Dès avant la guerre de 1939, les régions surpeuplées telles que la Petite et la Grande Kabylie voyaient chaque année un nombre important de travailleurs s'expatrier pour aller s'employer dans les usines métropolitaines. Mais depuis la fin des hostilités, le mouvement tend à prendre de l'ampleur et à gagner des régions qui jusque là y avaient échappé.

On estime, au début de 1953, à un peu moins de 300.000 le nombre d'algériens musulmans séjournant dans la métropole dont un peu plus de la moitié occupait un emploi de salarié; les statistiques permettent d'évaluer à environ 150.000 le nombre annuel des départs et des retours de travailleurs. Il est d'ailleurs intéressant de noter, à ce propos, que les revenus transférés en Algérie par les français musulmans travaillant en métropole, ont été de l'ordre de 32 milliards de francs en 1952.

Tous ces phénomènes sociaux indiquent que <u>l'Algérie est à la recherche d'un équilibre que l'état de son développement économique ne lui permet plus de trouver.</u>

Ajoutons que l'évolution des esprits, les réformes opérées par l'ordonnance de 1944 et le statut de l'Algérie dans la structure politique de ce pays, permettent et imposent qu'on apporte une satisfaction plus complète à certains besoins de la population qui, autrefois, n'étaient pas considérés comme essentiels.

L'accroissement démographique et l'évolution politique qui tend à faire de l'Algérie le prolongement de la métropole, conduisent donc à poser le problème dans les termes suivants : il faut élever le niveau de vie d'une population devenue plus nombreuse tout en la faisant bénéficier des réalisations sociales essentielles qu'implique une civilisation moderne.

Ceci n'est possible que grâce à une aide très importante de la métropole qui, jointe aux ressources locales, doit permettre une large expansion économique en dehors de laquelle il serait vain d'espérer un progrès social durable.

• • •

D - LE BILAN DES ECHANGES ET L'ASPECT FINANCIER DU PROBLEME

Evolution de la balance commerciale

(tonnages en 1.000 tonnes, valeurs en milliards de francs)

Années	importations		exportations	
	tonnage	valeur	tonnage	valeur
1938				
1946				
1950	2.538	152	5.899	116,6
1951	2.789	203,6	6.375	134,1
1952	2.857	223	6.657	143
1953		203		139

Cette statistique occupe un déséquilibre permanent en valeur des exportations par rapport aux importations.

Ce déséquilibre est normal, dans la mesure où il a pour origine l'achat de biens d'équipement; il est inquiétant, par contre, dans la limite où il est dû à des acquisitions de produits de consommation nécessaires au maintien ou à l'amélioration du niveau de vie des populations.

En 1938, la proportion des moyens et biens d'équipement dans les principaux produits importés atteignait à peine 8 %. Cette proportion est passée à 17 % pour les années 1948 et 1951 et 15 % pour 1952. Les matières premières et l'énergie qui représentaient 23,5 % des importations, passent à 27 % dans la balance commerciale de 1952. Quant aux produits de consommation de 68 % environ en 1938, leur pourcentage est ramené à 57 % en 1952. Mais alors que la balance commerciale était excédentaire en 1938, les exportations ne couvrent plus que 66 % des importations en 1952 et 69 % en 1953.

Il est vrai que ce déséquilibre concerne uniquement la zone franc (l'Algérie restant toujours, et de loin, le premier client de la métropole) alors que la balance est créditrice avec l'étranger.

Ceci signifie que l'Algérie ne peut donc seule à la fois assurer aux populations locales une élévation satisfaisante de leur niveau de vie et mener à bien le large programme de réalisations sociales qui, en soi, serait tout à fait souhaitable. Une aide extérieure importante lui est donc nécessaire; elle a été fournie, au cours du premier plan par le Fonds de Modernisation et d'Equipement qui a procuré plus de 40 % des capitaux correspondants aux investissements réalisés sur fonds publics. Elle devra être maintenue et même accrue dans les années à venir.

Mais cette aide extérieure doit conserver avant tout son rôle moteur sur le plan économique et contribuer parallèlement aux ressources algériennes, à donner par priorité aux investissements économiques retenus par le plan les moyens d'atteindre, dans les délais les plus courts, leur rythme optimum. Cette priorité est essentielle, car tout progrès social qui ne

s'appuierait pas, en Algérie comme ailleurs, sur une économie prospère et en expansion, serait très rapidement voué à l'échec.

Les leçons du premier plan en témoignent; en effet, malgré une aide financière considérable de la métropole, l'équilibre est encore loin de s'établir : la situation de la balance commerciale ne s'est pas sensiblement améliorée; le marché algérien de l'argent est toujours caractérisé par la pénurie de capitaux à long terme; les charges d'entretien et de fonctionnement résultant de l'exécution des programmes de réalisations sociales augmentent plus rapidement que les ressources budgétaires de l'Algérie; le résultat brutal est la diminution très sensible et désormais constante du montant des ressources locales qui sont susceptibles d'être affectées au financement des investissements productifs dans ces départements.

L'aide du Fonds de Modernisation et d'Equipement à l'Algérie qui s'est régulièrement accrue au cours des dernières années, pourrait porter à penser qu'elle a contribué à augmenter le volume des investissements économiques ou sociaux en Algérie; en fait, elle n'a pratiquement servi, pour une très large part, qu'à combler l'insuffisance toujours plus grande des ressources budgétaires algériennes affectées au financement des investissements.

L'effort à accomplir est donc considérable et le deuxième plan devrait pouvoir marquer une étape décisive dans le développement de l'économie algérienne. A la métropole incombe la lourde tâche d'assurer la majeure partie de son financement. Mais à l'Algérie qui devra, elle aussi, mobiliser toutes les ressources de son économie, échoit en outre la tâche délicate, qu'il s'agisse des producteurs agricoles et des chefs d'entreprises du secteur privé ou des administrations et des services chargés de la mise en oeuvre des programmes du secteur public, d'imaginer les moyens et les méthodes et de promouvoir les réformes susceptibles de conduire à une rentabilité et une efficacité accrues des investissements.

Chapitre II

L'AGRICULTURE ALGERIENNE

Le problème économique et social est encore aujourd'hui ce qu'il était déjà en 1948, lors de la mise en application du premier plan d'équipement.

La France doit, dans ses trois départements algériens, résoudre l'angoissant problème démographique d'une population qui double en cinquante ans. Elle doit d'abord offrir aux populations du travail. Elle doit ensuite aider à l'amélioration de leur niveau de vie.

Il est avéré que l'industrialisation, aussi poussée soit-elle, ne peut pas, dans la conjoncture actuelle, absorber et faire vivre le supplément annuel de la population. Aussi, les regards se portent vers l'agriculture pour lui demander de maintenir et d'accroître, si possible, le niveau de vie des populations, afin d'assurer la stabilité économique et politique du pays.

Le problème est complexe.

L'Algérie ne dispose pas, comme le Maroc, de terres vierges à mettre en valeur. Toutes les terres, économiquement cultivables, sont cultivées. L'augmentation de production et de richesses ne peut provenir que d'une augmentation des rendements à l'hectare et de la valeur des produits récoltés. Par ailleurs, et pour des fins d'exportation et d'équilibre de la balance commerciale, les prix de revient doivent être réduits, notamment par une mécanisation plus poussée des techniques culturales. Et cependant, il faut chaque année absorber une main d'oeuvre de plus en plus abondante. Ce redoutable problème ne peut être résolu que par des substitutions de productions et l'introduction de cultures nouvelles à haute capacité de produit brut et à besoins en main d'oeuvre élevés.

Mais les impératifs qui découlent des problèmes économiques et sociaux ne sont pas toujours en harmonie avec les possibilités techniques qui dérivent du milieu écologique et humain.

L'Algérie, pays méditerranéen, est géographiquement située à la limite des zones tempérées et subtropicales. Il en résulte qu'en dehors des productions spécifiquement méditerranéennes, de nombreuses cultures y paraissent possibles, mais que bon nombre d'entre elles sont dans le secteur marginal de rentabilité, avec tous les risques que cette situation comporte pour l'économie des exploitations et la stabilité politique du pays.

Sur le plan humain, deux populations d'origines et de civilisations différentes, deux économies également différentes : une économie d'échange pour les Européens, une économie familiale et autarcique pour les Musulmans, se partagent les terres d'Algérie, ce qui n'a pas pour résultats de réduire la complexité des problèmes, ni de faciliter l'application des solutions possibles.

Enfin, l'exportation sur la métropole et l'étranger, qui doit équilibrer la balance commerciale d'une économie d'échange, n'est pas toujours aisée.

Les produits typiquement méditerranéens : vins, olives, agrumes et primeurs ne sont pas de consommation mondiale courante. Moins de 1 % de la population du globe est consommatrice de vins. Olives, agrumes et primeurs sont souvent considérés comme des produits de luxe. Aussi, la production des pays méditerranéens est-elle souvent supérieure aux besoins exprimés, et la concurrence toujours rude sur les marchés de consommation.

Pour les autres produits : ceux de la zone tempérée (céréales) comme ceux de la zone sub-tropicale (coton, riz), l'Algérie, géographiquement moins bien placée, ne peut pas concurrencer les pays gros producteurs. Elle ne peut guère produire que pour ses besoins intérieurs.

EFFORTS REALISES ET RESULTATS OBTENUS

a) Objectifs généraux

Le plan 1949-1952 avait pour objectifs essentiels, en premier lieu d'élever le niveau de vie des populations locales, surtout en milieux ruraux en leur assurant notamment une alimentation équilibrée; ensuite de dégager des contingents de denrées agricoles aussi élevés que possible pour l'exportation afin de permettre à l'Algérie de se procurer les biens d'équipement dont elle avait besoin. A cet effet, un programme chiffré avait été envisagé. Il avait pour buts :

- de porter la production des céréales à 22 millions de quintaux,
- de donner au vignoble une capacité de production annuelle de 12 millions d'hectolitres,
- d'augmenter largement la production arboricole jusqu'à 300.000 quintaux pour l'huile d'olive, 500.000 quintaux pour les figues sèches, 2.200.000 quintaux pour les agrumes et 965.000 quintaux pour les fruits divers,
- et enfin en matière d'élevage de redonner à l'Algérie sa richesse pastorale de 1939 (soit approximativement 6,5 millions d'ovins) et de reprendre avec la métropole les courants d'exportation interrompus par la guerre, puis par l'effondrement de l'effectif ovin au cours des années de disette de 1945-46.

Il s'agissait donc en l'occurence, d'abord de reconstituer le potentiel de production détruit par la guerre, puis d'augmenter la productivité dans les principaux secteurs de l'économie rurale, notamment en milieux musulmans.

b) Investissements

Les investissements publics et privés ont été réservés au financement des équipements individuels et collectifs susceptibles d'augmenter la productivité dans les secteurs intéressés de l'économie agricole.

Les investissements publics ont été de l'ordre de 1 milliards de francs par an; ils ont permis l'équipement des services de recherches et d'expérimentation : aménagement des laboratoires de l'Institut Agricole d'Algérie, de la Station centrale et des stations expérimentales régionales ainsi que de la station d'élevage du Kroubs. Ils ont ensuite permis d'améliorer et d'aménager les constructions et l'équipement des établissements d'enseignement supérieur et de degré moyen. Le paysanat a pu bénéficier de

ressources permettant la création et l'équipement de secteurs d'amélioration rurale, la construction de bâtiments agricoles et d'élevage, la mise en défense des pâturages, les défrichements et plantations. Enfin, en ce qui concerne la conservation des produits, le programme de construction de docks silos et d'abattoirs frigorifiques a été poursuivi, ainsi que l'aménagement des stations de désinfection et de protection des végétaux.

Malgré les résultats acquis dans ce domaine, il est incontestable que l'évolution de l'agriculture algérienne - et tout spécialement de l'agriculture musulmane - a été très limitée au cours des dernières années. Aussi, n'est-il point surprenant que les conditions générales de vie des populations algériennes ne se soient guère améliorées depuis 1946-1948.

Il y a là une situation très préoccupante à laquelle il convient de porter rapidement remède : c'est à cette fin que le deuxième plan prévoit des crédits très importants en faveur du paysanat, de l'équipement agricole et hydraulique de l'Algérie et propose un certain nombre de réformes propres à en accroître l'efficacité.

Les investissements privés ont été de beaucoup les plus importants. Ils se rapportent surtout à l'aménagement et à l'équipement des exploitations agricoles : reconstitution du vignoble, plantation d'agrumes, d'olivers et d'arbres fruitiers divers, achat cheptel vif; puis à l'équipement en matériel : tracteurs et machines agricoles. Enfin, aux améliorations foncières permanentes : petite hydraulique agricole, forage de puits, nivellement des terres et aménagement des bâtiments, chemins et clôtures. Le volume annuel en a été estimé à environ 18 milliards, dont 40 % pour les plantations (vigne et arbres fruitiers), 30 % pour le matériel (machines agricoles et tracteurs) dont le nombre d'appareils en service a passé de 8.200 en 1948 à 15.000 en 1952). Il y a lieu de noter que les investissements privés procèdent en quasi-totalité de l'autofinancement, faute de crédits à moyen et long termes.

c) Production

Bien qu'une période de quatre ans soit trop courte pour apprécier exactement la situation dans un pays où les rendements sont souvent liés à l'irrégularité de la pluviométrie, les résultats obtenus peuvent cependant succintement s'analyser de la façon suivante :

En matière de céréales, grâce au rééquipement des exploitations et à une meilleure préparation des terres, la capacité de production moyenne d'avant-guerre a été retrouvée, mais ne paraît guère avoir été dépassée. Il semble bien que, depuis une trentaine d'années, l'on se trouve en présence d'un plafonnement de la production céréalière aux environs de 18 millions de quintaux, du fait probablement, d'une dégradation des sols et d'une baisse générale de fertilité, juste compensée par l'amélioration des techniques culturales et des variétés.

La production viticole a dépassé les prévisions et la capacité de production 1952 du vignoble algérien peut être estimée à 15 millions d'hectolitres. Il faut attribuer ces résultats, en premier lieu, à l'importance des reconstitutions qui ont porté sur 87.000 ha., mais aussi à l'action des services techniques, notamment en ce qui concerne la vulgarisation de la taille de rajeunissement et des méthodes de lutte antiparasitaire. La vigne représente à nouveau, comme avant-guerre, 40 % de la valeur de la production végétale et près de 50 % des exportations algériennes.

En ce qui concerne l'arboriculture fruitière, la capacité de production des olivettes a peu augmenté depuis trois ans, la plupart des plantations appartenant à des musulmans ne continuant à recevoir que des soins sommaires. La situation est sensiblement la même pour les figuiers. Pour les espèces diverses, les fruits à noyaux, qui constituent le gros des plantations, marquent le pas, du fait notamment, des difficultés d'écoulement et du parasitisme. Par contre, en ce qui concerne les agrumes, l'objectif fixé a été très largement dépassé, puisque les estimations de production de la dernière campagne portent sur 2.745.000 quintaux. Ce résultat est dû à l'extension régulière des plantations, mais aussi à une augmentation générale du rendement moyen à l'hectare, relevant encore de l'action des services techniques : méthodes culturales et lutte anti-parasitaire.

Pour les autres cultures, il y a lieu de signaler l'extension des légumes secs et notamment des lentilles, l'extension du cotonnier, et - ce qui est moins heureux - des plantes alcooligènes -(betterave, sorgho).

Enfin, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la production animale, d'abord relativement aux effectifs, en augmentation pour toutes les espèces, particulièrement pour les ovins qui ne sont pas loin d'atteindre les 6,5 millions d'avant-guerre, ensuite pour ce qui a trait à l'état sanitaire qui a pu être maintenu satisfaisant malgré quelques apparitions, d'ailleurs sans gravité, de maladies ou parasites habituels de l'élevage nord-africain.

Disposant de troupeaux sains et plus nombreux, les éleveurs ont pu mettre davantage de produits alimentaires-viande et lait-à la disposition du marché algérien et du commerce d'exportation. C'est ainsi que la consommation contrôlée en viande des grands centres urbains a augmenté de 25 % entre 1950 et 1951 et que plus de 20.000 tonnes de viande et de produits alimentaires d'origine animale ont quitté l'Algérie au cours de la dernière campagne, doublant ainsi les exportations de 1950.

En conclusion, si les objectifs chiffrés fixés en 1948 n'ont pas toujours été atteints, notamment en matière de céréales, des progrès ont été accomplis. L'agriculture algérienne a retrouvé dans tous les secteurs son potentiel d'avant-guerre; il a même été dépassé dans certains d'entre eux : légumes secs, arboriculture fruitière, plantes industrielles.

MAIS CES RESULTATS SONT RESTES NEANMOINS TRES INSUFFISANTS ET N'ONT PAS PERMIS, EN PARTICULIER, D'APPORTER UNE AMELIORATION SUBSTANTIELLE TANT AUX CONDITIONS DE VIE DE LA GRANDE MASSE DES FELLAHS QU'A LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE GENERALE DE L'ALGERIE.

Il est certain en particulier que des résultats meilleurs auraient été obtenus si l'équipement des exploitations céréalières notamment, avait été plus complet et cela eut été possible si des crédits d'équipement à long terme avaient été mis, en volume suffisant, à la disposition des agriculteurs.

CES CREDITS A LONG TERME ONT EN PARTICULIER FAIT CONSTAMMENT DEFAUT POUR L'EQUIPEMENT DE L'AGRICULTURE MUSULMANE TRADITIONNELLE OU UN EFFORT DE MODERNISATION, CEPENDANT CAPITAL TANT SUR LE PLAN ECONOMIQUE QUE SUR LE PLAN HUMAIN ET POLITIQUE, NE PEUT ETRE REALISE QUE PAR LE CANAL DU CREDIT AGRICOLE (SOCIETES AGRICOLES DE PREVOYANCE).

D'autre part, il est paradoxal de constater que, dans des secteurs aussi essentiels que l'agriculture et l'hydraulique agricole, les crédits d'investissements prévus chaque année, bien que régulièrement très insuffisants, n'aient même pas pu être dépensés en totalité, faute notamment, pour les services intéressés, de pouvoir recruter le personnel technique qualifié indispensable à la mise en oeuvre des actions prévues.

IL DOIT ETRE REMEDIE SANS DELAI A CES DEUX LACUNES TRES GRAVES POUR L'AVENIR DE L'ALGERIE :

- EN INSCRIVANT DANS LE DEUXIEME PLAN DES DOTATIONS TRES IMPORTANTES POUR LES ORGANISMES SPECIALISES DE CREDIT AGRICOLE,

- EN PREVOYANT, SOIT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE ALGERIEN, SOIT SUR LES CREDITS PREVUS POUR LES INVESTISSEMENTS, LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL TECHNIQUE SUPPLEMENTAIRE INDISPENSABLE A L'ENCADREMENT DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE,

- EN INTENSIFIANT L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TANT AU STADE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OU UN EFFORT CONSIDERABLE RESTE A PROMOUVOIR, QU'AU STADE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE NIVEAU MOYEN (FORMATION DE MONITEURS AGRICOLES, EN PARTICULIER).

A - LA DEFENSE ET LA RESTAURATION DES SOLS (D.R.S.)

Les érosions déterminent, chaque année, la perte moyenne de 100 millions de mètres cubes de terre. 40.000 ha de bonne terre de culture disparaissent ainsi d'une manière quasi définitive, la couche arable enlevée laissant à nu une roche stérile. Il faut ajouter que 5 millions d'hectares seraient justiciables de travaux de défense et de restauration sur lesquels un million d'hectares seraient à traiter très rapidement.

Le fait est d'autant plus grave, qu'à la disparition des terres correspond l'augmentation démographique. Si le rythme de cette double progression, en plus et en moins, se maintient, on peut estimer que dans cinquante ans, pour une population algérienne de 18 millions, la surface de terre arable tomberait à 22 ares par tête d'habitant, soit moins d'un quart de la surface théoriquement indispensable pour assurer l'alimentation humaine. D'autant plus, que par une conséquence naturelle de l'accroissement de la population, le défrichement et la mise en culture se poursuivent maintenant dans les zones montagneuses où les phénomènes d'érosion et de dégradation des sols se manifestent à un rythme très rapide.

De 1946 à 1953 inclus, un peu plus de 100.000 hectares ont été traités (dont un peu plus de 30.000 en 1953).

Dans une première étape, les travaux ont été conduits en régie par le service de la D.R.S. Ainsi, a-t-on pu discerner les engins mécaniques les mieux adaptés et dégager les techniques d'emploi donnant le meilleur rendement et les prix les plus raisonnables.

Ce premier stade expérimental et les progrès technique réalisés, il faut envisager désormais de traiter l'exécution des travaux soit par l'intermédiaire d'entreprises du matériel nécessaire en acceptant de l'acquérir, soit par l'intermédiaire d'entreprises auxquelles le service de la D.R.S. pourrait confier la gestion du matériel spécialisé.

La formule tend à se généraliser. Les frais de fonctionnement en restent modérés. Les équipes de matériel sont, en effet, homogènes et normalement constituées; les risques de grosses pannes contre lesquels les entrepreneurs cherchent à se prémunir par une augmentation des tarifs horaires, sont couverts par l'Administration.

Cette dernière se constitue son propre assureur et retire ainsi des profits certains de l'opération. Elle se trouve en même temps soulagée des lourdes charges d'une régie directe, tandis que les entreprises privées sont mises dans le circuit des réalisations. Elles font leurs expériences; elles apprennent leur métier. Bientôt elles apporteront le bénéfice de leurs propres initiatives que vérifieront les spécialistes à la lumière des réalisations et des travaux accomplis par eux-mêmes.

Il conviendra également d'encourager la réalisation, par les communes et par les sociétés agricoles de prévoyance des travaux de moindre importances susceptibles de contribuer à la protection des sols.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

Il est indispensable d'arriver à traiter un minimum de 50.000 hectares par an; vingt ans seraient ainsi nécessaires pour réaliser la tranche de première urgence d'un million d'hectares. La priorité sera donnée aux terres susceptibles de la plus grande production.

La mise en application de ce programme exigera des investissements importants de l'ordre de 2.200 millions de francs par an au minimum. Ils ne pourront être réalisés que grâce à une participation plus large des agriculteurs intéressés au financement de ces travaux. Celle-ci est de 30 % à 35 % en moyenne depuis l'institution de l'arrêté du 2 mai 1952.

Ce taux doit être relevé de façon substantielle dans les délais les plus rapides car la situation financière de l'Algérie ne permet pas d'envisager un accroissement des subventions - nullement souhaitable du reste - au même rythme que les demandes d'aide.

C'est par le canal du crédit agricole à moyen ou à long terme que cette nouvelle procédure doit pouvoir être mise en oeuvre très rapidement, ce qui implique une augmentation importante des dotations prévues en faveur des établissements spécialisés de crédit agricole en Algérie. Ce crédit pourra être consenti soit à des exploitants agricoles, soit à des coopératives (ou à des associations syndicales de propriétaires) qui, dans ce domaine en particulier, peuvent très heureusement se constituer afin de poursuivre, dans une région déterminée, les travaux de protection contre les érosions.

Dans cette oeuvre essentielle pour l'avenir de l'Algérie, la mise à l'étude, puis l'application d'une réforme du statut musulman d'indivision foncière et d'un plan de remembrement s'imposent non moins impérativement que dans les autres secteurs de l'activité agricole. Il doit y être procédé très rapidement.

7.230 millions de frs sont prévus au titre des investissements sur fonds publics pour les quatre prochaines années, dont 4.800 pour les travaux proprement dits, 1.200 pour l'équipement en matériel des services, 150 pour l'établissement des pépinières et 480 pour l'équipement des services en logements et bureaux.

Il s'y ajoutera la contribution propre des intéressés dont une partie pourra être couverte par appel au crédit agricole. Une dotation de 1.200 millions de frs est prévue en faveur de ces organismes pour les quatre années.

B - L'EQUIPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DES FORETS ALGERIENNES

A la fin de la dernière guerre, une partie seulement des forêts algériennes était régulièrement exploitée; le reste, correspondant à des superficies importantes, était par contre encore constitué par des massifs vierges : une pénétration systématique de ces régions s'imposait; enfin, un certain nombre de terres déboisées nécessitaient des plantations régulières.

L'effort entrepris consistait donc à substituer progressivement la sylviculture intensive à la sylviculture extensive, à régénérer les forêts de chêne liège et accroître leur rendement, à enrichir enfin les peuplements producteurs de bois.

a) Reboisement et restauration : de 1948 à 1952, 6.200 ha ont été reboisés (dont 4.000 en eucalyptus) et 5.000 ha restaurés; au total, 11.200 ha ont été remis en état; d'autre part, la production des pépinières forestières est passée de 500.000 plants en 1949 à 2.500.000 plants en 1952 de reboisement intensif.

Autrement dit, il existait à la fin de 1952 :

- 16.000 ha de reboisements artificiels contre 10.000 ha en 1938,
- 5.000 ha de plantations d'eucalyptus contre 1.000 ha en 1938,
- 4.000 ha sur lesquels des restaurations ou des repeuplements de chêne liège avaient été opérés. D'ores et déjà, une récolte annuelle supplémentaire de 3.000 quintaux de liège est acquise dans les peuplements traités.

b) Habitat : les services des Eaux et Forêts disposaient de 700 maisons forestières à la fin de 1952 contre 646 en 1938 et 679 en 1948. L'Administration forestière pouvait, en outre, assurer le logement personnel et des bureaux à plus de 40 officiers (contre 28 en 1948).

c) Voies de communication et de pénétration : la longueur du réseau des chemins forestiers carrossables était de 5.400 kilomètres en 1948, contre 4.400 kilomètres en 1938. Son développement atteint actuellement 6.200 kilomètres. D'ores et déjà, 670 maisons sont reliées par pistes carrossables au réseau général. 300 d'entre elles sont, en outre, dotées du téléphone.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSEES :

L'inventaire des ressources en bois sur pied exploitables mis au point en 1951 a fait ressortir qu'au rythme actuel de la consommation, tous les arbres susceptibles d'être exploités, sans préjudice pour l'équilibre des massifs forestiers, seront coupés dans 16 ans.

Encore, aura-t-il fallu, pour permettre cette exploitation totale, rendre accessible, par des aménagements de pistes prévus également au plan, des massifs lointains qui, actuellement, ne peuvent être abordés.

Ce délai écoulé, et malgré la repousse des bois, la situation ne se présentera plus comme au début - en 1940 - des grandes exploitations de la période d'hostilité. Il n'y aura plus de massifs vierges ou quasi vierges, l'enscuchement rentable des maquis sera éliminé et n'aura pas été reconstitué. De nombreuses coupes devront porter sur des bois de taillis de 25 à 30 ans d'âge, alors qu'il faudrait pouvoir attendre 50 ans dans la majorité des cas.

On doit s'attendre, en bref, à une chute de rendement de l'ordre du quart de la possibilité de la récolte annuelle d'ajourd'hui, c'est-à-dire de 100.000 tonnes de bois de feu, à exploiter comme tel ou à carboniser.

A cette échéance, persister à retirer des forêts le contingent requis de nos jours serait les détruire.

Il en résulte la nécessité d'intensifier les plantations d'arbres à croissance rapide - pratiquement surtout d'eucalyptus - de façon à pouvoir, à la même époque, combler le déficit.

Le programme forestier prévu comporte :

- la plantation, à raison de 4.000 ha par an, de 20.000 ha d'eucalyptus; une première tranche de 5.000 ha était complantée à la fin de 1952;
- la poursuite des travaux de restauration et d'amélioration au rythme de 20.000 ha par an;
- le reboisement de 4.500 ha de forêts de chêne-liège.

Dans le domaine de l'habitat, il est prévu :

- l'amélioration des maisons forestières au rythme de 8 par an,
- la construction de 5 maisons forestières nouvelles par an,
- la construction de bureaux et de logements pour les cadres des services extérieurs (8 logements avec bureaux par an),
- la construction de l'internat pour les enfants des préposés des eaux et forêts.

Enfin, 400 kilomètres de chemins forestiers (sur un total de 1.300 kilomètres restant à ouvrir) seront réalisés au rythme de 100 kilomètres par an).

• • •

Les investissements nécessaires s'élèvent à 2.050 millions de frs ainsi répartis :

- Travaux forestiers proprements dits	1.000
- Achat de matériel	480
- Logements et bureaux	310
- Ouverture de chemins forestiers	260

Le financement en incombe à la puissance publique.

C - L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ALGERIENNE

Sur une superficie de 220 millions d'hectares, l'Algérie ne dispose que de quelque 6.500.000 hectares susceptibles d'être cultivés. Encore convient-il d'observer que sur un tiers de cette superficie, certaines cultures (céréales - fourrages) sont très aléatoires en raison de l'insuffisance de la pluviométrie et de la fréquence des gelées printanières.

Le problème majeur de l'Algérie est d'assurer, avec des moyens aussi limités en étendue, la subsistance et l'emploi de plus de 9 millions d'habitants dont 80 % environ sont constitués par des éléments ruraux; la difficulté du problème réside d'ailleurs dans le fait que la population musulmane rurale représente environ 76 % de la population totale de l'Algérie et utilise encore, pour une très large fraction, des méthodes culturales ancestrales.

C'est au PAYSANAT qu'incombe la charge d'assurer cette promotion de l'agriculture traditionnelle musulmane afin d'élever le niveau de vie des masses rurales et d'opposer aux excédents démographiques une augmentation au moins équivalente de la production agricole algérienne.

Cette oeuvre s'exécute par le canal des Sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P.) - autrefois appelées Sociétés indigènes de prévoyance - dont le cadre territorial, souvent vaste, a été fractionné en un certain nombre de secteurs d'améliorations rurales (S.A.R.).

A la fin de 1953, la situation des S.A.R. - dont la création remonte à 1946 - se présentait comme suit :

Répartition par type de S.A.R. (1)

(Répartition effectuée en fonction de l'activité prédominante)

	Nombre	Surface couverte en 1.000 ha)	Fellahs et Pasteurs intéressés
Céréaliculture	76	1.615	} 188.000
Arboriculture	42	711	
Elevage	63	14.640	95.000
Oasiens	6	139	5.000
	187	17.105	288.000

(1) L'accroissement total de richesse obtenu dans les S.A.R. de culture et d'élevage s'est élevé à environ 1.9 milliard de frs en 1953, permettant théoriquement d'assurer le minimum total de près de 80.000 personnes (soit 45 % de la progression démographique des populations rurales).

Dans le même temps (1946-1952) les Sociétés agricoles de prévoyance ont été dotées d'un important matériel mécanique collectif qui a permis notamment d'exécuter 200.000 ha de labours, d'ouvrir 900 km de banquettes de restauration des sols, 3.600 km de pistes, et d'effectuer un volume important de travaux agricoles : moissons, battages..

Par ailleurs, la démonstration aux fellahs et aux pasteurs de la valeur des méthodes modernes était assurée par la création, dans les douar de 119 noyaux pilotes (près de 10.000 ha), de 63 troupeaux de sélection (17.000 ovins) et de 57 ruchers de démonstration. Plus de 1.700 chefs de famille ont été recasés sur 18.000 ha de terres de culture, tandis que 435 logements étaient mis à la disposition des exploitants.

Ces actions sont très importantes sur le plan économique (accroissement rapide et important des rendements) comme sur le plan social et humain (élévation du niveau de vie des populations musulmanes - création de possibilités nouvelles d'emploi - fixation et stabilisation des populations dans les régions agricoles, ...).

Mais elles ne peuvent être menées à bien que si les secteurs d'amélioration rurale et les sociétés agricoles de prévoyance reçoivent enfin le personnel technique et les dotations importantes (qui ne représentent cependant que moins de 6 % du plan général d'investissements) qui leur sont indispensables. Une fraction importante de ces ressources devra être réservée à l'octroi de crédits à long terme en faveur de l'équipement individuel et collectif de fellah qui n'a bénéficié jusqu'ici que d'une attention très insuffisante.

C'est l'objectif essentiel du plan que d'assurer rapidement et réellement cette promotion de l'agriculture traditionnelle musulmane - qui intéresse 80 % environ des populations musulmanes nord-africaines - sans laquelle tous les efforts envisagés, par ailleurs, risquent d'être déployés en vain.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES

Il s'agit donc de poursuivre à un rythme considérablement accru par rapport à la situation actuelle, un effort primordial pour l'avenir de l'Algérie.

Si l'on considère :

- que plus de 2.600.000 ha sont consacrés, en milieu musulman, à la culture du blé, avec un rendement moyen de 4,8 quintaux à l'ha en année normale,

- que dans les secteurs où l'action du paysanat s'est déjà exercée, les rendements sont d'ores et déjà supérieurs de 2 à 3 quintaux à l'ha au rendement moyen de la production musulmane.

On peut penser que c'est un supplément minimum de production de l'ordre de 5 millions de quintaux de blé - le quart de la production normale de l'Algérie - qu'il serait possible d'obtenir avec des investissements très limités. C'est pourquoi les efforts du paysanat doivent pouvoir se développer à leur rythme optimum.

Le plan prévoit :

- le renforcement en profondeur de l'action du paysanat dans les S.A.R. déjà créés,

- la création de 150 nouveaux S.A.R. en 4 ans,

- l'octroi de dotations importantes aux organismes de crédit agricole spécialisés, tant pour permettre l'équipement individuel des fellahs que pour assurer la mise en place des équipements collectifs indispensables à

cette rénovation de l'agriculture traditionnelle : matériel mécanique, silos de réserve, piles à huile, etc...

- la réforme des lois foncières,
- l'apurement du régime foncier des terres melk et des terres arch,
- la mise en oeuvre d'un effort important pour l'amélioration de l'habitat rural.

• • •

Les moyens financiers indispensables à la réalisation de ces actions sont essentiellement fonction des efforts qui seront déployés, sur le plan local, pour assurer l'expansion de l'agriculture traditionnelle.

Il importe que celle-ci soit assurée, sans délai, à son rythme optimum et que, d'ores et déjà, les crédits réservés pour le financement de ces actions soient à la mesure des besoins à satisfaire. Les dotations ci-après sont, en conséquence, prévues au titre du paysanat (en millions de frs):

- Equipement des S.A.R. - Centres actifs - Parcs mécaniques	6.000
- Equipement collectif en moyens de traitement et de conditionnement des produits	1.200
- Equipement du pays du mouton (hydraulique non comprise) .	800
- Travaux de mise en valeur	1.000
- Equipement individuel des fellahs	4.000
- Action éducative	100
	13.100

soit au total 13.100 millions de francs dont 7 milliards environ seront à consentir par le truchement des organismes spécialisés de crédit agricole (fonds commun des sociétés agricoles de prévoyance).

Le succès de ces efforts exige qu'une attention toute particulière soit portée au problème capital de la formation des cadres, de tous échelons, que cette action en milieu agricole musulman exige de façon impérative. Il importe en outre, que les organismes chargés de mettre en oeuvre ces différentes actions puissent être mis à même de recruter le personnel technique d'encadrement indispensable, et de s'assurer, pour ces tâches essentielles, un personnel parfaitement qualifié.

Dans la mesure où les ressources propres du budget ordinaire algérien ne le permettraient pas, il conviendrait de prélever sur les crédits réservés aux investissements les moyens financiers pour le recrutement du personnel supplémentaire qui serait nécessaire.

D - L'AGRICULTURE EVOLUEE

Il s'agit là, d'une part de l'appui à fournir à l'effort des exploitants agricoles du secteur évolué (1) en vue de réaliser une amélioration

---

(1) le nombre des exploitants du secteur évolué de l'agriculture algérienne est d'environ 50.000, les musulmans représentant environ 50 % de ce chiffre. La masse des fellahs et pasteurs du secteur traditionnel comprend entre 600.000 et 700.000 exploitants.

de leurs rendements et une adaptation plus rapide et plus souple aux changements d'orientation de la production nécessités, tant par l'évolution des marchés que par les exigences de l'équilibre des échanges commerciaux de l'Algérie, d'autre part, de l'amélioration de l'équipement déjà mis en place pour la valorisation des produits de l'agriculture (coopératives, docks-silos, abattoirs).

1°) Equipement individuel :

Au fur et à mesure que l'exécution du plan 1949-1952 se déroulait, le problème du crédit agricole se posait avec plus d'acuité. L'agriculture qui disposait de larges possibilités d'autofinancement, quand les prix agricoles étaient élevés, a commencé à souffrir d'une insuffisance de crédits à moyen et long terme lorsque les prix agricoles ont marqué une tendance à la stabilité, tandis que continuait la hausse des prix industriels. Encore cette relative facilité n'a-t-elle jamais profité qu'à certaines sections privilégiées, comme la viticulture qui a reconstitué le vignoble et l'agrumiculture qui a étendu ses plantations. La céréaliculture au contraire, n'a jamais pu s'autofinancer que très faiblement. L'accroissement et même le maintien de la production céréalière actuelle exigent que la céréaliculture modernise ses moyens de travail.

L'endettement général de l'agriculture (secteur évolué et secteur traditionnel) n'a cessé de s'accroître. L'indice de l'endettement de l'agriculture algérienne a évolué comme suit entre 1948 et 1952 (1948 = 100), comparé à celui de l'industrie et du commerce :

	Agriculture	Industrie	Commerce
1948	100	100	100
1949	135	-	-
1950	195	-	-
1951	254	-	-
1952	259	119	84

Aussi, faute de trouver sur le marché du crédit les capitaux à long terme et à moyen terme en volume suffisant, l'agriculture s'est imprudemment engagée dans l'immobilisation des crédits de campagne. Elle s'est mise ainsi à la merci d'une récolte déficitaire ou de l'effondrement d'un marché. Toutefois, malgré cet endettement progressif, sur 60 milliards de dépenses d'investissements engagés par l'agriculture algérienne de 1948 à 1952, 5,75 milliards seulement provenaient du crédit agricole et du secteur bancaire, le reste résultant de l'autofinancement.

Pour l'efficacité du plan, il est donc indispensable que les exploitants européens ou musulmans, disposent de ressources longues à faible taux d'intérêt, leur permettant de s'équiper en moyens individuels ou collectifs.

Les sources de crédit sur lesquelles repose normalement cette action sont de trois sortes :

- encouragements de l'Etat sous forme de subventions;
- prêts consentis par les organismes de crédit agricole;
- investissements privés.

Il y a lieu de remarquer qu'en Algérie, le crédit agricole n'a pas la possibilité de mettre à la disposition des organismes coopératifs ou des agriculteurs pris individuellement, les crédits à long terme nécessaires pour la réalisation du plan.

C'est la raison pour laquelle les fonds publics doivent intervenir, non seulement pour accorder des subventions, mais également pour doter les organismes de crédit agricole afin de constituer leurs ressources longues. Cette politique n'est pas nouvelle. Les avances et dotations spéciales constituées à partir des fonds publics ont même singulièrement diminué par rapport à la situation existant avant la guerre. Leur pourcentage, par rapport aux ressources totales dont disposait le crédit agricole, a évolué comme suit :

1939	19,8 %
1948	1,6 %
1951	4,6 %

atteignant un minimum en 1948. Il importe au contraire que les avances et dotations spéciales de l'Etat aux organismes de crédit agricole soient sensiblement relevées.

2°) Equipement collectif (conservation et valorisation des produits) :

Un effort particulièrement marqué avait été porté notamment sur la construction de docks-silos et de magasins à céréales.

Un programme établi en 1938 et complété en 1946 prévoyait un total de constructions d'une capacité globale de 2.119.500 quintaux dont 1.051.050 quintaux pour les docks-silos, 1.068.450 quintaux pour les magasins à céréales. La dernière tranche de ce programme a été achevée dans le courant de l'année 1952.

Par analogie avec les dispositions adoptées dans la métropole et en raison de l'insuffisance de la capacité de logement dont dispose l'Algérie, notamment pour les docks portuaires et de filtrage, un programme complémentaire de bâtiments de stockage des céréales a été établi en 1951, par une commission spéciale désignée à cet effet.

Ce programme destiné à compléter celui de 1938-46 comporte la construction, dans les trois départements algériens, d'ouvrages d'une capacité totale de 2.835.000 quintaux de logements, se décomposant comme suit :

Docks-silos portuaires	350.000 quintaux
Docks de filtrage et de report	1.275.000 quintaux
Magasins d'équipement complémentaire ..	360.000 quintaux
Réseau de magasins de ramassage	850.000 quintaux

Une première tranche de ce programme complémentaire, portant sur une capacité globale de logement de 1.380.000 quintaux, est achevée.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

1°) Investissements individuels :

Afin de compléter l'effort d'autofinancement des exploitants, les organismes locaux de crédit agricole devraient pouvoir disposer en quatre ans de 3.500 millions de francs.

2°) Investissements collectifs pour la conservation et la valorisation des produits agricoles :

a) - docks-silos et magasins à céréales : achèvement du programme de 1951 sur lequel il reste encore à réaliser 1.455.000 quintaux de logement représentés par :

- des docks portuaires d'une capacité de ..... 150.000 quintaux
- des docks de filtrage et de report d'une capacité de ..... 975.000 quintaux
- des magasins d'équipement complémentaire d'une capacité de ..... 330.000 quintaux

Pour les stations de désinsectisation, il est prévu de compléter le réseau portuaire algérien par la construction de deux nouvelles stations à Mostaganem et Nemours.

Coût global : 2.420 millions de francs environ.

b) - Coopératives autres que céréalières (agrumes - coton - huile - tabac) :

Les ressources réservées pour ces équipements s'élèvent à 2.300 millions de francs (crédit agricole).

c) - Modernisation des abattoires : 300 millions sont prévus pour des équipements divers.

Les investissements prévus, sur fonds publics pour l'expansion de l'agriculture évoluée en Algérie, s'élèvent pour les quatre années, à 8.520 millions de frs dont le financement sera assuré, à concurrence de 7.520 millions de frs par le truchement du budget extraordinaire de l'Algérie et de 1 milliard de frs par emprunts garantis sur le marché local.

E - L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

C'est par un large développement de l'enseignement agricole étroitement adapté aux besoins algériens et non pas calqué sur la métropole que pourra être assuré un encadrement solide des activités agricoles sans lequel il n'est pas possible d'envisager sérieusement une expansion de l'agriculture algérienne.

L'enseignement agricole comporte en Algérie un enseignement supérieur, un enseignement de degré moyen et un enseignement du premier degré. En dehors de l'Institut agricole d'Algérie et des diverses écoles régionales et pratiques d'agriculture, il existe à la base une formation post-scolaire, des centres d'apprentissage, des centres professionnels ruraux et des écoles saisonnières spécialisées.

Mais cette formation professionnelle agricole de base est très insuffisante. Elle ne comporte, en particulier, qu'un enseignement agricole (ou ménager) très peu développé au stade des établissements d'enseignement primaire (9.000 élèves en tout dans 316 classes, plus 420 élèves suivant des cours complémentaires, en 1953).

D'autre part, l'enseignement agricole tel qu'il est conçu actuellement et avec les modalités actuelles du recrutement dans les établissements spécialisés, ne permet pas le large accès, cependant indispensable à tous égards, des élèves musulmans à cet enseignement. Le tableau ci-après en porte témoignage :

	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves musulmans
Institut agricole d'Algérie (Maison Carrée)	138	1 (syrien)
Ecoles régionales et pratiques de:		
- Philippeville	32	2
- Aïn Temouchent	44	3
- Sidi Bel Abbès	82	2
- Guelma	55	37
- Les Mechtras	30	30
	381	75

La proportion est encore inférieure dans l'enseignement ménager où l'on compte à la même date 13 musulmanes seulement sur 128 élèves à l'école ménagère d'Alger.

L'effectif des 9 centres professionnels ruraux était dans le courant de 1953, de 120 à 130 élèves seulement.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

Il est indispensable d'achever la modernisation et l'équipement des anciens établissements avant de procéder à de nouvelles constructions.

Pour l'enseignement supérieur, on doit parfaire l'équipement de l'Institut agricole d'Algérie par la construction d'un bâtiment d'internat, la création d'un laboratoire central d'analyses agricoles, enfin la consolidation et l'extension du domaine dans le cadre du plan d'urbanisme de la région algéroise.

L'enseignement de degré moyen doit être aménagé et étendu. Le programme le concernant comporte en premier lieu la modernisation et l'équipement des établissements existants, notamment en ce qui concerne les internats et les laboratoires, ainsi que l'aménagement des exploitations. Il est ensuite prévu la construction de l'école d'agriculture du département d'Alger différée depuis plusieurs années. Cette école comprendra des sections spécialisées pour le maraîchage, la culture irriguée et la viticulture, et un secteur d'enseignement ménager destiné à former 8 à 10 monitrices par an.

L'enseignement ménager déjà existant sera développé : les effectifs de l'école ménagère d'Alger seront portés à 200 élèves grâce à l'achèvement de la construction de la nouvelle école.

Des dispositions doivent en outre être prises pour faciliter l'accès à ces établissements des élèves musulmans.

L'effort en faveur de la formation professionnelle doit être considérablement accentué. Il portera notamment sur l'amélioration des centres professionnels ruraux et la création de nouveaux centres, dont deux centres professionnels de mécanique agricole à Guelma et à Aïn Temouchent (dans le cadre des écoles qui y fonctionnent déjà), la création de centres d'apprentissage et d'écoles saisonnières spécialisées pour la formation de certains cadres et des spécialistes des cultures irriguées, de l'arboriculture fruitière, de l'élevage.

Enfin, une impulsion nouvelle doit être donnée très rapidement dans le cadre de la direction de l'Enseignement dont elle dépend, à l'enseignement agricole (et ménager) qui doit être inclus de façon systématique dans les programmes d'enseignement primaire. Ce premier stade de formation spécialisée est absolument capital; il constitue en outre, une préparation indispensable à l'accès des élèves musulmans aux établissements d'enseignement agricole du deuxième degré et de l'enseignement supérieur.

• • •

Les investissements nécessaires s'élèvent à 2.312 millions de frs répartis comme suit :

- Enseignement supérieur (Institut agricole d'Algérie)	
a) aménagement et constructions	185
b) consolidation et extension du domaine	200
Total	385
- Enseignement de degré moyen	
a) école régionale de Sidi Bel Abbès b) école d'agriculture de Philippeville c) école d'agriculture de Guelma d) école des Mechtras (centre d'apprentissage arboricole) e) école d'agriculture d'Aïn Temouchent f) jardin d'essai du Hamma et centre d'apprentissage horticole	314
g) école d'agriculture d'Alger	300
h) école ménagère d'agriculture d'Alger	113
- Centres professionnels ruraux (y compris les deux centres de mécaniques agricole de Guelma et Aïn Temouchent) - Centres d'apprentissage et écoles saisonnières	800
- Equipement des internats et laboratoires	200
- Equipement des exploitations	200

Le financement sera en totalité à la charge de la puissance publique.

A ces crédits, il conviendra d'ajouter, au titre de l'enseignement, les dotations éventuellement nécessaires pour développer systématiquement dans les écoles primaires, l'enseignement agricole et ménager, jusqu'ici très largement négligé.

F.- LA VULGARISATION AGRICOLE

Le rôle de la vulgarisation consiste à diffuser largement dans le monde agricole les résultats obtenus par l'expérimentation, afin d'amener les producteurs à des méthodes d'exploitation rationnelles. L'effort à fournir, pour parvenir à une diffusion satisfaisante, est considérable, si l'on songe que l'Algérie ne compte en moyenne que 1 conseiller pour 6.000 agriculteurs (contre 1 pour 500 aux Etats-Unis, 1 pour 300 au Danemark, 1 pour 30 à 40 en Hollande, alors qu'il s'agit de pays où l'agriculture est cependant déjà très développée).

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

Le deuxième plan envisage une amélioration substantielle de la vulgarisation agricole dont les moyens d'action devront être adaptés au milieu agricole auquel elle s'adressera.

En milieu agricole évolué, (soit environ 50.000 exploitants européens et musulmans en nombre sensiblement égal) l'Administration interviendra par tous les moyens éducatifs : tracts, conférences, démonstrations,etc... car, s'adressant à une population déjà expérimentée et éduquée, l'exemple démonstratif, le commentaire largement diffusé, les interventions agissantes et opportunes des techniciens suffiront à convaincre de l'efficacité de telles ou telles méthodes que l'exploitant sera apte à mettre aussitôt en pratique par ses propres moyens. Tel sera l'objet de l'appui donné à la création de centres d'études techniques agricoles (C.E.T.A.) à la multiplication des foyers ruraux (1), relevant les uns et les autres de l'initiative privée, de l'encouragement aux groupements syndicalistes et mutualistes, de la généralisation des champs d'essai et de démonstration, de vergers-pilotes, de troupeaux sélectionnés. La profession organisée reste dans ce domaine le meilleur canal de la vulgarisation. Mais le soutien financier et moral de l'Administration augmente substantiellement les possibilités de l'effort professionnel et il est capital que ces possibilités puissent rendre au maximum.

En agriculture traditionnelle, familiale et autarcique pratiquée par la grande majorité des fellahs et pasteurs (représentant près de 700.000 exploitants installés sur une superficie de plus de 4 millions d'hectares de terres), l'Administration est dans l'obligation d'intervenir directement pour obtenir de ces agriculteurs une productivité accrue.

Cette action directe s'exerce par l'intermédiaire des organisations du paysanat, dont les Secteurs d'Améliorations Rurales assument, sur le plan éducatif, les missions dévolues en milieu évolué aux C.E.T.A. et foyers ruraux; les actions envisagées à ces divers titres sont reprises séparément.

Le recrutement et la formation du personnel technique nécessaire à cet effort de vulgarisation exigent un effort exceptionnel en faveur des

---

(1) Une centaine ont été créés jusqu'à ce jour.

branches de l'enseignement agricole qui sont de nature à former rapidement les moniteurs et les conseillers agricoles. Le problème est également évoqué dans une note spéciale.

• • •

Les investissements nécessaires s'élèvent à 445 millions de frs répartis comme suit :

- Equipement des services de vulgarisation 175
- Vulgarisation des progrès techniques 150
- Foyers ruraux (avance du crédit agricole) 120

Le financement sera à la charge de la puissance publique.

G - L'EXPERIMENTATION AGRICOLE

Du fait de la situation géographique particulière de l'Algérie, les problèmes agricoles sont toujours techniquement et économiquement plus complexes que dans la métropole et doivent être étudiés avec une précision toute particulière, d'abord dans des stations et laboratoires centraux, puis, pour mise au point, dans des stations régionales.

La recherche et l'expérimentation revêtent donc en Algérie, un caractère particulier de haute portée économique et sociale. Aussi, le plan leur réserve une large place, d'autant plus que beaucoup reste à faire dans ce secteur, dont l'organisation n'a guère commencé qu'en 1942.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

1°) Achever la modernisation, l'aménagement et l'équipement des laboratoires et stations pour lesquels des travaux ont été mis en oeuvre au cours du plan 1949-1952 : station centrale de l'Institut Agricole d'Algérie, stations expérimentales agricoles régionales, station d'élevage du Kroub; stations arboricoles de Boufarik et Sidi Aïch; station d'aquiculture et de pêche de Castiglione; stations sahariennes de Tadmit, El Arfiane et Aïn Ben Noui, l'équipement de ces dernières revêtant un caractère particulier d'urgence.

2°) Poursuivre la création du réseau de stations correspondant aux besoins qui résultent des objectifs techniques retenus pour les prochaines années, compte tenu de la diversité des milieux écologiques. Il s'agit, en l'occurence de la création des stations expérimentales régionales du Sahel d'Alger (production maraîchère, primeurs); de la zone steppienne et du pays du mouton (amélioration des parcours et expérimentation alfatière); du Sersou (céréales et lentilles); d'Aïn Témouchent (légumes secs autres que la lentille), puis des stations expérimentales centrales d'arboriculture (Chéliff) et de la protection des végétaux, cette dernière étant complétée par un réseau de stations régionales en vue de la détermination des conditions optima de la phytopharmacie.

• • •

Les investissements nécessaires se montent à 1.420 millions de frs dont 400 environ au bénéfice de l'élevage.

Le financement sera en totalité à la charge de la puissance publique.

Chapitre III

L'HYDRAULIQUE

Sur les 25 millions d'hectares de terres qui peuvent être classées comme productrices en Algérie, les plaines alluvionnaires se prêtant à l'irrigation représentent à peine un million d'hectares, soit moins de 4 %. Mais le régime hydraulique auquel elles sont soumises est détestable. Les pluies, le plus souvent insuffisantes, sont toujours irrégulières et presque nulles en été, de sorte que les cultures riches que favorise le soleil sont presque partout impossibles sans irrigation.

Dans les parties basses des plaines côtières, les eaux nuisibles stagnent en surface ou trop près de la surface, engendrant des marais infestés par le paludisme ou des terres empoisonnées par le sel.

169.200 hectares de terres étaient effectivement irriguées en 1952 contre 158.000 en 1946, tant dans les grands périmètres que dans les secteurs de moyenne et petite hydraulique, sur l'ensemble du territoire algérien, y compris les territoires du Sud.

La répartition des cultures s'y effectuait de la façon suivante :

Nature des cultures	Surfaces irriguées (en hectares)	
	1946	1952
Céréales	13.700	13.000
Cultures maraîchères	34.000	30.000
Cultures industrielles diverses ..	300	6.000
Oliviers	5.000	5.000
Palmiers dattiers	54.000	54.200
Agrumes	24.000	28.000
Arboriculture	5.000	8.000
Cultures fourragères	12.000	10.000
Vignes	10.000	15.000
	158.000	169.200

La majeure partie des terres irriguées représente donc une surface équipée depuis longtemps déjà.

La progression est lente, malgré l'effort d'équipement entrepris depuis la guerre.

La cadence d'aménagement apparaît même notoirement insuffisante lorsque l'on a présente à l'esprit l'énorme exigence d'accroissement de la production posée par la poussée démographique (près de 600.000 habitants entre 1948 et 1952) dans un pays où les possibilités essentielles de développement rapide restent limitées, ou à peu près, au secteur agricole.

Le deuxième plan met l'accent sur l'expansion méthodique des zones irriguées, au même titre que sur le développement général de toute la production agricole.

D'autre part, dans l'ordre même des dépenses consenties en faveur de l'irrigation, la priorité est donnée à tous les investissements les plus directement productifs.

Les travaux consacrés aux grands barrages seront limités à l'achèvement des ouvrages en cours de réalisation. Parallèlement, tous les moyens seront réunis dans les grands périmètres déjà créés, pour promouvoir un rythme satisfaisant d'équipement en canaux d'adduction et surtout de mise en valeur effective des terres.

Un gros effort sera porté également sur l'ensemble des travaux de moyenne et petite hydraulique qui, bien que moins spectaculaires, permettent d'aménager des terrains dont l'étendue totale peut facilement dépasser les réalisations effectuées dans le cadre des grands périmètres. On ne bute pas là, en effet, sur des problèmes de statut foncier ou de financement aussi ardus.

Dans la même perspective, la lutte contre les eaux nuisibles sera menée avec plus de vigueur, car elle permet de récupérer des surfaces d'une étendue appréciable.

C'est dans cet esprit que la Commission a demandé le relèvement substantiel des dotations prévues par l'Algérie, tant pour les travaux hydrauliques que pour les avances à long et moyen termes à consentir par le Crédit agricole en faveur de la mise en valeur effective des périmètres, soit une augmentation de 4.670 millions qui correspond à plus de 10 % des investissements initialement prévus à la charge de la puissance publique sur l'ensemble du secteur hydraulique agricole.

	Prévisions initiales	Propositions retenues (1)
- Forages de grande prospection hydrogéologique	700	1.100
- Grands forages d'exploitation	1.800	1.900
- Irrigation par eaux de crue	1.850	2.200
- Périmètres secondaires	1.600	2.590
- Hydraulique pastorale	3.000	3.800
- Défense contre les eaux nuisibles.	5.470	6.000
- Crédit agricole (avances à long et à moyen terme)	1.500	3.000

(1) Ces propositions ayant recueilli l'agrément des autorités algériennes sont exposées en détail dans les pages qui suivent.

I - ETUDES GENERALES

Les études servant à préparer directement ou indirectement et à plus ou moins long terme la réalisation des divers ouvrages de grande ou de petite hydraulique ou les opérations de lutte contre les eaux nuisibles présentent une importance considérable.

Même lorsque les projets étudiés n'aboutissent pas effectivement au stade de la réalisation, les diverses observations effectuées permettent par recoupement de dégager des enseignements précieux qui se traduisent par une efficacité plus grande des réalisations nouvelles. Les crédits groupés sous cette rubrique couvrent, à côté de travaux d'études pures, la mise au point, sans intention de réalisation immédiate, de certains projets et même de certaines réalisations de caractère prospectif qui ne sont pas directement utilisables sur le plan de l'activité économique.

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

1°) Etudes générales proprement dites, embrassant les aspects les plus divers, techniques, économiques, juridiques et humains de la science de l'hydraulique agricole.

2°) Préparation de plusieurs projets concernant des grands ensembles hydrauliques à buts multiples - irrigation, alimentation en eau potable ou industrielle, production d'énergie électrique - qui ne conduiront à réalisation effective - au-delà de 1957 du reste - que si les études en cours en démontrent l'intérêt incontestable (rentabilité, influence sur le volume de l'emploi dans les régions intéressées). Il convient de souligner notamment les études suivantes :

a - Vallée du Guir : étude d'un projet de barrage à construire à Djorf Torba, qui permettrait l'équipement d'un périmètre irrigable dans la plaine d'Abadla et l'alimentation en eau potable et industrielle de la région de Colomb Béchar.

b - Meffrouch : étude d'un projet de barrage qui permettrait de compléter l'approvisionnement en eau de Tlemcen et des communes déjà desservies par la conduite d'Oran, la production d'énergie électrique et la création d'un périmètre irrigable (2.500 hectares) dans les plaines de Hennayas, Lavaissière et de Zenatas.

c - Bou Namoussa : la construction éventuelle de ce barrage permettrait la régularisation d'un débit moyen annuel de 130 millions de m3 et, par là, l'irrigation de 20.000 ha de terres, la production annuelle de 30 millions de Kwh, l'alimentation en eau de la ville de Bône, et contribuerait à l'assèchement des marais de M'Krada.

d - Oued Isser : la construction de ce barrage permettrait la régularisation d'un débit moyen annuel de 250 millions de m3; complété par le percement d'une galerie de 20 km de longueur pour l'amenée des eaux dans la plaine de la Mitidja, il pourrait assurer l'irrigation de 50.000 ha de terres dans la Mitidja orientale, la production de 85 millions de Kwh et constituerait le seul moyen d'assurer, pour un large avenir, l'alimentation en eau de l'agglomération algéroise et des communes du Sahel.

Ainsi qu'il a déjà été souligné précédemment, les travaux de grands barrages seront limités, au cours du présent plan, à l'achèvement des ouvrages en cours. Il doit être entendu, par ailleurs, qu'étant donnée l'importance des investissements requis pour la réalisation de ces grands ensembles et leur rentabilité différée sur une longue période, il ne sera pas possible de poursuivre la réalisation simultanée de plusieurs opérations de ce genre sans immobiliser avec une rentabilité immédiate trop faible, une part importante des capitaux disponibles.

Il est néanmoins nécessaire de poursuivre ou d'entreprendre les études des divers grands ensembles hydrauliques dont on peut envisager les réalisations ultérieurement, et notamment de ceux indiqués ci-dessus, afin que dans un délai raisonnable les pouvoirs publics soient à même d'exercer un choix judicieux en fonction des résultats de ces études.

3°) Forages de grande prospection hydrogéologique (à l'exception des forages d'exploitation).

Ces forages sont indispensables pour déterminer l'ensemble des ressources souterraines en eau disponibles; le programme des travaux prévus comporte l'achèvement des forages en cours et des programmes annuels à déterminer en fonction des résultats des études générales en cours; quatre forages sont d'ores et déjà prévus, en reconnaissance profonde (plus de 700 m) : El Habra, Nord de Guerrara, Nord d'El Oued, région des Sahrez.

• • •

II - HYDRAULIQUE AGRICOLE

A - IRRIGATION PAR EAUX PERENNES (grands barrages - grands périmètres d'irrigation)

A la fin de 1953, la situation des grands périmètres d'irrigation de l'Algérie en exploitation se présente comme suit, en ce qui concerne l'équipement et l'aménagement effectifs des surfaces :

Désignation du périmètre et date de prise en charge	surfaces (en hectares) classées ou à classer	dominées (1)	irrigables	réellement irriguées
I - PERIMETRES EN EXPLOITATION				
Hamiz (1936)	18.400	17.000	16.000	5.789
Haut-Chéliff (1950)	37.020	8.200	7.600	1.274
Oued Fodda (1935)	25.386	18.000	16.950	9.250
Bas-Chéliff (1937)	27.630	19.818	19.818	7.241
Mina (1938)	13.647	9.900	9.900	6.753
Habra (1939)	17.230	17.230	17.230	11.790
Sig (1942)	5.600	5.600	5.470	5.360
Tlétat (1943)	66	66	66	64
	144.979	95.814	93.034	47.521
II - PERIMETRES A EQUIPER				
Tafna	12.000	12.000	-	-
M'Sila	10.000	10.000	-	-
Saf-Saf	5.000	5.000	-	-
Edgar-Quinet	5.000	5.000	-	-
Foum el Gherza (2)	P.M.	P.M.	-	-
	32.000	32.000	-	-
Total .	176.979	127.814	93.034	47.521

(1) ou desservies par les réseaux de distribution existants.
(2) Le barrage de Foum el Gherza était destiné à opérer le sauvetage des palmeraies dépérissantes de Sidi Okba.

Dans les périmètres en exploitation, les surfaces effectivement mises en valeur ne dépassent pas 50 % de l'ensemble des terres irrigables; cette proportion est d'autant plus faible que la plupart des périmètres intéressés ont été pris en charge avant 1939.

D'autre part, de nouveaux barrages sont achevés (Zardezas, Beni Bahdel, Foum el Gueiss) et dominent des périmètres totalisant 32.000 ha de surfaces classées où aucun aménagement n'a encore été réalisé.

Avant d'engager la construction de tout nouveau grand barrage, il convient, en toute priorité, d'assurer la mise en valeur effective des superficies importantes d'ores et déjà susceptibles d'être irriguées.

Les superficies effectivement irriguées ont porté en 1952 les cultures suivantes (compte-tenu des cultures intercalaires) - (en hectares) :

Jachères	1.137
Prairies naturelles	906
Céréales	9.090
Maïs	263
Cultures fourragères annuelles	1.466
Cultures fourragères permanentes	1.190
Cultures industrielles (1)	4.525
Oliviers	3.425
Vigne	1.834
Arbres fruitiers	3.051
Agrumes	9.564
Pépinières	161
Cultures maraîchères	12.940

OBJECTIFS ET ACTIONS PROPOSES :

1°) dévasement des cuvettes de barrages :

Un programme important de travaux de dévasement des grands barrages est justifié par l'importance considérable de cette question; il est particulièrement inquiétant que des travaux de cette nature soient à entreprendre avant que les barrages soient complètement utilisés. L'ensemble des barrages actuellement construits pourrait permettre d'irriguer environ 150.000 hectares. Sur cette superficie 93.000 hectares environ sont équipés et 47.000 ont été irrigués en 1953.

Cette constatation montre qu'un effort très important doit être fait, tant pour accélérer par tous les moyens la mise en valeur des périmètres irrigables que pour assurer très rapidement la protection des bassins versants des grands barrages.

Le plan prévoit le dévasement, par dragages, du barrage des Cheurfas, de Saint-Lucien, et un essai de dévasement du barrage de l'oued Fodda par soutirage.

2°) Parachèvement des barrages :

- achèvement des écrans souterrains d'étanchéité du barrage de Foum el Gherza.

---

(1) dont 3.463 de coton et 42 de tabac.

- achèvement du barrage de Sarno : travaux complémentaires d'injection de terrain de dérivation des eaux de la Mékérra dans le Sarno.

3°) Equipement en canalisations des grands périmètres

Trente mille hectares supplémentaires seront équipés, tant dans les périmètres déjà en exploitation où ces équipements ne sont pas encore terminés (Hamiz, Haut-Chéliff, Oued Fodda, Orléansville, Bas-Cheliff, Mina, Habra, Sig) que dans les périmètres qui, pourvus seulement d'un barrage réservoir restent à aménager en totalité (Ksob, Tafna, Zardezas, Foum-el-Gueiss).

Les travaux suivants sont notamment prévus :

Hamiz : achèvement des conduits secondaires - installation de compteurs sur les prises - augmentation des ressources du périmètre par l'exploitation des eaux souterraines. Dépense prévue : 600 millions de frs.

Haut-Chéliff : poursuite de l'aménagement du périmètre - début de la construction du barrage de compensation du souterrain et des canaux pour supprimer la station de pompage de Lavigerie. Dépense prévue : 3.750 millions de frs.

Oued-Fodda : achèvement de l'aménagement du périmètre de 25.000 hectares dont 18.000 sont déjà presque complètement équipés. Restent à aménager quelques compléments d'aménagement sur ces 18.000 ha et à réaliser l'extension, que permettent les ouvrages principaux, sur les magnifiques terres de la rive droite, dans les régions des MEDJADJAS et de WARNIER. Dépense prévue : 3.300 millions de frs.

Bas-Chéliff : poursuite des travaux d'équipement du périmètre. Dépense prévue : 890 millions de frs.

Mina : poursuite des travaux d'aménagement - bétonnage de canaux - assainissements - extension du périmètre. Dépenses prévue : 1.880 millions de frs.

Habra : poursuite de la mise en valeur de la plaine de l'Habra et de la région de Dublinau. Dépense prévue 1.240 millions de frs.

Sig : achèvement des canaux principaux rive droite et rive gauche - drainage - chemin d'exploitation - achèvement de l'aménagement rationnel d'un périmètre de 5.600 ha. Dépense prévue : 550 millions de frs.

Saf-Saf : aménagement de 6.000 ha. Dépense prévue : 1.800 millions de frs, dont 430 pour la période 1954-57.

Ksob : achèvement du tronc commun, du barrage de compensation et équipement du périmètre de 10.000 ha. Dépense prévue : 1.400 millions de frs.

Foum el Gherza : aménagement des irrigations des oasis de Sériana, Ihouda, Garta, Sidi Okba (100.000 palmiers et 5.000 ha de céréales). Dépense prévue : 200 millions de frs.

L'ensemble des travaux représente environ 15.600 millions de francs sur lesquels 11 milliards environ sont prévus pour les quatre prochaines années. Etant donné qu'il ne servirait à rien de réaliser l'équipement plus rapidement que les possibilités d'utilisation de l'eau, la cadence des

travaux devra donc être commandée par les possibilités de mise en valeur des terres irrigables; une étude approfondie de ces possibilités devra être entreprise avant d'engager des dépenses importantes de travaux d'extension des périmètres. Cette remarque s'applique principalement aux travaux d'entension prévus dans le périmètre du Haut-Chéliff, de l'Oued Fodda, du Bas-Chéliff, de Saf-Saf et du Ksob.

Dans ces conditions il apparaît que doivent être retenus en priorité des travaux d'amélioration, qui ont pour objet d'augmenter le rendement des irrigations, c'est-à-dire ceux prévus dans le périmètre du Hamiz, de la Mina, de l'Habra, du Sig et des oasis de la région de Biskra.

Les résultats attendus de l'exécution de ces travaux peuvent se résumer approximativement comme suit :

Périmètres	amélioration d'irrigations existantes	extension des surfaces irrigables
Hamiz	15.000	non précisée
Haut-Chéliff	-	4.800 ha
Oued-Fodda	-	7.800 ha
Bas-Chéliff	-	2.000 ha
Mina	9.900	non précisée
Habra	17.000	-
Sig	5.600	-
Saf-Saf	-	6.000 ha
Ksob	-	10.000 ha
Foum el Gherza	6.000	-
	soit environ 53/55.000 ha	soit au minimum 30.000 ha

B - AMENAGEMENTS FONCIERS

Les frais considérables impliqués par la construction des grands barrages et l'aménagement du réseau de distribution en dépendant, s'ils sont justifiés par l'augmentation notable du volume de la production agricole qu'ils permettent, doivent être amortis dans les délais les plus rapides possibles, par l'aménagement et le planage des terres, l'édification des réseaux intérieurs de drainage et d'irrigations des exploitations agricoles et la pratique effective de la culture irriguée.

Un certain nombre d'obstacles ont jusqu'ici ralenti considérablement cette mise en valeur : insuffisance des capitaux privés, manque d'adaptation des intéressés aux exigences de la culture irriguée, incertitudes du statut juridique d'un grand nombre de propriétés de droit musulman, problème des débouchés.

Il importe de remédier rapidement à ces difficultés; l'effort en vue d'améliorer les techniques agricoles en culture irriguée et d'assurer les

débouchés suffisants aux productions nouvelles est examiné dans le cadre général du développement de la production agricole.

Le plan prévoit qu'un crédit de 3 milliards de francs sera mis à la disposition des organismes locaux de crédit agricole en vue de permettre des avances à moyen et à long terme aux agriculteurs dont les ressources se révèleraient insuffisantes pour assurer la mise en valeur de leurs exploitations dans des délais rapides.

En matière de statut foncier, des études seront poursuivies en vue de préparer la mise en application d'une législation nouvelle, tant en ce qui concerne le remembrement ou le morcellement des propriétés suivant les cas - le passage de la culture extensive à la culture irriguée sur les grands domaines exige en effet une masse de capitaux qui dépasse souvent de beaucoup les moyens des intéressés - qu'en ce qui concerne le régime juridique, particulièrement complexe de la propriété musulmane.

Le remembrement, regroupant, pour chaque propriétaire, en un minimum de parcelles aisément cultivables, les droits qu'il possède, facilite l'application des pratiques culturales modernes, notamment l'utilisation des moyens mécaniques et la création des voies de communication indispensables à une vie rurale normale.

Le morcellement et l'indivision rendent pratiquement impossible toute mise en valeur, par l'irrigation, des terres musulmanes des périmètres dominés par les grands barrages. L'Algérie pourrait utilement s'inspirer, à cet égard, du dahir marocain du 8 mars 1952 relatif au remembrement dans les périmètres irrigables.

Cette situation foncière limite aussi, de façon considérable, l'extension pourtant nécessaire des travaux de défense et de restauration des sols.

De la même manière, l'exploitation rationnelle des hauts plateaux et des zones pré-sahariennes par l'élevage du mouton exige aussi des réformes et des réglementations d'ordre foncier en vue de permettre aux investissements collectifs réalisés dans ces régions (ouverture de points d'eau, centres de traitement, mise en défense des paturages) de produire leurs pleins effets.

• • •

C - PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE

Il s'agit d'un ensemble de travaux de types très divers dont la caractéristique commune est de chercher à améliorer en fonction de projets d'ensemble, les conditions économiques de toute la population rurale non comprise dans les grands périmètres d'irrigation.

Ce sont tantôt des ouvrages destinés à irriguer les terres lorsque la technique des grands barrages et des grands réseaux de distribution n'est pas applicable, tantôt des ouvrages destinés à permettre l'abreuvement des troupeaux et répartis sur des régions particulièrement faborables à l'élevage, tantôt enfin des ouvrages destinés à protéger les sols ou à récupérer des terres contre les eaux nuisibles (régularisation du cours des torrents, drainage des eaux qui stagnent dans les dépressions, assèchement des marais).

Les surfaces intéressées par ces divers travaux, non compris les surfaces correspondant aux travaux d'hydraulique pastorale, sont vraisemblablement d'une étendue globale comparable aux surfaces dont l'aménagement dépend des grands barrages ou des grands ensembles à buts multiples (de 2 à 300.000 ha), mais leur aménagement représente, à surface égale, un effort financier nettement moindre pour une rentabilité plus immédiate.

C'est pourquoi le deuxième plan prévoit des moyens nettement plus substantiels que précédemment au développement des diverses réalisations de petite et de moyenne hydraulique.

Un effort déjà appréciable a été effectué dans le domaine de la petite hydraulique et de la moyenne hydraulique, au cours du premier plan.

L'équipement rationnel du "pays du mouton" a commencé avec l'aménagement méthodique de nombreux points d'eau (puits, forages ou citernes, abreuvoirs, abris).

On a refait suivant des techniques modernes, ou créé, sur toute l'étendue du pays, un certain nombre de barrages d'épandage de crues ou de dérivation, permettant ainsi de maintenir, d'étendre ou d'entreprendre la mise en valeur de parcelles de terre alluvionnaire, qui sans cela seraient restées ou redevenues improductives.

L'effort le plus important a été porté sur les oueds de la région du Hodna où plusieurs barrages avaient été emportés par des crues. Lorsque la surface utilisable l'a permis, ainsi que le débit de l'oued intéressé, des ouvrages d'une étendue relativement modeste (barrages de compensation, installations de pompage, etc...) ont été réalisés en vue de l'aménagement de périmètres secondaires d'une étendue qui peut aller jusqu'à un millier d'hectares environ.

Des projets de barrages d'inféroflux, entièrement souterrains, et établis sur fond imperméable, ont même été étudiés en vue de permettre l'utilisation du débit souterrain des oueds. Le barrage d'inféroflux de Tadjémout, qui devait permettre l'irrigation de 1.000 à 1.500 hectares de terres, a été achévé. Les résultats décevants acquis ne peuvent qu'inciter à la plus extrême prudence, dans ce genre de travaux.

A cette exception près, ces divers types de barrages sont particulièrement rentables en secteur présaharien où de nombreuses zones d'alluvions présentent des caractères de fertilité incroyable. On cite couramment des rendements en céréales de 30 à 40 quintaux à l'hectare et parfois même des chiffres très supérieurs.

La lutte contre les eaux nuisibles et l'assainissement des marais et des terres trop humides ont été caractérisés à la fois par des travaux de régularisation d'un certain nombre de cours d'eau : curage de l'oued Mazafran et du Hamiz, aménagement de seuils sur le Haut-Harrach et sur les oueds du bassin du Hodna, travaux divers sur la Tafna, le Sébaou..., et par le drainage de surfaces importantes dans les plaines de Bône Est et Ouest (l'assèchement du lac Fetzara à peu près terminé a fait place à une mise en valeur progressive), les plaines basses de l'Oranie (Habra-Macta, Bas-Chéliff), la Mitidja (région d'Alma-Ménerville), la région d'Affreville (marais de Littré) plusieurs oasis (Touggourt, El Goléa, Aïn Sefra) et le bassin de l'Oued Rhir.

Enfin des forages d'exploitation ont commencé à être aménagés (Zelfana, Aïn Malakoff, Saint-Lucien) Mettlili, Guettara, etc...) en suite d'un programme important de forages de reconnaissance, effectués, principalement, en secteur saharien sur la nappe albienne, vaste ensemble hydrologique qui intéresse une région de 600.000 kilomètres carrés pour le seul territoire algérien.

Quelques forages de pure exploitation ont été aménagés également. On a commencé notamment à s'attaquer à la tâche considérable de réaménagement des forages du pays de la datte, faits il y a un demi-siècle et arrivés aujourd'hui à limite d'utilisation.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Périmètres secondaires : les actions retenues porteront notamment sur les zones suivantes :

- périmètre de Maillot : barrage de compensation sur l'oued el Berd, conduites et canaux correspondants, irrigation régulière, de 4.000 ha;

- dans le Tell Constantinois : utilisation par gravité ou pompage des débits non réservés des oueds Chémora, el Ksour, Endja, el Kébir, Bou Merzoug et Bou Sellam, en vue de la mise en culture de périmètres secondaires s'élevant au total à 40.000 hectares;

- dans le Sahel algérois : irrigation du plateau de Douaouda-Fouka par pompage dans le Mazafran, irrigation régulière de 750 ha de cultures maraîchères.

- Hauts-plateaux et zone présaharienne : petites unités d'irrigation à base d'énergie éolienne (Adrar, Zarzès...).

2°) Irrigation par eaux de crues

- Bassin du Hodna : épandage des crues saisonnières de divers oueds du Chott el Hodna (Ceds Faguès, Fellah, Leham); poursuite d'un programme de mise en valeur de 30.000 ha de terres à céréales, recasement de populations nomades;

- Bassin du Hodna : barrages pour la dérivation dans le bassin du Hodna des eaux de crues de divers oueds (barrages de Kef-Lasfar, de Ced Hadjer Sefra, du Fétra, du Ced Dedbaïn, de l'oued Chaïr, de Ced el Djir, de Seïba et d'Hamrénia) en vue de l'irrigation d'un total de 20.000 ha de terres à céréales dans les régions de Sidi Aïssa et Bou Sââda;

- Barrage de Boughzoul : surélévation du plan d'eau du barrage sur le Nahr-Ouassel en vue d'assurer la décantation de 25 millions de mètres cubes supplémentaires, pour limiter l'envasement du Ghrib et permettre de rendre au barrage son rôle d'écrêteur de crues et de dévaseur, et accessoirement, d'effectuer l'irrigation de 800 ha de terres à céréales;

- Hauts-plateaux et régions présahariennes : en dehors de la région du Hodna et du barrage de Boughzoul, il est prévu notamment :
  - l'échèvement du barrage du Rocher de Sel,
  - la construction d'un ouvrage régulateur pour la plaine du Mekharra
  - la réfection des canaux de Laghouat,
  - la reconstruction de plusieurs barrages d'épendage de crue dans les oasis,

- l'aménagement des zones irrigables du Rocher de Sel, du Mekharreg, des Daïas, de Boghari, etc...

3°) Défense contre les eaux nuisibles

L'effort envisagé porte principalement sur les points suivants :

a) Département d'Alger :

- défense de la région de Littré contre les eaux nuisibles,
- construction de seuils en montagne, dérasement d'ilôts, curage, redressement, protection des berges, dans les cours inférieurs (bassin de l'Harrach, du Mazafran, de l'Isser, du Hamiz, du Boudouaou, du Sébaou). Priorité pour les bassins de l'Harrach et du Mazafran.
- protection de la ville de Bou-Sââda.

b) Département de Constantine :

- achèvement du calibrage et de la régularisation de l'oued Endja, de l'oued Nil, de l'oued Soumman (mise en valeur de 5.000 ha),
- mise en chantier en 1956, des travaux d'aménagement de l'oued Bou-Sellam,
- protection des villes de Biskra, Tébessa,...
- achèvement du drainage des plaines de Bône-Est et de Bône-Ouest, assèchement et mise en valeur de 15.000 ha de terres sur lesquelles 8.000 ha étaient aménagés à la fin de 1952.

c) Département d'Oran :

- canalisation des oueds Habra, Melah, Tinn et des chabets secondaires,
- protection des villes de Nemours, Sidi-bel-Abbès, assainissement de la basse plaine de Relizane,
- curage et protection des berges d'oueds dans les régions de Sidi-bel-Abbès, Bedeau, Zelafa,
- lutte antipalustre,
- assainissement de la plaine d'Eghriss.

d) Territoires du Sud :

- régularisation de l'oued Djelfa en amont de la ville du même nom,
- protection de l'oasis de Laghouat contre les crues du M'Zi,
- curage et protection des berges d'oueds dans la région d'Aïn Sefra,
- assainissement des palmeraies de l'oued Rhir et des oasis d'el Goléa, d'In Salah et de Zelfana.

4°) Hydraulique pastorale

L'effort déjà entrepris pour l'équipement du pays du mouton va être poursuivi et amplifié. Les travaux prévus comportent, entre autres, les actions suivantes (y compris les actions prévues au titre des points d'eau) :

- région des hauts-plateaux oranais : équipement de 400 points d'eau dont 30 sources, 110 points d'eau à équiper de pompes à main et 260 points d'eau à équiper d'éoliennes.

- région de Sidi Aïssa et Bou Sââda, Tell et Sud Oranais : travaux analogues;
- hauts-plateaux et régions présahariennes (Algérois) : aménagement de 40 sources ou puits et 4 citernes. Achèvement des travaux d'aménagement du S.A.R. de Tadjémout.
- hauts-plateaux et Tell constantinois : aménagement de 300 points d'eau par an.
- zone présaharienne : aménagement de puits sur les terres de parcours.

Une étude faite en Algérie montre que la rentabilité directe des travaux d'hydraulique pastorale est très élevée, le revenu brut annuel correspondant à un point d'eau est supérieur au capital investi pour la construction de ce point d'eau, en évaluation très prudente : il est supérieur à dix fois le montant des frais d'entretien, de l'amortissement et du renouvellement des ouvrages.

Les travaux d'équipement pastoral se classent donc de loin en tête des travaux d'hydraulique agricole des plus intéressants du point de vue économique.

5°) Grands forages d'exploitation

Le plan prévoit l'achèvement des forages en cours et l'exécution de travaux déterminés en fonction des résultats des études générales en cours. Sont d'ores et déjà prévus :

- la poursuite des travaux de réfection des forages anciens dans les oasis,
- des forages jaillissants (de l'Albien) pour création d'oasis nouvelles sur la retombée Est de la dorsale du M'Zab (Bahous, Nomrath, oued N'Sa).

•
• •

D - CHOTT-ECH-CHERGUI

Création, à partir de l'utilisation d'une réserve d'eau souterraine considérable dont on essaie, dans une première étape, de délimiter l'importance, d'un grand ensemble hydraulique à utilisations multiples : aménagement hydraulique partiel du bassin versant du Chott, irrigation de surfaces importantes dans les basses plaines d'Oranie (région de Relizane), grâce à la dérivation des eaux par pompage vers l'oued Toumkira (Abd supérieur, bassin de la Mina), production d'énergie électrique par l'équipement du bassin de la Mina et alimentation en eau industrielle de la région de Relizane.

On attend de ce projet, au cours d'une première tranche de travaux et à condition qu'un débit permanent de 4 m3/seconde soit possible, la production de 130 millions de Kwh par an et l'irrigation d'environ 30.000 hectares de terres nouvelles.

PROGRAMME 1954/1957 :

Il est nécessaire d'achever rapidement les travaux préliminaires actuellement en cours qui doivent permettre le captage et le pompage d'un débit de 4 m3/s., considéré comme un minimum indispensable pour pouvoir aborder une étape ultérieure de réalisation.

Ce débit sera utilisé en premier lieu pour l'irrigation de luzernières dans les Hautes-Plaines du Nord-Est du Chott grâce à l'installation d'une petite station de refoulement de 100 l/s.

Il est indispensable que les crédits prévus soient mis en totalité à la disposition des services techniques chargés de ces études, dans les deux premières années du plan.

•
• •

III - ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE

Il s'agit d'assurer l'alimentation en eau potable des villes et villages, des centres ruraux et des oasis de l'Algérie - dont la population s'accroît sans cesse - et la satisfaction en eau industrielle des centres industriels, également en plein essor.

L'influence de ces investissements sur les conditions d'existence des populations est rapide et importante.

PROGRAMME 1954/1957 :

Le plan prévoit notamment des travaux sur les points suivants :

- région oranaise : parachèvement des travaux d'adduction des eaux de la Tafna pour l'alimentation d'Oran, des centres se trouvant sur le parcours et d'Arzew;
- agglomération algéroise et Sahel : aménagements de l'oued Adda et forages au mazafran;
- poursuite des travaux en cours pour l'alimentation des villages de Grande Kabylie et de petite Kabylie;
- ville de Constantine : réservoirs et stations de pompage deuxième conduite d'adduction;
- ville de Bône : captage de l'oued el Baïm, station de pompage, réservoirs et réseaux de distribution.

Il s'y ajoute :

- un programme important d'alimentation en eau des centres, douars et des oasis de la zone saharienne dont le financement est assuré à la fois par les ressources propres et les emprunts des collectivités;

- des travaux d'intérêt communal concernant l'aménagement de points d'eau potable dans les douars, l'alimentation en eau des écoles des douars. Ces travaux sont exécutés à l'initiative des communes avec leur participation

financière; ils permettent d'améliorer efficacement et économiquement les conditions d'existence des populations des douars; ils marchent, en général, de pair avec des travaux effectués, dans les mêmes conditions, en vue de lutter contre les ruissellements et d'assurer la défense des terres arabes.

•
• •

IV - TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

RETENUS EN MATIERE HYDRAULIQUE

Les investissements nécessaires à la réalisation des équipements hydrauliques retenus, s'élèvent à près de 55 milliards de francs, répartis comme suit :

	Crédits à provenir du budget extraordinaire de l'Algérie	Emprunts des organismes et collectivités	Total des investissements prévus sur fonds publics	Autofinancement (pour mémoire)
I - ETUDES GENERALES :				
1) études générales proprement dites	1.000		1.000	
2) études de grands ensembles hydrauliques	800		800	
3) forages de grande prospection hydrogéologique	1.100		1.100	
Total	2.900		2.900	
II - HYDRAULIQUE AGRICOLE :				
A - Périmètres :				
a)- irrigation par eaux pérennes				
1) achèvement des barrages en cours	1.360		1.360	
2) dévasement des grands barrages	1.400		1.400	
3) équipement des périmètres principaux	10.810		10.810	
b)- aménagements fonciers				
1) études foncières et remembrement	200		200	

	Crédits à provenir du budget extraordinaire de l'Algérie	Emprunts des organismes et collectivités	Total des investissements prévus sur fonds publics	Autofinancement (pour mémoire)
2) participation à l'aménagement des propriétés privées par les avances à long et moyen terme	3.000		3.000	3.000
c)- périmètres secondaires	2.590		2.590	
d)- irrigation par eaux de crues .	2.200		2.200	
e)- défense contre les eaux nuisibles	6.000	300	6.300	
f)- hydraulique pastorale	3.800		3.800	
g)- grands forages d'exploitation.	1.900		1.900	
B - Chott ech Chergui				
études et travaux préliminaires	2.900		2.900	
C - Points d'eau	2.200	60	2.260	
Total ...	38.360	360	38.720	
III - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - HYDRAULIQUE NON AGRICOLE				
a) grands centres urbains	2.875	(	(	
b) centres secondaires, douars et oasis	2.250	(6.360	(13.085	800
c) travaux d'initiative communale dans les douars	1.600	(	(	700
Total ...	6.725	6.360	13.085	
TOTAL GENERAL	47.985	6.720	54.705	

Le succès des investissements prévus en matière hydraulique et plus spécialement d'hydraulique agricole, exige :

- une coordination réelle et plus efficace de tous les services administratifs et techniques qui participent à cet effort d'ensemble;

- la révisiON DU REGIME ACTUEL DE FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET UN RELEVEMENT SUBSTANTIEL DES TARIFS pratiqués tant pour l'eau d'irrigation que pour l'eau destinée à l'alimentation des centres urbains et ruraux.

Dans le même esprit, il convient d'assurer rapidement l'extension à l'Algérie de la loi n° 51.710 du 7 juin 1951 sur l'équipement rural qui permettra à la puissance publique d'entreprendre d'office, après avis des organisations professionnelles et des collectivités locales intéressées, les travaux d'équipement rural inscrits au plan et dont l'exécution excéderait les possibilités techniques ou financières des collectivités intéressées, et de permettre la récupération de la plus-value ainsi apportée aux fonds.

Chapitre IV

LES RESSOURCES ENERGETIQUES

A - LES HOUILLERES DU SUD-ORANAIS (H.S.O.)

Le premier plan avait prévu l'équipement des houillères du Sud-Oranais en vue de porter leur production marchande à 300.000 tonnes/an, en doublant le rendement fond et jour, tout en réduisant le prix de revient.

Le tableau ci-après concrétise les résultats obtenus (1) :

	Production nette (en 1.000 t.)	Extraction journalière nette	Rendement fond	Rendement fond et jour	Prix de revient technique
1947	...	688	385	215	3.237
1948	226	785	419	266	4.362
1949	265	898	505	301	4.311
1950	258	930	689	399	4.003
1951	247	1.002	638	398	4.838
1952	269	1.050	591	392	5.650
1953	295	.....	700	454	5.733

Ces résultats ont été acquis grâce à l'amélioration des méthodes d'exploitation conduisant à la concentration optimum des travaux et à la réalisation d'un programme essentiellement orienté vers l'accroissement des rendements-fonds.

Dépenses d'équipement

(en milliers de francs)

	Prévues	Réalisées	dont F.M.E.
1948	360.000	360.000	300.000
1949	450.000	456.000	450.000
1950	250.000	258.000	150.000
1951	209.014	246.000	140.000
1952	169.028	194.257	30.000
1953	343.897	-	150.000

Cependant, l'effort entrepris pour diminuer le prix de revient de la tonne marchande n'a pas encore abouti : le coût de production paraît, au contraire, avoir sensiblement augmenté.

---

(1) Le progrès réel du rendement de 1953 par rapport à 1950 est encore plus marqué si l'on observe que, de 1950 à 1953, la proportion des produits lavés a été portée de 40 à 50 %.

Prix de revient technique

	Prévu	Réalisé (1)
1947	-	3.245
1948	-	4.361
1949	-	4.311
1950	3.566	4.003
1951	3.891	4.838
1952	4.721	6.026
1953	5.618	5.733

Aussi bien, le déficit de l'exploitation est-il encore considérable

	Déficit résiduel au Bilan 1952	Déficit couvert			Déficit économique (2)		Pour mémoire taux moyen des subventions accordées aux charbons im-
		Algérie	Métropole	Total	global	Chiffre à la tonne marchande	
1948	-	249.803	249.803	499.600	499.600	2.480	1606
1949	- 58.675	244.933	350.484	595.417	654.092	2.752	2172
1950	- 193.777	206.773	296.212	502.985	696.762	3.031	1383
1951	+ 12.341	205.892	346.915	552.807	540.466	2.495	2361
1952	- 266.398	178.075	328.540	506.615	773.013	3.294	1631
1953	+ 34.879	303.546	572.552	876.098	841.219	3.320	1900

---

(1) L'effort entrepris pour diminuer le prix de revient ne doit pas être seulement apprécié en fonction du présent tableau qui donne en valeur absolu la série des chiffres obtenus depuis 1947. Il doit l'être surtout à la lumière du fait que le plan de modernisation des H.S.O. a été mis en application dès l'exercice 1948. Il faut donc en mesurer l'incidence au regard des résultats de 1947. Or, le coefficient d'augmentation du prix de revient apparent entre 1947 et 1953, soit 1,78 ($\frac{5.733}{3.245}$) est inférieur de 45% au taux légal de réévaluation 3,2 qui traduit l'évolution monétaire au cours de la période considérée. C'est ce taux de 45 % qui mesure la marge de progrès réalisés.

(2) C'est-à-dire déficit qui apparaîtrait au bilan si l'entreprise ne recevait aucune aide soit de l'Algérie, soit de la Métropole.

Le déficit économique ramené à la tonne a pu être contenu, même en valeur absolue, dans des limites relativement étroites, bien que le niveau moyen des recettes ait été abaissé.

Il y a eu, d'une part, sur le marché algérien (60 à 70 % des ventes) une évolution des placements dans un sens moins rémunérateur, (centrale thermique et cimenterie, en substitution des chemins de fer et des consommateurs divers; d'autre part, un abaissement du prix de vente de 600fr par tonne, en francs 1950, par suite de la suppression de la surtaxe qui existait jusqu'alors sur les charbons importés en Algérie.

Il convient de remarquer à propos de la couverture du déficit, que les dispositions de la convention Métropole - Algérie prévoyant le soutien financier de l'Etat et de l'Algérie aux H.S.O. assurent aux exportations une subvention supérieure à celle dont bénéficient les ventes locales. De ce fait, elles imposent une charge excessive à la métropole et risquent de la mettre en opposition d'intérêts avec l'Algérie. La révision des conventions financières qui viennent à expiration fin 1955, devra tenir compte de cet impératif : le rôle normal des HSO est de fournir avant tout du charbon aux utilisateurs locaux (Algérie et subsidiairement Maroc); il convient d'éviter, en conséquence, que l'Algérie trouve un intérêt financier, par le jeu des modalités de répartition des subventions, à consommer moins de charbon H.S.O.

OBJECTIFS POSSIBLES

Il est fort difficile pour les Houillères de présenter un plan quadriennal 1953-1956 établi ne varietur. La mine est par essence en pérpétuelle évolution, et même pour une période de quatre ans il n'est pas certain qu'un changement complet de point de vue n'interviendra pas.

Les projets en cours d'étude (gisements du Ksi-Ksou, centrale électrique) peuvent profondément bouleverser les prévisions, tant au point de vue mine proprement dite qu'au point de vue des répercussions sur d'autres secteurs. Tant que ces études n'auront pas été achevées, il n'est pas possible de se prononcer sur le choix souhaitable entre les trois hypothèses principales que peuvent envisager les Houillères du Sud Oranais.

Celles-ci, étudiées au début de 1953, présentent aujourd'hui un intérêt d'importance inégale; on les rappelle cependant ci-après, accompagnées des commentaires que la conjoncture présente permet d'y ajouter :

Hypothèse I

L'exploitation actuelle resterait inchangée dans sa forme et dans son ampleur actuelle, aux mêmes lieux de production de Kenadsa et de Béchar-Djedid. Les dépenses à effectuer se limitent à celles nécessaires au maintien du potentiel d'extraction actuel et aux remplacements normaux. Elles correspondent sensiblement aux possibilités d'autofinancement, compte tenu de la provision actuelle de 550 francs/tonne.

Toutefois, deux aménagements complémentaires sont souhaitables :

a) Remplacement du lavoir actuel vétuste et de capacité insuffisante : permettrait de traiter toute la production, de gagner environ 200 frs par tonne, soit 60 millions de frs par an sur les frais de lavage, d'obtenir un meilleur rendement de lavage tout en donnant des produits de meilleure qualité.

La perte apparemment plus élevée qu'à l'heure actuelle serait compensée par un accroissement de la production brute de Béchard-Djedid d'où l'on sortirait du brut au lieu de fines épurées.

b) Augmentation de la puissance de la centrale : les H.S.O. estiment que la centrale actuelle devrait être renforcée par une unité moderne capable de brûler les bas-produits que donne le lavoir actuel et que donnerait le lavoir futur avec des rendements satisfaisants. Il en résulterait une économie de 4,50 frs au Kwh, soit 70 millions de frs par an pour les 15 millions de Kwh actuellement produits.

Cette augmentation de puissance serait obtenue par l'installation d'un bloc chaudière, groupe de 5.000 kw, qui tournerait en base sur les besoins actuels, le reste se trouvant en réserve. La dépense est estimée à 400 millions de fr.

Cette hypothèse correspond au minimum d'investissements concevable; elle laisse subsister en l'état cette exploitation minime deshéritée, et, avec elle, une subvention d'équilibre annuelle de l'ordre de 800 millions de fr. Elle néglige les résultats tangibles obtenus dans la recherche de charbon gras dans le nouveau bassin de Sfaïa-Ghorassa et les résultats prometteurs de la mise en exploitation expérimentale de la nouvelle descenderie du Ksi-Ksou.

Hypothèse II

Les essais d'exploitation faits dans le nouveau gisement du Ksi-Ksou permettent d'affirmer que dans cette couche de 0,75 m de puissance totale entre toit et mur (contre 0,40 m à Kénadsa Béchar), la Direction des H.S.O. estime qu'il est possible d'envisager,un rendement, double du rendement actuel de Kenadsa-Béchar, soit 1.300 kilos.

Cette hypothèse comporte la mise en exploitation progressive du gisement houiller de Ghorassa, qui possède déjà au Ksi-Ksou une descenderie et le maintien en état d'exploitation des sièges actuels de Béchar-Djedid et Kenadsa. Les investissements nécessaires s'élèveraient à 1.300 millions de fr.

Actuellement, cette descenderie est provisoirement mécanisée, reliée à la station électrogène de Béchar-Djédid par une ligne à 30 KV de 55 km et embranchée au Méditerranée-Niger.

La méthode d'abattage du charbon a été progressivement mise au point et démarrera industriellement en automne 1954.

S'il est certain que la subvention d'équilibre globale sera diminuée, compte tenu de l'amortissement des investissements, on ne peut encore chiffrer exactement l'importance de cette économie (1).

Le supplément des dépenses à engager par rapport à la première hypothèse serait couvert en deux ans par l'économie sur la subvention.

Au montant des investissements prévu ci-dessus, il faudrait ajouter les dépenses d'infrastructure qui seraient nécessitées par ce déplacement d'activité, à savoir :

- Construction d'une bretelle Kenadsa Ksi-Ksou 150 millions
- Route piste Kenadsa Ksi-Ksou ..... 100 millions

Ces investissements incomberaient pour partie au réseau Méditerranée-Niger et pour partie à l'Algérie.

---

(1) Les H.S.O. estiment que le gain serait de l'ordre de 1.000 fr par tonne, compte tenu des amortissements supplémentaires, soit 300 millions de fr. par an (c'est-à-dire environ le tiers du déséquilibre économique actuel).

Enfin si l'on estimait que le Ksi-Ksou sans cité ouvrière n'est pas viable (il a en effet été prévu que le personnel resterait pour partie logé à Kenadsa-Béchar et serait transporté par train ou car) il faudrait envisager la construction de 400 logements correspondant à 50 % du personnel pour un coût de 400 millions. Il faudrait alors envisager la destination à donner au capital logement de Kenadsa-Béchar. Sa reprise par d'autres industries à créer se poserait.

Hypothèse III

Les ingénieurs-conseils des Houillères concluent formellement à la rentabilité d'une centrale minière et à la possibilité du transport du courant produit par le Tell. Cette centrale peut être alimentée dans l'une ou l'autre des deux premières hypothèses. Elle permettrait de livrer à l'économie algérienne 150 à 170.000 tonnes de charbon ne nécessitant aucune subvention. Cette centrale se substituerait à une tranche d'égale puissance prévue par Electricité et Gaz d'Algérie. Les études correspondantes sont en cours.

LES ACTIONS PROPOSEES

L'hypothèse I cristalliserait pratiquement l'insuffisance de recettes de 700 à 750 millions de fr. par an. Elle doit être exclue.

L'hypothèse III ne pourra être examinée qu'à l'achèvement des études en cours.

L'hypothèse II maintient également le potentiel de la mine. Dans le cas le plus défavorable, elle réduit de 35 % l'insuffisance de recettes.

C'est à cette hypothèse qu'il apparaît raisonnable, dans l'état actuel des études, de se rallier. D'ores et déjà, la mise à exploitation, à l'échelle industrielle, de la descenderie actuelle du Ksi-Ksou, dont la production estimée à 50.000 tonnes/an se substituera à une part équivalente de la production actuelle des trois sièges d'extraction de Kenadsa - Béchar-Djédid, est en cours.

Le personnel de fond sera transporté journellement de Kenadsa à Ksi-Ksou, sauf à en recruter sur place une partie, à Abadla notamment. Toutes les installations de jour actuelles et notamment le nouveau lavoir serviront à traiter la production complémentaire ainsi escomptée.

Une ligne électrique à 30 kv sera édifiée pour fournir à la descenderie du Ksi-Ksou la force motrice nécessaire (marteaux, piqueurs, laveuses, treuils).

Le prix de revient global actuel des charbons extraits aux H.S.O. comporte une somme de 550 francs/tonne à titre de provision pour renouvellement industriel, chiffre un peu supérieur à celui qui a été imposé à cet établissement national en l'objet par la convention qui le lie à l'Algérie.

Ceci fait, une recette annuelle de 155 millions environ, soit une ressource d'autofinancement de l'ordre de 600 millions pour la période d'exécution du deuxième plan quadriennal.

Cette ressource interne, qu'il n'y a pas lieu de majorer, ni de diminuer actuellement, ramène à 750 millions le montant global des crédits que sollicitent les H.S.O. pour réaliser l'hypothèse II.

Ce programme, élaboré par la Direction des H.S.O., appelle deux remarques :

1°) Ce n'est qu'à la fin de 1954 que l'on pourra apprécier si le Ksi-Ksou donne les résultats cherchés au point de vue de l'abaissement des prix de revient, et s'il conviendrait éventuellement de centrer sur la région de Ghorassa l'exploitation actuellement effectuée à Kenadsa-Béchar, ce transfert d'exploitation devant poser d'ailleurs de graves problèmes, comme ceux de l'eau et des bâtiments.

2°) Plus immédiatement se pose la question du lavoir. Une solution au moins temporaire pourrait être trouvée par l'utilisation du lavoir de Guenfouda appartenant aux Charbonnages de Djérada qui ne l'utilisent plus. Il s'agit de savoir si, compte tenu du prix demandé pour le lavage et des frais supplémentaires de transport du brut, cette solution est intéressante. En attendant, le lavoir actuel serait réservé par priorité aux produits du Ksi-Ksou, et dans la mesure du possible à ceux du siège 7 de Kénadsa, les charbons des sièges 22 et 25 de Béchar-Djédid étant simplement triés comme actuellement et le siège 6 venant à fin d'exploitation au cours de 1954.

• • •

Les investissements nécessaires dans l'hypothèse II s'élèveraient à 1.300 millions de francs ainsi répartis :

Habitations, oeuvres sociales	255
Préparation, sièges et recherches	223
Matériel fond	133
Traitement charbon	201
Transports	88
Installations générales du jour et centrales.	400

Le financement devrait en être assuré à concurrence de 700 millions par des ressources budgétaires et de 600 millions par des ressources diverses (autofinancement et concours extérieurs).

A ces investissements s'ajouteront des dépenses d'infrastructure s'élevant à 250 millions de fr. et qui seront à la charge de la puissance publique.

B - LES RECHERCHES DE PETROLE

Au cours du premier plan, la Société nationale de recherches de pétrole en Algérie (S.N. REPAL), dont le capital est réparti par moitié entre l'Algérie et le Bureau de recherches de pétrole a été seule à exécuter des recherches en Algérie.

Cet effort a permis, d'une part de disposer d'une bonne appréciation de la valeur des terrains sédimentaires de l'Algérie du Nord, d'autre part, d'aborder, avec des moyens puissants, le problème du vaste bassin saharien. Plus de 6 milliards de francs (non réévalués en francs actuels) ont été investis en dépenses productives dont 4.200 millions pour la recherche proprement dite.

Les recherches entreprises dès 1947 par la S.N. REPAL dans la vaste zone désertique du Sahara algérien et le dépôt de demandes de permis exclusifs de recherches de pétrole qu'elle a décidé sur une zone de près de 400.000 km2 en 1949, en association avec la Compagnie française des Pétroles, a provoqué des initiatives nouvelles.

Au début de 1954, l'ensemble des permis exclusifs de recherches de pétrole attribués dans le Sahara septentrional et central représente une superficie globale de 680.000 km2 ainsi répartie :

a) S.N. REPAL : 8 permis totalisant 217.000 km2.

b) Compagnie françaises des pétroles (C.F.P.): 8 permis totalisant 158.000 km2; une demande de permis nouveau concernant le grand Erg occidental est en instance.

Ces deux sociétés ont, dès l'origine, conclu un accord sur l'ensemble de leurs permis au Sahara qui sont imbriqués, afin d'associer aussi étroitement que possible leurs efforts, leurs risques et leurs chances.

c) Compagnie des Pétroles d'Algérie (C.P.A.) : 7 permis totalisant 160.000 km2 dans le Sahara central - association du groupe Dutch-Shell (65 % du capital) d'une part, de la Régie autonome de pétroles et du Bureau de recherches de pétrole (35 % du capital), d'autre part,

c) Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara (C.R.E.P.S.) : 7 permis bordant, au nord, sur 145.000 km2 le massif du Hoggar - le capital de cette Société est réparti pour 65 % entre la Régie autonome des pétroles, le Bureau de recherches de pétrole, et la S.N. REPAL et pour 35 % entre les groupes Dutch-Shell.

L'activité de ces quatre sociétés couvre la majeure partie du bassin compris entre les Hauts-plateaux au Nord et le Massif cristallin du Hoggar.

Fin 1953, d'importants résultats photogéologiques étaient obtenus et trois équipes gravimétriques, une équipe tellurique et quatre équipes sismiques étaient en activité.

Des forages d'exploration ont inauguré en 1953 une série systématique de sondages que ces quatre sociétés comptent poursuivre annuellement pendant la première période quinquennale de leurs permis :

- dans la zône d'activité C.F.P. - S.N. REPAL, le sondage de Berriane a atteint le socle à 2.850 m avec des indices d'huile et de gaz intéressants,
- dans le secteur de Colomb Béchar, la S.N. REPAL a implanté un premier forage jusqu'aux quartzites ordoviciens puis a entrepris l'implantation d'un forgae lourd au S.W., à l'Oued Rhardi, qui a présenté des indices d'huile intéressants vers 2.000 m dans le dévonien inférieur.
- à El-Goléa et à la lisière sud du Grand Erg occidental, la CFP a fait démarrer son premier forage stratigraphique avec un appareil à grande puissance du type Emsco 1400.
- plus au Sud, la C.P.A. a implanté en la structure primaire de Timimoun un appareil "idéal 50".
- enfin, à la bordure Nord du Hoggar, la C.R.E.P.S. a entrepris un premier test par forage au sud d'In-Salah sur l'anticlinal de Djebel-Berga.

Un résultat spectaculaire a été obtenu en mars 1954 sur cette sonde : à 1400 m de profondeur, un dégagement gazeux évalué à 6.000 m3/h s'est produit au toit du dévonien inférieur; la structure protectrice d'assez grande dimension intéresserait une épaisseur de grès poreux de l'ordre de 500 m; le gaz analysé s'est révélé sec et presque exclusivement composé de méthane.

La S.N. REPAL poursuit simultanément son effort dans l'Algérie du nord et notamment dans le Hodna et la région de Tébessa. L'un des forages au Hodna a provoqué des venues d'huile vers 1.400 m accompagnées de gaz; on peut escompter un essai de mise en production en 1954.

Dans l'ensemble de l'Algérie, les moyens mis en service par les quatre sociétés précitées peuvent être schématisés comme suit (début 1954) :

- équipes gravimétriques, magnétométriques ou électriques	9
- équipes sismiques	8
- appareils lourds de forage (2500-4500m)	4
- appareils moyens de forage (1200-2000m) ...	7
- appareils légers de forage (1200 m)	5

On doit enfin noter l'activité, dans le nord de l'Algérie, de la Société des pétroles d'Aumale, grâce à laquelle l'Algérie vient d'entrer dans la période d'exploitation du pétrole sur la structure de l'Oued Guétérini, près d'Aumale, où une quarantaine de sondes à moyenne ou faible profondeur fournissent actuellement un tonnage journalier de 300 tonnes. Ce gîte est exploité par cette société dont le capital est souscrit par moitié par la S.N. REPAL, qui en assure l'exploitation technique, et par des capitaux privés.

La S.N. REPAL est donc sur le point de bénéficier de l'énorme effort de recherches accompli depuis sa création et aborde le deuxième plan avec une dotation en matériel et en techniciens qui la met sur le même plan que les grandes sociétés internationales de recherches et lui permet, d'ailleurs, de travailler à façon pour les autres sociétés.

On lui doit, d'ores et déjà, l'ouverture de la vaste campagne de recherches qui vient de démarrer au Sahara où trois puissantes sociétés viennent de s'engager à y prospecter, à côté de la S.N. REPAL, 460.000 km2 à leurs frais exclusifs, ainsi que la mise en exploitation du premier gisement de pétrole de l'Algérie.

La production a été de 102.000 m3 de pétrole brut en 1953.

PROGRAMME 1954/1957

Grâce aux moyens financiers, dont la mise en place est en cours, la recherche de pétrole va connaître prochainement un développement considérable en Algérie. S'il est difficile, d'ores et déjà, d'en préciser le détail, on peut cependant indiquer l'ordre de grandeur des investissements actuellement envisagés :

1°) Pour la Société nationale de recherches de pétrole : 11 milliards de fr. par augmentation de capital (50 % à la charge de l'Algérie - 50 % à la charge du Bureau de recherches de pétrole).

2°) Sur la base des engagements financiers minima pris par elles, conformément à la législation en vigueur, les trois autres sociétés permissionnaires au Sahara doivent effectuer un programme de travaux qui s'élèvera pendant la période 1953-1956 à 10 milliards de fr. environ. On est en droit de penser que ce minimum sera au moins doublé.

3°) Enfin, dans l'hypothèse de circonstances favorables la société des pétroles d'Aumale investirait au minimum en recherches et en développement du champ de l'Oued Guétérini, 3.300 millions de fr. dont 1.700 à provenir de ses recettes d'exploitation et 1.600 du Fonds métropolitain de soutien à la production des hydrocarbures.

Au total, c'est un minimum de 35 milliards de fr. qui sera investi en Algérie dans la recherche du pétrole au cours des quatre prochaines années. Avec d'aussi puissants moyens, cette recherche entre dans une phase qui autorise les plus grands espoirs.

En raison de ces efforts, des perspectives favorables déjà acquises, et aussi de considérations économiques et stratégiques évidentes, le projet d'une importante raffinerie de pétrole brut dans un port d'Algérie a pris corps depuis plusieurs mois. Le Conseil Supérieur du Pétrole l'a retenu favorablement, de préférence à tout autre point d'implantation en Afrique et les Sociétés permissionnaires de recherches sont par ailleurs engagées par la loi minière elle-même à participer à son approvisionnement si elles deviennent concessionnaires d'une structure exploitable ou à contribuer à sa réalisation et à son exploitation.

C - LA PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

La production globale de l'Algérie s'est élevée à 773 millions de Kwh en 1952, contre 704 en 1952, soit un accroissement de 9,4 %.

Depuis 1947, les augmentations de production d'une année sur l'autre ont été respectivement de 11,6 %, 12 %, 13,5 %, 13,7 %, 5,8 % et 9,4 %.

En admettant une augmentation régulière et uniforme de 10 % par an, les évaluations à retenir quant à la production globale annuelle et à la puissance semi-horaire maximum à assurer dans les prochaines années, seraient les suivantes :

	Besoins annuels (en millions Kwh)	Puissance maximum semi-horaire (en Kw)
1954	847	185.000
1955	940	203.000
1956	1.040	223.000
1957	1.140	245.000
1958	1.250	269.000
1959	1.360	296.000
1960	1.500	325.000
1961	1.650	357.000
1962	1.815	393.000

Les chiffres de puissance maxima semi-horaire précités résultent de la production énergétique enregistrée en 1952 divisée par la puissance maximum; leur rapport a été jugé devoir rester constant dans les années à venir (5.575 heures d'utilisation).

A ces chiffres de puissance maximum semi-horaire, il a été convenu d'ajouter une constante en Kw qui permet de passer de la puissance maximum semi-horaire à la puissance instantanée; cette constante caractérise le feston de la courbe de puissance pendant la demi-heure prise en référence pour évaluer la puissance maximum semi-horaire; la constante ainsi choisie est de 10.000 Kw. Si bien que les chiffres caractéristiques des deux années 1956 et 1959 par exemple sont les suivants :

	1956	1959
- Production (en millions Kwh)	1.040	1.360
- puissance semi-horaire (MW)	223	296
- puissance instantanée (MW)	233	306

Le tableau ci-après donne l'état des moyens de production thermique et hydraulique dont dispose actuellement la Société "Electricité et Gaz d'Algérie" (E.G.A.) :

A) MOYENS THERMIQUES

	Puissances nettes en Kw de 15 h	Totaux en Kw pris en compte
- Centrales haute pression (neuves) :		
- ORAN	50.000	
- BONE II	50.000	100.000
- Centrales moyenne pression (anciennes)		
- ALGER Port	40.000	
- ALGER Hamma	35.000	75.000
- Centrales basse pression (anciennes) :		
- MERS EL KEBIR	30.000	
- BONE I	36.000	66.000
- Autres centrales basse pression (anciennes) :		
- TLEMCEM, MOSTAGANEM, PHILIPPEVILLE, GAMBETTA	27.000	p.m.

B) MOYENS HYDRAULIQUES

	Puissance installée KW	Totaux Kw pris en compte
- Petites usines pied de barrage	36.200	p.m.
- petites usines irrigations	4.250	1.000
- petites usines au fil de l'eau	32.250	14.000
- complexe hydro-électrique de l'oued Agrioun	95.000	80.000

En résumé, on pourrait retenir comme puissance disponible pendant la période critique les moyens actuels suivants :

- thermique 241.000
- hydraulique 95.000

soit, au total, 336.000 Kw.

Mais en raison de la vétusté relative de certains moyens thermiques et de l'intérêt que présenterait leur déclassement et leur remplacement par des moyens à meilleur rendement, E.G.A. estime que ses moyens de production actuels lui permettent de garantir une pointe de puissance maxima semi-horaire de 200 MW ou instantanée de 220 MW, compte tenu d'une réserve tournante de 30 MW. La capacité de production de cet ensemble serait de 1.210 millions de Kwh, et en raison de la forme du diagramme de consommation, la production qu'il peut effectivement assurer n'est que de 950 MW.

A noter que les centrales modernes de base de Bône et d'Oran ne peuvent pas encore être utilisées à pleine puissance, en marche continue.

Cette situation se maintiendra tant que la pointe semi-horaire n'atteindra pas 270 à 280 MW.

Le problème est de savoir si l'on peut sans nouvel équipement atteindre une puissance semi-horaire de 280 MW. Il semble à Electricité et Gaz d'Algérie que ce ne soit pas possible, même en faisant appel à celles des centrales vétustes qui seraient capables d'assurer une marche de 12 heures dans des conditions de sécurité et d'économie acceptables, et qu'un équipement nouveau soit nécessaire dès que la pointe dépasse 200 MW.

La Société estime que cet équipement ne peut être une centrale de base, car il serait mal utilisé.

La nécessité de placer sur le diagramme par priorité l'énergie hydraulique non régularisée, réduit déjà la puissance à demander aux centrales de base et comme celles-ci sont déjà incomplètement utilisées, une nouvelle centrale de base serait surabondante.

Une centrale ayant une forte puissance et une faible utilisation est donc indiquée et à cet égard l'équipement du Djen Djen paraissait bien répondre aux besoins. En première tranche, il permettrait une production de 138 millions de Kwh régularisés interannuellement sous 127 MW; cette production pourrait être accrue, par des étapes supplémentaires, jusqu'à 310 millions de Kwh sous 177 MW. Le coût de la première étape, y compris les intérêts intercalaires et les lignes de raccordement au réseau, serait de 16,5 milliards de francs. Le prix du Kw installé ressortirait ainsi à 130.000 francs.

Il resterait pour les étapes ultérieures à investir une somme de 6,4 milliards de francs.

Le coût très élevé de cet aménagement - qui ne saurait avoir de réel intérêt que dans la mesure où les deux tranches d'équipement seraient réalisées rapidement - et la part importante de ressources publiques que sa réalisation entraînerait nécessairement dans une période où les secteurs prioritaires de l'économie algérienne requièrent un effort d'investissement qu'il sera difficile de soutenir, ont conduit M. le Gouverneur général de l'Algérie à faire procéder, en accord avec le Pouvoir Central, à une nouvelle série d'études.

Ces études sont notamment justifiées par le fait que des aménagements thermiques sont apparus comme susceptibles d'être envisagés, soit à Colomb-Béchar, soit plus vraisemblablement dans le présent, à Alger. Ce dernier projet serait à étudier en liaison avec l'installation d'une raffinerie de pétrole à Alger, l'alimentation en combustible de cette centrale étant, par ailleurs, susceptible d'évoluer, eu égard aux recherches actuellement en cours au Sahara (gaz naturel et pétrole).

Dans ces conditions, la décision relative au choix de l'aménagement électrique à engager en Algérie dans les prochains mois, doit être différée jusqu'à l'achèvement des études précitées. Les inconvénients qui pouvaient éventuellement résulter d'un retard dans l'engagement des travaux étaient mineurs; ils se trouvent encore réduits du fait de la récession économique actuelle de l'Algérie et qui se traduit, en 1954, par une nouvelle diminution du taux d'accroissement de la consommation.

Aussi, les crédits prévus ci-après ne sont-ils donnés qu'à titre indicatif; ils correspondent à l'hypothèse maximum des dépenses auxquelles la Société aurait à faire face pour la construction d'un nouvel équipement électrique, au cours de la période 1954-1957.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Achèvement des ouvrages du premier plan.

2°) Construction en liaison avec la Marine Nationale d'une petite centrale thermique à moteurs à gaz à Mers el Kébir.

3°) Augmentation de la production en Kwh de l'aménagement hydro-électrique de l'Oued Agrioun faisant partie du premier plan quinquennal, par la dérivation des eaux de l'oued Bou Sellam dans le réservoir de l'Iril Emda (production supplémentaire de 75 millions de Kwh).

4°) Construction d'un nouvel équipement - hydro-électrique ou thermique - dont la nature et l'implantation ne pourront être précisés qu'après achèvement des études en cours.

5°) Mise en place d'une usine d'expérimentation à Hammam-Meskoutine qui doit permettre de déterminer la valeur des ressources d'énergie géothermique de l'endroit et en même temps de fournir les bases d'étude pour une recherche des moyens à mettre en oeuvre afin d'utiliser les ressources existantes.

• • •

Les investissements retenus en matière d'ouvrages de production d'énergie électrique, s'élèvent à 20 milliards de fr. environ, se décomposant comme suit (en millions de fr.) :

- Equipement hydroélectrique :

- achèvement du programme de 1940	1.156
- achèvement de l'Oued Agrioun	6.420
- études diverses	260
à reporter.	7.836

Report	7.836

- Equipement thermique :

- amélioration des usines thermiques	266
- usines Diésel	66
- énergie géothermique : usine pilote d'Hammam-Meskoutine	70
- Construction d'un nouvel équipement électrique .	12.000
Total	20.238

D - LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Le premier plan a porté principalement son effort sur la construction d'un réseau d'interconnexion à 150 Kv allant de Bône à Oran et susceptible d'être prolongé, d'un côté sur la Tunisie, de l'autre sur le Maroc.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Réseau à 150 Kv : achèvement du programme actuel, doublement de la ligne à 150 Kv entre l'Oued Ahrzérouftis et Alger, prolongement de l'artère à 150 Kv vers la Tunisie et le Maroc, construction du poste 150 Kv du Khroub, et renforcement en transformateurs des postes existants.

Ce programme réduit répond à des nécessités vitales, soit de transport de la nouvelle énergie qui sera produite par l'aménagement hydroélectrique du Djen Djen, soit d'interconnexion nord-africaine.

2°) Travaux à 60 Kv : achèvement et renforcement de postes à 60 Kv déjà commencés, tels que le poste de MAISONS CARREE, le poste de BOUFARIK, le poste d'ORAN-CHAMP DE MANOEUVRES, le poste d'ORAN-GAMBETTA, le poste d'ORAN-PETIT LAC, le poste d'AIN TEMOUCHENT, le poste de CONSTANTINE - création de postes définitifs nouveaux tels que SETIF, TLEMCEM, MOSTAGANEM, St-CHARLES, ALGER-NORD, AFFREVILLE, ORLEANSVILLE, SIDI BEL ABBES, TIARET, PHILIPPEVILLE; SOUK AHRAS, BATNA, BISKRA.

Ce programme de postes comporte la construction des lignes à 60 kv les alimentant et montre bien l'effort qui est porté sur le secteur distribution.

• • •

Les investissements prévus s'élèvent à environ 16.200 millions de fr. se décomposant comme suit :

- Postes de transformation et de distribution ...	6.171
- Télécommande Oranaise et Constantinoise	314
- Lignes d'interconnexion	6.908
- Remplacement	69
- Réseaux de distribution	2.730
Total	16.192

Le financement sera à la charge de la Société Electricité et Gaz d'Algérie.

E - L'ELECTRIFICATION RURALE

L'électrification rurale, entreprise en Algérie il y a près de 25 ans, est une oeuvre de longue haleine, qu'il est indispensable de poursuivre activement. Limitée d'abord aux agglomérations d'une certaine importance, où elle avait surtout pour but d'y apporter les commodités de l'éclairage électrique, elle s'étend maintenant aux centres éloignés, aux douars et aux mechtas les plus reculés comme aux fermes isolées.

L'oeuvre entreprise est cependant loin d'être terminée et de nouveaux et importants efforts doivent être faits dans ce secteur d'activité.

C'est que l'électrification des campagnes répond effectivement à un besoin, tant au point de vue économique que social.

Elle doit, en effet, en améliorant les conditions d'existence des agriculteurs et des habitants des centres ruraux, faciliter la vie au village et à la ferme, et tendre, en conséquence, à éviter le dépeuplement des campagnes et à ramener ou maintenir à la terre la main d'oeuvre indispensable à la mise en valeur du pays.

Elle doit également, grâce en particulier à la T.S.F., permettre à l'ensemble de ces populations de se sentir moins isolées, de suivre de plus près les évènements nationaux et internationaux, de participer à l'évolution générale, en un mot, d'accéder rapidement à la civilisation moderne.

Elle permet surtout d'accroître sensiblement la production agricole et artisanale et même l'implantation de petites industries, pour répondre aux besoins, chaque jour croissants, d'une population en constante augmentation, en mettant à la disposition des agriculteurs et des industries locales, une forme d'énergie qui présente, à beaucoup d'égards, une supériorité indiscutable sur beaucoup d'autres : souplesse et facilité de conduite, économie à l'achat et pour l'entretien, adaptation à toutes les utilisations.

Elle doit permettre enfin de réduire dans une certaine mesure les importations de carburants, par substitution de l'énergie électrique aux diverses formes d'énergie thermique actuellement utilisées.

Au début de 1948, les ouvrages établis au titre de l'électrification rurale représentaient au total 4.000 km de lignes haute tension, 1.500km de lignes basse tension et plus de 1.000 postes de transformation.

De 1948 à 1952, 203 centres et 634 fermes ont été électrifiés, 1.580 km de lignes haute tension, 600 km de lignes basse tension ont été posés et 340 postes de transformation construits.

• • •

PROGRAMME 1954/1957

Il s'agit de poursuivre les efforts en cours en donnant la priorité à ceux qui peuvent assurer une augmentation de la production agricole et artisanale et le développement des industries agricoles de transformation destinées à valoriser les productions locales.

Les crédits d'investissements retenus pour les quatre années sont de 5.300 millions de francs dont la couverture sera assurée comme suit (en millions de fr.) :

- crédits budgétaires (budget extraordinaire de l'Algérie) comportant des crédits de subvention et des avances de la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour l'application de la loi du 2 août 1923	2.619
- participations des collectivités d'électrification rurale, en provenance, soit d'emprunts (collectivités publiques) soit de crédits privés	1.628
- participations d'Electricité et Gaz d'Algérie (autofinancement)	1.054

F - PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE GAZ

Le premier plan a été marqué essentiellement par la mise en service de la nouvelle cokerie gazière de Saint-Hubert près d'Oran qui permet la production de gaz dans la limite de 35 millions de mètres cubes par an et la production de coke métallurgique. Cette cokerie est la première d'Afrique du Nord. Elle a par ailleurs une souplesse très grande lui permettant de jouer sur le rapport volume de gaz émis sur coke fabriqué.

Il a, en outre, été procédé à la modernisation de l'usine à gaz du HAMMA, à l'arrêt de l'usine de BLIDA après interconnexion avec l'usine d'ALGER, et à la mise en chantier d'une nouvelle cokerie gazière au GUE-de-CONSTANTINE près d'Alger. Celle-ci vient d'entrer en service dans le courant du premier semestre de 1954.

La production de gaz est passée de 72 millions en 1948 à 80 en 1952 et 84 en 1953.

PROGRAMME 1954/1957

Le programme retenu comporte :

- l'amélioration des usines existantes;
- le réseau de transport ORAN-SIDI-BEL-ABBES permettant d'arrêter l'usine vétuste de SIDI-BEL-ABBES dont le rendement est nettement mauvais;

- certaines extensions de réseaux de distribution, en particulier pour l'alimentation des zones industrielles.

• • •

Les investissements nécessaires s'élèvent à 2.807 millions de francs, dont :

- 2.053 pour les usines à gaz (y compris les paiements restant à effectuer au titre de la cokerie du Gué de Constantine,
- 184 pour le transport du gaz,
- 570 pour l'extension des réseaux de distribution.

Le financement de ces investissements est à la charge de la Société "Electricité et Gaz d'Algérie" (autofinancement et ressources d'emprunt).

Chapitre V

L'EQUIPEMENT MINIER

A - L'EXPLOITAION GEOLOGIQUE ET MINIERE

I - Fonds topographique

Les travaux sont effectués par une annexe de l'Institut Géographique National. L'ensemble Algérie du Nord - Territoires du Sud représente 2.200.000 km2.

La cartographie, assez complète en ce qui concerne la partie située au Nord de l'Atlas, est très insuffisante sur les Territoires du Sud.

1°) La couverture de l'Algérie du Nord par des cartes au 1/50.000ème est en cours depuis longtemps, mais est loin d'être terminée; elle comprend actuellement la région située au Nord du 36ème parallèle, la région de Tébessa (Constantine) ainsi que le Nord du département d'Oran, en gros jusqu'au 34ème parallèle, soit au total 122.000 km2.

Il reste en particulier à lever une bonne partie des Hauts Plateaux et tout l'Atlas Saharien.

2°) Dans ces régions, ainsi que dans le Nord du Sahara, on dispose d'une carte au 200.000ème couvrant en gros 288.000 km2. Celles du Sahara sont d'ailleurs de qualité insuffisante et sont à corriger.

3°) Au-delà n'existent que des cartes de reconnaissance, au 1/500.000ème ou au 1/100/000ème très imprécises, et tout à fait insuffisantes pour la prospection minière.

4°) Les photographies aériennes peuvent compenser dans une certaine mesure cette insuffisance, comme l'ont montré notamment les recherches de pétrole. Le Bureau de Recherches minières d'Algérie les emploie largement.

Au 1er septembre 1953, les photos aériennes couvrent pratiquement pour toute la partie située au Nord du 32ème parallèle, ainsi que pour les régions El Goléa-Ouargla et Colomb-Béchar.

Plus au Sud, la région de Timimoun et toute la zone située à l'Est du méridien 1° E et entre les parallèles 26 et 2 a été photographiée; à la fin de 1953, il en était de même pour une bande située au Nord de la précédente, jusqu'au parallèle 30.

Il reste donc à couvrir par photos une bonne partie du Grand Erg Oriental, du Grand Erg Occidental, la zone du Hoggar au Sud et la zone Tindouf-Adrar au Sud-Ouest, soit 1.150.000 km2.

II - Travaux géologiques

1°) Carte géologique

a)- Deux éditions, en 6 feuilles, de la carte géologique au 1/500.000 ont déjà été réalisées, et la publication d'une carte de reconnaissance du Sahara algérien, à la même échelle, est en cours.

Les feuilles "Kerzaz" et "In Salah" sont déjà parues, et la feuille "Amguid" est à l'impression.

b)- Il existe quelques levés au 1/200.000.

c)- Les travaux réguliers se poursuivent actuellement en vue de la publication de la carte au 1/50.000ème, suivant d'assez près la cadence de publication des cartes géographiques. 89 feuilles sont actuellement publiées et 29 seulement levées. Au total, 80.000 km2.

PROGRAMME 1954/1957

a)- Photographies aériennes - Parmi les quatre zones non encore couvertes, il serait souhaitable de couvrir en première urgence la zone de l'Erg Occidental (111.000 km2) puis celle du massif cristallin du Hoggar (593.000 km2). Il serait souhaitable que l'Institut Géographique National puisse exécuter cette couverture à la cadence minimum de 100.000 km2 par an, l'optimum serait de 200 à 250.000 km2 représentant 15 jours à trois semaines de vol de l'escadrille spécialisée de l'I.G.N.

Un crédit de 60 à 150 millions de francs suivant l'hypothèse adoptée serait nécessaire. 500 millions de fr. sont retenus pour la prochaine période quadriennale. Ils viendront s'ajouter aux efforts entrepris par ailleurs, par un certain nombre de sociétés privées.

b)- Cartographie proprement dite - L'I.G.N. poursuit ses levés au 1/50.000ème la cadence moyenne d'une dizaine de feuilles par an, ce qui paraît compatible avec les besoins. Pour les régions sahariennes par contre, un effort serait à faire sur la base d'un levé régulier pour les besoins du service de l'hydraulique.

c)- Carte géologique - L'effort sera porté :

- d'une part, sur la carte de reconnaissance du Sahara au 1/500.000, dont il est prévu de publier environ deux feuilles par an (la dépense correspondante, 2.000.000 sera couverte par le budget ordinaire de l'Algérie)

- d'autre part, sur la carte au 1/50.000. Il est prévu de les publier à une cadence d'environ quatre par an.

B - LA RECHERCHE MINIERE

Lors de l'établissement du plan d'équipement 1949-1952, le Bureau de Recherches Minières de l'Algérie avait inscrit à son programme d'activité la recherche, dans le Tell, des minerais de plomb et accessoirement de pyrite et de cuivre, en raison de la pénurie mondiale de ces minerais. En 1950-1951, ce programme avait été remanié du fait de l'intérêt suscité par les projets de mise en valeur de la région des confins algéro-marocains, et une grande partie des ressources du BRMA a été consacrée à la recherche des minerais de cuivre, de manganèse et de fer dans la région de Colomb-Béchar.

Les travaux entrepris dans le Tell, quoique ralentis, n'ont pas été pour autant abandonnés et de nouvelles prospections ont été lancées qui ont pour objetif la recherche des minerais rares : étain et tungstène notamment.

Ces modifications de programme ont nécessité un accroissement de l'équipement nécessaire à la réalisation des nouveaux travaux, compte-tenu, d'une part, de l'évolution des techniques de la recherche minière et de l'usure rapide du matériel utilisé dans les Territoires du Sud.

A partir des moyens dont il dispose actuellement le BRMA est à même d'effectuer 700 à 800 mètres de sondage et 300 à 400 mètres de galeries par mois. Il dispose d'un laboratoire qui est à même d'effectuer une moyenne de 600 analyses minérales par mois (Maison Carrée) et d'un appareillage qui permet d'effectuer des études géophysiques et géochimiques.

PROGRAMME 1954/1957

L'équipement du BRMA sera poursuivi de façon à porter à 1.000 mètres/mois sa capacité de forage et à 800 mètres/mois sa capacité de travaux miniers.

Le laboratoire sera doté d'une installation de flottation devant permettre l'étude des conditions de traitement des minerais.

Un effort particulier très important s'impose pour former et recruter la main d'oeuvre spécialisée qui est fort rare.

De leur côté, les Sociétés minières d'Algérie envisagent des efforts non moins importants pour assurer la recherche de nouveaux gîtes.

Le détail des actions envisagées, tel qu'il est du moins possible de les prévoir actuellement, est repris ci-après dans le cadre d'ensemble des problèmes propres à chaque minerai.

Les investissements nécessaires au Bureau de Recherches Minières de l'Algérie s'élèvent à 3.800 millions de francs répartis comme suit :

Recherches :

a - Recherches minerais associés plomb, zinc, cuivre	520
b - Recherche minerais divers étain, tungstène, potasse, etc...	240
c - Recherches cuivre et manganèse (Atlas Saharien, région de Colomb-Béchar et Hoggar)	920
d - Recherches minerai de fer régions de Colomb-Béchar, de Tindouf, etc...	200
Immobilisations	320
Mise en exploitation des gisements découverts	1.600

Le financement serait ainsi assuré :

2.400 à la charge du budget extraordinaire de l'Algérie,

800 par emprunts ou crédits garantis,

600 par autofinancement.

C - LES PHOSPHATES

Les gisements algériens se trouvent dans les régions de Tébessa et de Sétif. La Compagnie des Phosphates de Constantine exploite le gisement du Kouif, qui produit un phosphate à 65 % de tricalcique. La Compagnie Minière du M'Zaita exploite le gisement de Tocqueville qui produit du phosphate surtout destiné à la métallurgie.

La production n'a guère varié depuis 1948 : 670.000 tonnes en 1948, 693.000 tonnes en 1952, 600.000 tonnes en 1953.

PROGRAMME 1954/1957

En dehors des travaux de reconstitution ou d'amélioration courants que les sociétés exploitantes peuvent résoudre par leurs propres moyens, et qui doivent être considérées comme relevant d'une saine gestion technique et économique des entreprises, la Société du Djebel Onk, filiale de la Compagnie de Constantine, étudie actuellement la mise en exploitation d'un gisement très important, situé au sud de celui du Kouif, dont la teneur est basse (55 à 65 %), mais qui pourrait fournir, par enrichissement, un produit d'une teneur de 75 %.

La mise en exploitation de ce gisement permettrait la création d'une unité de production nouvelle de 1 million de tonnes/an de concentré à 75 %. Elle serait essentiellement justifiée par la nécessité de préparer dans l'avenir le relève des gisements du Kouif, dont les perspectives sont limitées.

Le coût de cet équipement serait de l'ordre de 9 milliards de francs que la société ne pourrait supporter sans un appui financier très important des pouvoirs publics.

Une première étude économique montre que cette mise en exploitation ne serait rentable que sous la double condition que les charges financières des recours au crédit public ou privé auxquels devra recourir la société, soient modérées, (ce qui implique un taux d'intérêt réduit), et que les charges de transports (350 km jusqu'à Bône) ne soient pas prohibitives, (ce qui signifie des tarifs ferroviaires à la tonne/kilomètrique réduits).

Les études approfondies doivent être poursuivies avant que puisse être arrêtée une décision définitive.

D - LE MINERAI DE FER

A la suite de l'effort considérable d'investissements consenti en Algérie au cours des dernières années - en particulier par la société de l'Ouenza - la production algérienne de minerai de fer est passée de 2.540.000 tonnes en 1949 à près de 3.100.000 tonnes en 1952 et à près de 3.400.000 tonnes en 1953.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Poursuite et achèvement du programme d'équipement de la société de l'Ouenza qui permettra une production de 2,5 et même 3 millions de tonnes par an si le marché le permet;

2°) équipement ou renouvellement des installations de chargement à Alger, Bougie et Djidjelli, des mines de Zaccar, Timezrit et Sidi Marouf (production annuelle possible : 500 à 525.000 tonnes);

3°) équipement complémentaire et programme de recherches des mines de Béni Saf qui, ayant atteint son plafond d'extraction et ne disposant plus de réserves importantes, ne peut tout au plus que maintenir son niveau actuel de production que jusqu'en 1956 ou 1957. Même situation pour Bou Amrane;

4°) la mise en exploitation de Rouina permettra à la société de Miliana d'accroître sa production de 110 à 120.000 tonnes/an.

5°) la mise en exploitation éventuelle de Tindouf, si les études économiques, techniques et commerciales en cours aboutissaient à des conclusions favorables.

Au total, la production algérienne de minerai de fer pourrait passer très rapidement à 3.600.000 tonnes, et même 4.000.000 de tonnes par an si les débouchés existent.

Les investissements envisagés sont de l'ordre de 700 millions de francs et seront couverts par autofinancement des sociétés intéressées.

E - LE CUIVRE

Quoique la production soit actuellement très faible (200 tonnes de minerai en 1952 - 360 tonnes en 1953) un certain nombre de possibilités existent d'ores et déjà en Algérie; leur développement est envisagé sur les bases suivantes :

1°) La Société des Mines de Boudouka exploite un filon de blende-galène-pyrite-chalcopyrite, à 1 ou 2 % de cuivre, et peut produire ainsi 500 tonnes/an de chalcopyrite à 26,5 % de cuivre, soit 125 tonnes de métal. La capacité de production pourrait être augmentée de 50 % moyennant des investissements de l'ordre de 40 millions pour les trois métaux. Les réserves sont faibles : 10.000 tonnes de minerais reconnus, soit 100 à 200 tonnes de cuivre auxquelles il faut ajouter 15.000 tonnes de probable, soit 150 à 300 tonnes de métal. Le programme d'investissements comprend une forte proportion de recherches, sans qu'on puisse en attendre autre chose qu'une production poussée à 700 tonnes de minerai (175 tonnes de cuivre).

2°) Bien que possédant un minerai complexe et de traitement difficile, la mine d'Aïn Barbar fait actuellement l'objet d'un effort de rééquipement portant sur les travaux miniers, l'étude du traitement, la mise au point de la laverie. Des problèmes de déblocage se posent. La production envisagée serait, par an, de 2.900 tonnes de blende, 250 tonnes de galène, 2.800 tonnes de chalco-pyrite, soit au total 6.000 tonnes/an de minerais marchands.

Dans l'avenir, cette production totale pourrait passer à 9.000 tonnes/an. Les réserves de minerais (en concentrés marchands pour les trois métaux) sont de l'ordre de 40.000 tonnes reconnues, 100.000 tonnes probables. Les investissements nécessaires à ce programme seraient de l'ordre de 200 millions dont 80 à 100 en cours de réalisation.

La société a déjà installé une laverie et un téléphérique; la production va commencer sur les bases mensuelles de 180 tonnes de chalcopyrite, 180 tonnes de blende, 15 tonnes de galène.

D'autre part, deux autres gisements, actuellement en cours d'exploration, pourraient éventuellement être mis en exploitation.

3°) Bou Khaïs, gisement de chalcosine, riche en cuivre (69 %) et dont la concentration pourrait être facilement faite sur place. La teneur du gisement est moyenne (2,4 %). Mais les réserves reconnues sont faibles (5.000 tonnes de cuivre métal). Il serait possible d'attendre de ce gisement 120 tonnes/jour de minerai, soit 600 à 900 tonnes de cuivre par an.

Quoique les travaux de recherches soient assez avancés, la mise en exploitation dans une zone assez éloignée se heurte à la faiblesse du tonnage reconnu. Il semble indispensable de pouvoir disposer d'un plus grand tonnage permettant par exemple 10 à 15 ans d'amortissement des investissements à réaliser.

L'achèvement de la reconnaissance est prévu et exigera environ 50 millions de francs.

4°) Cavallo, gisement plus important et mieux placé, comprend deux parties : un complexe cuivre-plomb-zinc et un minerai purement cuivreux à 2,5 % avec un peu d'or. L'exploitation serait envisagée d'abord sur le minerai cuivreux. La production serait de l'ordre de 3.000 tonnes de métal/an.

Mais là encore les réserves connues sont faibles (12.000 tonnes reconnues) en regard d'investissements nécessaires importants de l'ordre de 500 millions. Le problème est de trouver des réserves supplémentaires pour passer au stade d'exploitation avec plus de chances de rentabilité. Une somme de l'ordre de 100 millions est nécessaire pour effectuer cette recherche.

Enfin, le Bureau de recherches minières de l'Algérie envisage de nouvelles recherches de cuivre dans le Tell et dans la région de Colomb-Béchar - en liaison avec les recherches portant sur le plomb, le zinc et le manganèse. Les crédits nécessaires sont prévus dans le programme général de recherches du B.R.M.A.

F - LE PLOMB ET LE ZINC

La production algérienne de minerai de plomb et de zinc s'est développée de façon assez importante au cours du premier plan :

	1951	1952	1953
Minerai de plomb (teneur 60 %)	4.600	6.600	11.700
Minerai de zinc :			
- blende (teneur 55 %)	5.100	8.200	28.000
- calamine (teneur 41 %)	16.900	16.500	6.500
soit en tonnes de métal contenu récupérable :			
Plomb	3.000	3.000	7.900
Zinc	8.000	10.000	19.200

PROGRAMME 1954/1957

Compte tenu du fait qu'une certaine prudence s'impose dans la conjoncture présente quant aux développements de production et d'équipements nouveaux, tant pour le plomb que pour le zinc, les actions suivantes sont envisagées :

- développement de la production des mines d'Ouesta, Meslcula et Ouarsenis (financement privé), de Sidi Kamber (financement privé et prêts F.O.A.) et d'Aïn Barbar (convention)- supplément de production possible d'ici 1956/57 : 2.500 tonnes de plomb et 5.500 tonnes de zinc (en métal contenu) - Coût total des investissements envisagés : 620 millions de francs;

- mise en exploitation d'un nouveau gisement à Ghar Rouban - production possible en 1956/57 : 3.500 tonnes de plomb et 1.000 tonnes de zinc (en métal contenu). Coût approximatif des investissements : 440 millions (financement privé);

- prospection des gisements de Sakamody et de Guergour. Les crédits nécessaires seraient de l'ordre de 100 millions de francs dont 50 millions seraient peut-être à envisager sur crédits publics pour le gisement de Guergour.

Les investissements envisagés sont de l'ordre de 1.160 millions de francs et seront assurés en grande partie par autofinancement des sociétés intéressées.

G - AUTRES MINERAIS

Antimoine :

Les mines algériennes, généralement à très faibles teneurs, sont en voie d'épuisement. L'abondance des gisements, les incertitudes qui règnent sur l'attitude de certains pays gros producteurs, l'étroitesse de la demande, ne permettent pas d'envisager d'actions particulières dans ce domaine.

La production qui était de 4.400 tonnes en 1952 a été de l'ordre de 6.300 tonnes en 1953 (1.800 tonnes de métal contenu).

Barytine

En Algérie, la barytine est exploitée dans les gîtes filoniens du Bou Zegza et de Draa el Mizan. Elle existe aussi, en masses parfois suffisantes, pour justifier une exploitation éventuelle dans les gisements de blende et de galène.

La production a été de 21.000 tonnes en 1951 et de l'ordre de 23.000 tonnes en 1953.

Pour la barytine de réduction, l'Algérie ne peut approvisionner l'industrie française (frais de transport trop élevés). L'exportation sur l'Europe Occidentale ou sur l'Amérique n'est pas davantage concevable dans l'état actuel des prix et des frêts. Enfin la création d'une industrie locale du lithopone n'est pas à envisager actuellement (investissements considérables - concurrence très sévère - marché intérieur trop limité). De nouveaux développements de production ne paraissent donc pas devoir être envisagés.

Le développement de la barytine de broyage serait relativement plus aisé. Il doit être recherché non pas dans une politique d'investissements, mais dans l'octroi aux producteurs actuels ou éventuels de mesures fiscales appropriées, incitant notamment les exportateurs de barytine à tenter une rationalisation de leurs exploitations et à faire un effort pour conquérir une place nous notable sur le marché extérieur.

Cobalt

La reconnaissance des indices décelés récemment est envisagée.

Mercure

Les perspectives du marché du mercure sont peu favorables à des investissements sur des mines à faible teneur, la production des mines espagnoles et italiennes pouvant aisément satisfaire les besoins mondiaux à des prix de revient faibles. La seule mine de la zone franc, celle de Ras-el-Ma a dû cesser son activité en raison de ses prix de revient trop élevés. Elle est actuellement déséquipée et il n'est pas indiqué d'en tenter une remise en activité.

Pyrites de cuivre et soufre

L'existence dans le gisement de cuivre de Cavallo (Bou Soufra) d'un gros tonnage de pyrites, relativement pauvres mais légèrement cuivreuses paraissant probable, la poursuite des recherches en cours s'impose. Il semble qu'une production journalière de 300 tonnes de pyrite flottée d'une teneur en cuivre de 2 à 2,5 % puisse être envisagée. Cette pyrite ne pourrait toutefois être vendue en France que si les usines sont capables de traiter des pyrites flottées et de récupérer le cuivre.

Chapitre VI

L'EQUIPEMENT INDUSTRIEL

En raison des délais exigés par l'étude approfondie des problèmes que pose l'industrialisation des pays d'outre-mer, le présent rapport n'est pas encore en mesure de faire état de propositions concrètes. En tout état de cause, ces propositions ne sauraient modifier le cadre financier du présent plan, les investissements intéressant le secteur industriel relevant, en règle générale, de l'initiative privée.

Chapitre VII

L'ARTISANAT

Par les aspects multiples qu'il revêt, l'artisanat mérite de retenir largement l'attention. Certes, il ne peut être question de s'opposer à l'évolution normale des techniques et il est assuré qu'un certain nombre de métiers artisanaux aux moyens trop rudimentaires doivent, soit s'adapter aux conditions nouvelles en se modernisant, soit à défaut, disparaître. En effet, dans la mesure où leurs produits ne présentent ni originalité, ni valeur artistique ils ne peuvent plus intéresser une clientèle de choix, toujours attirée vers l'exotisme de bon aloi.

Sur le plan culturel, l'artisanat artistique constitue un patrimoine qu'il est indispensable de sauver. C'est aussi un élément social non négligeable dans la mesure où l'artisanat, compris sous la forme de travail familial, maintient la femme au foyer tout en assurant à ce dernier un complément de ressources appréciable.

Du point de vue économique enfin, la question mérite non moins d'attention. Nombreuses sont en Algérie les régions où la nature est particulièrement hostile à l'homme. L'élevage y est difficile, la culture presque impossible et cependant des populations y vivent et méritent qu'on s'intéresse à leur sort. Si l'artisanat peut être pour elles un complément de ressources, il faut tout faire pour le développer et s'efforcer de procurer ainsi, à ces masses rurales, les moyens de subsistance qu'elles ne peuvent guère espérer trouver en dehors des chantiers d'assistance, émigration vers les villes ou vers la métropole mise à part.

L'artisanat utilitaire est non moins important si l'on considère qu'une large fraction des besoins considérables qui existent dans les centres ruraux (habitat rural, ameublement, vêtement, entretien du matériel agricole,...) pourraient être satisfaits, aisément et économiquement,le jour où ils pourront faire appel à des artisans locaux.

C'est donc dans ces deux sens - mais plus spécialement dans le domaine de l'artisanat rural - que les efforts doivent porter en priorité.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Création de deux ateliers pilotes de tannage à Tlemcem et à Constantine (10 millions par atelier). Ils auraient pour but de placer les tanneurs actuels qui végètent, faute d'un outillage moderne, dans le circuit industriel. Ces derniers pourraient en particulier, suivant certaines conditions à déterminer, faire apprêter et teindre leurs cuirs, et retrouver une clientèle nouvelle dont ils ont le plus grand besoin.

2°) Un des produits artisanaux qui connaît le plus de succès est la vannerie décorée. Les artisans actuels ne suffisent pas pour répondre aux demandes, parfois énormes, de l'étranger. Il y a donc lieu de développer ce travail familial partout où cela sera possible. Le plan prévoit la création de petits ateliers pilotes, notamment à El-Matten, dans l'Aurès, chez les Maadid et en Grande Kabylie (dépense maximum : 1 million et demi par atelier).

3°) Ouverture d'expositions régionales dans tous les centres touchés par le mouvement touristique en particulier :

Biskra, doublé d'un atelier pilote de tissage et d'un bureau d'estampillage.
Michelet, pour la grande Kabylie avec bureau d'estampillage.
Cherchel, avec atelier pilote de broderie et bureau d'estampillage.
Laghouat, avec atelier pilote de tissage et bureau d'estampillage.
Ghardaïa, avec bureau d'estampillage et atelier pilote de teinture.

Par ailleurs, il convient de prévoir l'ouverture d'une exposition permanente sur le plan départemental à Oran. L'ensemble des frais à engager pour ces divers projets est évalué à 40 millions de francs.

Il est prévu, par ailleurs, d'amplifier les possibilités d'intervention de la puissance publique en matière de crédit artisanal :

- par la voie de subventions d'équipement et de fonctionnement accordées annuellement, à l'aide des crédits du budget ordinaire de l'Algérie, aux ouvroirs, aux sections artisanales des sociétés indigènes de prévoyance et à la société indigène de prévoyance d'Alger;
- par les prêts de la Caisse centrale algérienne de crédit populaire;
- par les prêts effectués par les sections artisanales des sociétés indigènes de prévoyance (créées en vue de remédier à la lenteur de l'évolution du crédit populaire);
- par les prêts en nature (machines-outils) dont les premiers essais sont en cours de réalisation.

Une dotation de 200 millions de francs est prévue, pour les quatre années, en faveur de la Caisse centrale algérienne de crédit populaire.

Enfin, il est indispensable de poursuivre et d'accroître les efforts faits jusqu'ici sur le plan de la coopération, tant pour l'approvisionnement des artisans en matières premières, que pour l'écoulement de la production dont la qualité serait garantie par un contrôle efficace et dynamique

Chapitre VIII

LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

A - LE RESEAU ROUTIER

Le premier plan a largement amorcé la modernisation et le développement du réseau routier algérien qui, dans une large partie, possède encore des caractéristiques insuffisantes. Il importe de les reprendre en vue d'assurer la sécurité de la circulation et de faciliter le débit du réseau, dans la mesure toutefois où les moyens financiers nécessaires ne dépassent pas une limite au-delà de laquelle se trouverait compromis l'effort prioritaire à fournir sur les secteurs directement productifs de l'économie algérienne.

A la fin de 1952, la situation du réseau routier algérien se présentait approximativement comme suit :

- Routes nationales	8.450 km
- Pistes sahariennes	11.200 km
- Chemins départementaux	14.000 km
- Chemins vicinaux ordinaires	13.000 km
- Chemins ruraux reconnus	18.000 km

Le parc automobile comprenait environ 57.000 véhicules de tourisme et 43.000 véhicules utilitaires; les immatriculations de véhicules neufs s'étaient élevées, en 1952, à 13.900 voitures de tourisme et 4.500 véhicules utilitaires.

PROGRAMME 1954/1957

Il y a certes encore beaucoup à faire pour que le réseau routier assure au trafic encore un débit et une sécurité suffisante dans les artères principales de la région voisine de la côte, où le développement des transports routiers a connu, au cours de ces dernières années, un rythme rapide.

Il faut, avec plus d'urgence encore, veiller à ce que, sur les voies de pénétration vers le sud faisant double emploi avec une ligne de chemin de fer déficitaire, les chaussées soient aménagées de telle sorte qu'on puisse, sans inconvénient pour le trafic, procéder à la suppression desdites lignes.

Il importe, d'autre part, que soient comblées, le plus rapidement poisible, les insuffisances importantes du réseau routier en matière de chemins ruraux et de pénétration dans les douars, qui constituent un obstacle non négligeable au développement de la production agricole.

Mais la masse des crédits disponibles pour l'amélioration de l'équipement algérien dans le cadre du deuxième plan quadriennal, ne permet pas de faire face à toutes les urgences du secteur routier, si légitimes soient-elles. Des priorités s'imposaient impérieusement en faveur d'autres secteurs, particulièrement de l'agriculture, de l'équipement hydraulique, de l'énergie, des recherches minières et pétrolières, c'est-à-dire de tout ce qui peut agir le plus directement sur le développement de la production.

Aussi est-il indispensable que la part des crédits d'investissements consacrée aux équipements routiers, dont la plupart n'ont en réalité qu'une

action souvent très limitée sur les économies locales (notamment au point de vue de l'amélioration des conditions de commercialisation des productions locales), soit aussi réduite que possible dans le deuxième plan qui doit être avant tout un instrument d'expansion économique. Il n'est en effet de progrès social durable que dans la mesure où il correspond et peut s'appuyer sur un solide développement économique.

Des réductions importantes ont été apportées, dans ce sens, aux propositions de l'Algérie qui se limitent aux actions ci-après :

1°) la modernisation du réseau actuel des routes nationales, dans les zones de trafic intensif du Nord (essentiellement la rocade Nord), pour l'adapter à la circulation moderne, rapide et lourde; il doit cependant être observé que cet effort de modernisation doit être conçu avec le souci de limiter les travaux aux opérations vraiment indispensables et sur les tronçons nettement défectueux. Il ne saurait être question en particulier d'envisager la construction de nouveaux ponts destinés à remplacer des ponts existants mais dont la largeur ne permet pas le doublement de véhicules, pas plus que la suppression systématique des passages à niveau. Dans l'état actuel de l'Algérie, il y a des investissements vraiment plus urgents à réaliser. Au demeurant, bon nombre de pays très évolués et aux ressources pourtant moins limitées que le sont celles de l'Algérie, en sont encore à considérer que de telles modernisations ne s'imposent point.

2°) la construction des sections actuellement en lacune ou simplement ouvertes en piste sur les routes nationales ci-après :

- R.N. n° 1 modernisation de la section Berrouaghia-Boghari et de quelques sections entre Boghari et Laghouat.
- R.N. n° 3 Philippeville-Constantine-Biskra : section El Arrouch-Raseel Mâ.
- R.N. n° 4 section Affreville-Changarnier.
- R.N. n° 5 diverses sections entre Bouira et Mansoura.
- R.N. n° 6 entre Bouktoub et Colomb-Béchar auquel est subordonnée la suppression de la ligne à voie étroite qui la double.
- R.N. n° 8 entre Bou-Saada et Biskra : section Sacamody-Tablat.
- R.N. n° 23 section Aflou-Laghouat (liaison des oasis du M'Zab avec le Sersou et l'Oranie).
- R.N. 30 section Maillot-Tanaf Aguemoun.
- R.N. n° 31 section Tighanimine-Biskra
- R.N. n° 33 section Tikjda-Tizi N'kouilal.

Les liaisons Port Gueydon - Bougie (R.N. 24), Tighanimine - M'Chounèche dans l'Aurès, ainsi que les projets de travaux neufs sur la rocade Sud sont différées.

3°) l'aménagement d'un certain nombre de sections de pistes sahariennes à grand trafic :

Sont classés en première urgence les travaux relatifs aux itinéraires suivants :

a) piste Biskra-Ouargla, et notamment la section Biskra-Touggourt par Chegga qui doit permettre la suppression de la ligne à voie étroite qui lui est parallèle (transformation en route sur 220 km).

b) piste Laghouat-Ghardaïa (axe de pénétration de la région d'Alger vers les zones de recherches minières et pétrolières et les oasis du M'Zab et d'El Goléa).

c) piste Ghardaïa-El Goléa dont l'importance résulte de la centralisation à El Goléa de puissants moyens pour le développement des recherches pétrolières (transformation en route sur 160 km environ).

d) piste Biskra-El Oued par Chegga (transformation en route sur 100 km).

e) pistes de Béchar à Talzaza : liaisons entre les cantons administratifs et miniers de Colomb-Béchar et de Kénadza en Algérie et de Bou Arfa et Oufda au Maroc (transformation en route sur 45 km).

f) piste de Bou Saâda à Biskra par Bordj-Chaïba en Tolga (transformation en route sur 50 kms entre Bordj Chaïba et Tolga).

g) piste de Bordj Chaïba à M'Raïer par Ouled Djellal (ouverture en piste carrossable sur 160 km d'une liaison entre l'Oued Rhir et la région d'Alger

Toutefois une attention particulière devra être portée à la mise au point des techniques de construction des pistes sahariennes.

4°) l'extension du réseau de routes départementales de chemins vicinaux ordinaires et de chemins ruraux :

Il s'agit là essentiellement de créer des voies de pénétration dans des zones restées jusqu'ici hors de circuit économique général. L'effort prévu est surtout concentré dans le département de Constantine, particulièrement en retard sur ce point.

Les sections à ouvrir des chemins départementaux devront rester, pendant une assez longue période, en lacune et servir uniquement pendant tout ce temps de chemins de pénétration. C'est dire que l'Algérie devra se limiter, pour le moment, à des aménagements comparables à ceux envisagés pour les chemins vicinaux afin de réduire considérablement la dépense au kilomètre et permettre ainsi, avec les crédits prévus, l'ouverture d'un plus grand nombre de kilomètres.

Pour les chemins vicinaux et ruraux, il est prévu un accroissement annuel de 400 kilomètres du réseau carrossable actuel.

La priorité devra être donnée aux itinéraires intéressant directement le développement des programmes d'agriculture et d'hydraulique.

Les investissements prévus s'élèvent à 14.600 millions de francs pour la période 1953-1957 et se répartissent comme suit (en millions de francs) :

Opérations prévues	Financement par le budget extraordinaire de l'Algérie	Financement par emprunts des collectivités publiques
Routes nationales	5.300	-
Chemins départementaux	700	3.600 (1)
Chemins vicinaux, ruraux et de pénétration en douars	3.200	400 (1)
Pistes sahariennes	2.500	-
Total ...	11.700	4.000

(1) Sous réserve des possibilités d'emprunts des collectivités intéressées auprès des organismes spécialisés métropolitaines de crédit.

Des concours divers : budget des collectivités départementales et communales, participation en nature des populations, permettront vraisemblablement d'augmenter les possibilités d'amélioration des réseaux départementaux et ruraux dans la mesure suivante (donnée à titre évaluatif) - en millions de francs :

- Routes départementales 600
- Chemins vicinaux et ruraux 1.200

En outre, étant donné d'une part la nécessité d'étendre et d'améliorer le réseau routier algérien dans des délais relativement courts, d'autre part, les charges considérables d'investissements auxquelles l'Algérie doit faire face par priorité dans un certain nombre d'autres secteurs, l'Algérie devrait envisager l'instauration d'un fonds routier autonome qui serait alimenté par une taxe spéciale sur les carburants. C'est à cette condition qu'il serait possible d'envisager l'expansion et l'amélioration du réseau routier algérien, auxquelles les usagers doivent, comme dans la métropole, apporter une contribution substantielle.

La création d'un fonds routier permettrait, en outre, l'affectation de crédits, pour une longue période, à une tâche précise.

D'autre part, l'Algérie devra porter une attention toute particulière à l'inscription régulière, dans le budget ordinaire, des crédits indispensables aux travaux d'entretien routiers qui, jusqu'ici, n'ont couvert que 50 % environ des besoins. Il serait en effet vain de vouloir persévérer sur la voie des travaux neufs tant que les moyens nécessaires au maintien en état de ce qui a déjà l'avantage d'exister n'auront pas été assurés.

B - LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LES GRANDES AGGLOMERATIONS ALGERIENNES

L'accroissement de la population urbaine en Algérie, qui se poursuit depuis plus d'un demi-siècle à un rythme constant mais variable suivant les villes considérées (le coefficient d'accroissement est de 7,3 pour l'agglomération algéroise, de 7,7 pour l'agglomération oranaise, de 3,2 seulement pour Constantine), se traduit par une extension des quartiers résidentiels vers la périphérie des villes et, corrélativement, par une augmentation du nombre des usagers des transports en commun.

PROGRAMME 1954/1957

Afin de faire face à ces accroissements de besoins, il est prévu :

1°) à Alger : l'amélioration et l'extension des lignes existantes, la desserte plus rapide des quartiers élevés de la ville et d'El Biar, l'augmentation de l'énergie électrique disponible et l'acquisition de 35 autobus ou troylleybus.

2°) à Oran : l'électrification de la ligne de Gambette et des H.L.M. avec rattachement à la ligne d'Eckmihl (construction de 4 km de lignes quadruplées et acquisition de 10 trolleybus).

Les investissements nécessaires s'élèvent à 621 millions de francs se décomposant comme suit :

- transports en commun de la ville d'Alger

1 - infrastructure	271
2 - matériel roulant	250

- transportsuen commun de la ville d'Oran

1 - infrastructure	30
2 - matériel roulant	70
Total	621

Le financement sera à la charge des sociétés exploitantes.

C - LES CHEMINS DE FER

Le réseau des chemins de fer algériens comprend la rocade Ouest-Est, Oujda - Constantine - Saint Charles - Bône - Divivier - Ghardimaou, sur laquelle se greffent des antennes Nord-Sud.

Un effort important a déjà été réalisé au cours du premier plan afin de remettre en état le matériel qui n'avait pu être régulièrement modernisé durant les années de guerre et qui, au cours de la même période avait été utilisé au maximum de ses possibilités.

La situation du parc et l'évolution du trafic ferroviaire se présentent comme suit :

	Au 1er janvier 1939		Au 1er janvier 1953	
	V.N.	V.E.	V.N.	V.E.
Locomotives puissantes				
- électriques	30	0	29	0
- diésel-électriques	00	0	74	0
- vapeur	50	10	0	10
Locomotive de moyenne puissance				
- électriques	0	0	2	0
- diesel-électriques	2	0	2	0
- vapeur	190	45	0	58
Locomotives légères et de manoeuvre				
- diesel-électriques	0	2	0	0
- locotracteurs	0	0	43	16
- vapeur	210	190	0	58
Autorails	4	11	26	0
Fourgons automoteurs	0	0	5	21
Voitures voyageurs à boogies	135	185	181	141
Voitures voyageurs anciennes	350	35	238	3
Wagons munis du frein continu	450	1.350	5.009	1.841
Wagons non munis du frein continu .	7.080	2.800	2.210	1.195

Trafic ferroviaire

	1939	1948	1952	1953
Voyageurs (en millions de voyageurs-km)	732	878	851	817
marchandises (en millions de tonnes-kilométriques)	1.014	1.130	1.276	1.273

La situation financière du réseau est profondément déséquilibrée. Malgré les dépenses d'investissements, le déficit est allé en s'accroissant :

Années	Dépenses d'investissements (en millions de frs)	Déficit d'exploitation. (en millions de frs)
1947	1.530,6	1.350,1
1948	2.327,8	2.749,4
1949	3.036,8	2.067,7
1950	4.008	3.230,9
1951	4.652,3	4.289,8
1952	5.280,8	6.452,7

En fait, si l'on considère que la plus grande mpartie des dépenses normales de renouvellement du matériel n'est pas incluse dans le compte d'exploitation, le déficit réel est plus élevé et atteint en 1952, 9.300 millions de francs, soit 10 % environ du budget annuel total algérien.

Aussi bien, un nouvel effort d'équipement ne peut-il porter ses fruits sans une modification fondamentale des conditions d'exploitation. Cette nécessité est mise en évidence par l'évolution des coefficients d'exploitation (rapport $\frac{\text{dépenses}}{\text{recettes}}$) de 1950 à 1952, en distinguant les lignes à voie normale et les lignes à voie étroite :

	Voie normale	Voie normale
1950	120 %	278 %
1951	124 %	287 %
1952	138 %	336 %

Il convient cependant de souligner que si certaines lignes à voie étroite présentent des coefficients d'exploitation comparables à ceux des lignes à voie normale, il en est plusieurs dont les dépenses sont quatre, cinq, six et même sept fois supérieures aux recettes. Sans doute, certaines fermetures de lignes à voie étroite sont-elles intervenues au cours des années récentes; mais elles n'ont porté que sur de faibles kilométrages et l'une d'entre-elles (Bône-Lacalle) n'a été que le corollaire de la mise à voie normale de la ligne Bône-St-Charles antérieurement à voie métrique. Les mauvais résultats accusés par le réseau à voie étroite ont conduit le Gouvernement Général à prendre, en octobre 1952, la décision de suspendre toute politique d'investissements intéressant les voies étroites.

La commission insiste à son tour pour qu'aucun investissement ne soit prévu à ce titre et que soient proposées, dans les meilleurs délais, les modalités de fermeture progressive des lignes déficitaires qui sont au reste doublées par des routes qui suffisent à assurer les besoins du trafic et pour lesquelles des crédits d'équipement ont été prévus dans le cadre du deuxième plan.

PROGRAMME 1954/1957

Les propositions présentées par l'Algérie comportaient 76% de dépenses de renouvellement et 24 % seulement de dépenses d'équipement proprement dit. La commission ne peut se rallier à cette manière de voir qui conduit à masquer partiellement le déficit chronique des chemins de fer algériens; elle demande la réincorporation de l'ensemble des dépenses d'entretien et de renouvellement dans le compte d'exploitation des chemins de fer algériens.

Sous cette réserve, sont retenues les opérations ci-après :

1°) Lignes à voie étroite

Seuls ont été prévus les crédits nécessaires au règlement des commandes de matériel roulant faites antérieurement et livrables en 1953. Ce matériel pourra être adapté éventuellement, à peu de frais, à la circulation sur voie normale.

Cette mesure pourrait réduire de 1.600 millions de francs environ, au bout de quelques années, le déficit annuel des lignes à voie étroite qui s'est élevé en 1952 à 2.717 millions de francs.

La fermeture des lignes à voie étroite permet une réduction de 6.000 millions dans les investissements pour la modernisation de leur infrastructure et du matériel pour la décade 1953/1963.

Enfin, l'abandon aux transports routiers du trafic des voies étroites devrait avoir pour contrepartie une coordination au profit des C.F.A. sur les lignes à voie normale conservées; on devrait pouvoir alors relever sans crainte d'évasion de trafic, les tarifs voyageurs et marchandises (qui ne sont qu'aux coefficients 15 et 22 par rapport à 1938) et obtenir ainsi un autre moyen de diminuer le déficit.

Il convient d'assurer l'achèvement rapide des études en cours sur cette question et prendre rapidement les décisions définitives de fermeture des lignes intéressées auxquelles est subordonné l'octroi des crédits pour l'ouverture ou l'aménagement des routes qui sont destinées à les remplacer.

2°) Lignes à voie normale :

a)- Surécartement de lignes à voie étroite : achèvement des travaux en cours sur la section Saint-Charles Bône. Le projet de surécartement de la voie de Stil à El Oued a été suspendu au même titre que tous les projets intéressant les voies étroites.

b)- Lignes nouvelles et doublement des voies : établissement de voies mères d'embranchements industriels. Les projets de doublement des voies de Corso à Ménerville et de El Guerrah au Khroubs, qui ne sont pas de première urgence, sont différés d'autant plus que, en ce qui concerne le premier projet, la suppression de la ligne à voie étroite Ménerville-Tizi Ouzou (déficit annuel de l'ordre de 165 millions de francs) ramènera largement au dessous de 20 trains par jour, cadence actuellement à peine atteinte, le trafic sur le parcours de Corso à Ménerville.

c)- Electrification : la diésélisation complète des moyens de traction ne doit représenter, en principe, qu'une étape vers l'électrification d'une partie de la rocade Oujda-Bône. Il était prévu initialement qu'une première tranche de 450 km pourrait être mise en chantier. La situation actuelle pouvant être prorogée sans grand inconvénient, ces travaux sont différés.

d)- Consolidation et assainissement des plates-formes - renouvellement des voies : le réseau continuera son effort pour la réalisation des travaux de renouvellement et de renforcement des voies, afin de poursuivre la résorption du retard important pris dans ce domaine pendant la guerre. La commission a jugé cependant indispensable de réduire sensiblement les dépenses primitivement prévues car, d'une part les dépenses de renouvellement des voies qui incombent au budget d'exploitation des C.F.A. atteignent un montant considérable, d'autre part les projets de renforcement des voies n'apparaissent pas partout comme présentant la même urgence. Ainsi, sur le parcours Alger-Oran, les travaux de consolidation envisagés n'ont pour principal objet que d'augmenter la vitesse des trains pour attirer la clientèle "voyageurs". Or, les vitesses réalisées jusqu'ici sont déjà satisfaisantes, aussi les investissements prévus dans ce but sont-ils différés.

On mettra à profit les travaux de renouvellement pour substituer aux traverses de bois des traverses imputrescibles en métal ou en béton armé de plus longue durée, dont l'emploi diminuera de plus de moitié les dépenses d'entretien.

Enfin un crédit annuel sera prévu pour les travaux les plus indispensables de consolidation, d'assainissement et de protection des plates-formes, ce qui permettra également de réduire les dépenses d'entretien.

e)- Amélioration des gares, ateliers et dépôts : ce poste comprend, entre autres, comme opérations nouvelles, des crédits pour le remaniement et l'extension de la gare de Maison-Carrée, principale gare de triage du réseau.

f)- Installations de sécurité, signaux : poursuite de la modernisation des installations de sécurité, de la signalisation et des liaisons téléphoniques, qui permettra un accroissement de la vitesse commerciale des trains et du débit des voies; sans avoir à recourir aux consolidations et aux doublements.

g)- Matériel roulant et de traction : achèvement des travaux de modernisation par extension du service autorail avec moteur diésel sur les lignes non électrifiées et emploi d'automotrices électriques sur les lignes électrifiées.

h)- Outillage et installations accessoires : l'orientation nouvelle des méthodes de traction, la nécessité de poursuivre le remplacement de l'outillage vétuste des ateliers et dépôts par un matériel moderne bénéficiant des perfectionnements des dernières années, conduisent à prévoir un programme d'acquisitions de machines-outils, gros outillage, outillage d'importance moyenne, au cours des années 1953-56.

Les investissements retenus ci-dessus s'élèvent à 12.500 millions de francs dont une partie importante sera à réintégrer dans le compte d'exploitation des chemins de fer algériens.

Opérations prévues	Dépenses prévues de 1953 à 1956
I - INFRASTRUCTURE	
Surécartement de lignes à voie étroite :	
- achèvement de la ligne de Bône à St-Charles (mise à voie normale)	401
Lignes nouvelles :	
- création de voies mères d'embranchement dans les zones industrielles	135
Electrification :	
- installation d'un redresseur de secours de 3.000V, courant continu 2.000 Kw	216
Consolidation et assainissement des plates-formes - renouvellement des voies :	
- consolidation des plates-formes et des ouvrages d'art existants (ensemble des lignes du réseau) . - renouvellement des voies arrivées à limite d'usure	2.258
Amélioration des gares, ateliers et dépôts	150
Installation de sécurité-signaux :	
- extension des circuits téléphoniques ..... - amélioration de la signalisation et des dispositifs de sécurité	500
TOTAL	3.660
II - MATERIEL ROULANT (1)	
Acquisition de matériel de traction :	
- locomotives électriques ou diésel-électriques pour voie normale et pièces de rechange ..... - locomotives diésel-électriques pour voie étroite et pièces de rechange ..... - autorails et pièces de rechange pour voie normale et voie étroite ..... - automotrices électriques et locotracteurs électriques de manoeuvre pour voie normale	4.629
Acquisition de matériel remorque :	
- voitures métalliques et pièces de rechange ..... - remoques d'autorails ..... - wagons divers pour voie normale et voie étroite .	3.321
TOTAL	7.950
III - OUTILLAGE ET INSTALLATIONS ACCESSOIRES	880
TOTAL GENERAL	12.500

(1) pour le matériel à voie étroite, les crédits retenus ne concernent que le règlement de commandes effectuées antérieurement et qui ont été livrées en 1953.

Le financement des investissements proprement dits incombera à la puissance publique.

D - LES PORTS MARITIMES

Grâce à l'effort important de modernisation et d'équipement réalisé au cours de ces dernières années, le trafic des ports algériens a, dans son ensemble, retrouvé ses éléments d'avant-guerre : (entrées et sorties réunies).

	1938	1948	1952	1953
Nombre de navires (en milliers) ..	28	17,1	25,7	
Tonnage de jauge (en millions de tonneaux)	45	23,3	40,3	
Tonnage de marchandises (en millions de tonnes métriques)	12	9,2	11,7	
Nombre de voyageurs (en milliers).	475	441	732	

La situation respective des principaux ports s'établit comme suit :

A - Navires (entrées seulement)

Ports	1948	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Alger	3.099	2.834	3.041	3.621	3.784	3.904	4.503
Oran	3.461	2.172	2.437	2.660	2.692	2.823	2.678
Bône	1.586	1.256	1.410	1.402	1.166	1.223	
Mostaganem	852	505	715	821	780	933	
Philippeville	1.009	703	837	1.117	524	647	
Bougie	659	284	364	434	321	429	
Nemours	291	240	378	434	413	511	
Béni-Saf	217	89	119	201	184	122	
Djidjelli	384	204	178	169	120	125	
Arzew	213	144	143	128	151	97	
Total ..	11.771	8.431	9.622	10.987	10.135	10.814	7.181

B - Evolution du trafic marchandises pour les principaux ports

(marchandises embarquées et débarquées, trafic côtier non compris)

(en 1.000 tonnes)

Ports	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Alger	3.138	2.931	2.557	2.989	3.059	2.954	3.170
Oran	2.208	1.654	1.789	2.017	1.930	2.030	1.760
Bône	2.716	2.191	2.873	2.927	3.271	3.412	3.325
Mostaganem	402	281	268	389	375	348	
Philippeville	324	220	313	369	330	345	
Bougie	359	208	277	351	301	407	
Nemours	209	280	385	367	577	527	
Béni-Saf	293	290	254	235	279	245	
Djidjelli	83	99	82	66	130	129	
Arzew	144	140	181	1.154	177	125	
Total	9.876	8.294	8.979	9.864	10.429	10.522	10.350

C - Evolution du trafic voyageurs dans les principaux ports

Ports	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Alger					310	361	
Oran					210	227	
Bône					30	38	
Philippeville					54	69	
Bougie					5	6	
Total					609	701	

D - Trafic des ports de pêche

En 1952, pour une flotte de 1.112 bateaux, le tonnage pêché n'a pas dépassé 29.672 tonnes réparties entre 11 ports.

PROGRAMME 1954/1957

En ce qui concerne les ports maritimes, le deuxième plan entend prolonger l'effort de modernisation entrepris depuis la guerre, mais à une cadence plus modérée, car d'une part le gros de l'effort nécessaire a déjà été fourni et, d'autre part, là comme pour les routes et les chemins de fer, il convient de céder la priorité au développement direct de la production.

Le programme retenu tend essentiellement à :

- augmenter la sécurité des navires dans les plans d'eau,
- accélérer les opérations de chargement et de déchargement,
- créer quelques nouveaux quais et terre-pleins particulièrement nécessaires,
- achever les équipements des anciens terre-pleins.

A - INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

1°) ALGER

1 - Rescindement de la passe (permettra d'utiliser le poste du quai de Bastia sans gêner le passage des navires entre les bassins du Vieux Port et de l'Agha).

2 - Construction d'un appontement au quai d'Arcachon (200 m de longueur - 20 m de largeur).

3 - Rempiètement du quai de Dieppe.

4 - Construction du quai d'Herbillon.

5 - Déroctages dans les trois bassins.

6 - Clôture des môles Amiral Mouchez, Louis Billiard et du môle aux minerais.

7 - Acquisition d'un ponton mâture de 150 tonnes.

La réduction des dépenses prévues sera recherchée dans la substitution d'appontements aux quais de type classique.

L'administration algérienne avait proposé l'inscription de 1 milliard supplémentaire pour permettre le financement des études indispensables à la réalisation, dans les meilleures conditions, d'un projet de construction d'un nouvel avant-port à Alger. Il s'agit là d'un ouvrage considérable conçu pour protéger la passe Nord et réduire l'agitation qui pénètre, par grosse mer, dans la partie Nord du port. Etant donné qu'il s'agit d'un équipement de deuxième urgence, d'une part, que la solution technique du problème n'est pas encore au point (les projets envisagés varient entre 6 et 15 milliards), l'inscription indicative de 1 milliard qui risquait d'empêcher par ailleurs la réalisation de travaux plus urgents, a été écartée.

2°) ORAN

1 - Construction d'un appontement accostable sur les deux faces et des terre-pleins adjacents dont la réalisation s'impose, tant pour la manipulation en vrac des vins et des hydrocarbures, que pour une extension des quais à grande profondeur offerts aux navires chargés de marchandises diverses.

Le port d'Oran dispose en effet, à l'heure actuelle, d'une longueur de quais un peu insuffisante.

2 - Installation de l'égout collecteur du Ravin Blanc indispensable à l'assainissement des terre-pleins.

3°) BONE

1 - Rempiètement du quai Nord de la grande darse indispensable en raison de l'état actuel du quai dont la stabilité n'est pas satisfaisante et de l'obligation d'approfondir le bassin pour permettre, aux navires de gros tonnage, l'accès au dock-silo.

2 - Extension sur 20 hectares supplémentaires du terre-plein de la grande darse en vue de l'installation d'un outillage spécialisé pour la manutention des minerais de fer de l'Ouenza.

3 - Un troisième projet prévoit le prolongement sur 250 m du quai des minerais; son urgence n'étant nullement évidente, ce projet a été différé.

En plus des deux projets retenus, il est prévu des dragages d'approfondissement.

4°) NEMOURS

1 - Fermeture de la passe Nord-Est (375 m) par le raccordement de la ligne actuelle à la pointe Est.

2 - Arasement et rescindement partiel de la jetée Nord actuelle.

3 - Prolongement de la digue vers l'Ouest sur 250 m.

4 - Construction de l'épi de la digue sur 30 m.

5 - Construction d'une nouvelle jetée Ouest.

6 - Arasement et rescindement de la jetée Ouest actuelle sur 500 m environ.

7 - Elargissement du môle Ouest, dit "môle aux minerais" et exécution du terre-plein de raccordement (400 m de quais à - 12 et 50.000 m2 de terre-pleins).

8 - Exécution de dragages généraux à -12, particulièrement pour permettre à l'utilisation des quais du nouveau môle aux minerais.

Les capitaux nécessaires à l'achèvement des travaux s'élèvent à 1.300 millions de francs environ; il appartient à la société de se les procurer par le canal d'emprunts qui bénéficieront de la garantie inconditionnelle de l'Algérie et de facilités d'emprunts sur le marché marocain.

5°) PORTS SECONDAIRES

Une partie importante des projets initialement envisagés en faveur des ports secondaires (Arzew, Bougie, Djidjelli, La Pérouse) a été abandonnée comme ne présentant pas une urgence particulière. Le plan ne retient que la poursuite et l'achèvement des travaux en cours :

- à Mostaganem : amènagement d'un deuxième bassin permettant de tranquilliser le plan d'eau du seul bassin actuellement existant, et de dégager le trafic de ce dernier.

- à Philippeville : achèvement de nouveaux quais et terre-pleins, poursuite de déroctages importants afin de permettre l'accès des navires de gros tonnage.

6°) PORTS DE PECHE

Etant donné le rendement assez faible des pêches sur la côte algérienne (moins de 30.000 tonnes annuelles de poisson) et le montant élevé des investissements plus urgents qui doivent être réalisés en priorité, les projets initialement prévus, dans le domaine de l'équipement des ports, sont différés.

Pour le cas où certains travaux s'avèreraient ultérieurement indispensables, leur réalisation devrait être financée dans le cadre du crédit prévu en faveur des ports secondaires. Il ne s'aurait s'agir, en tout état de cause, que de dépenses très limitées.

B - EQUIPEMENT PORTUAIRE

1°) Gare maritime d'Alger :

Une nouvelle tranche de travaux, centrée sur la réalisation d'un vaste projet d'équipement frigorifique destiné au transit des primeurs, était initialement envisagée. La nécessité de reprendre à la base l'étude technique et économique de ce projet étant apparue, il a été décidé de différer l'exécution de la deuxième tranche de travaux envisagée.

2°) Création ou amélioration de terre-pleins à Oran, Mostaganem, Phillipeville et Bône, alimentation en eau, travaux d'assainissement, équipement routier et ferroviaire.

3°) Construction ou agrandissement de hangars à Alger, Bône, Mostaganem, Arzew, Philippeville.

4°) Equipement mécanique et électrique :

Acquisition de grues électriques sur portique ou automobiles - cales de halage - alimentation en énergie électrique et éclairage des terre-pleins - acquisition de remorqueurs d'assistance et de sauvetage à Oran, Arzew, Mostaganem, Alger, Philippeville et Bône.

5°) Docks-silos à grains des ports de Bône et de Philippeville :

Modernisation des silos existants, agrandissement du logement existant, aménagement des installations intérieures permettant, d'une part la réception par terre et par mer et l'ensilage de grains à la cadence respective de 100 tonnes/heure pour Bône et de 800 tonnes/heure pour Philippeville, d'autre part l'expédition par mer de 200 tonnes/heure pour Bône et de 400 tonnes/heure pour Philippeville.

Les investissements nécessaires s'élèvent à environ 7,3 milliards de francs répartis comme suit (en millions de francs) :

	à la charge de la puissance publique	à la charge des chambre de commerce (1)
A - Infrastructure		
Alger	400	400
Oran	260	260
Bône	800	800
Ports secondaires	346	346
Ports de pêche	P.M.	P.M.
Nemours	707	1.493
Total ...	2.513	3.299
B - Equipement portuaire		
1 - gare maritime d'Alger ...	-	-
2 - terre-pleins	-	262
3 - hangars	-	353
4 - équipement mécanique et électrique	-	804
5 - docks-silos à grains	-	111
Total ...	-	1.530
TOTAL GENERAL :	2.513	4.829

(1) ou des collectivités intéressées

Les dépenses à la charge des Chambres de Commerce pourront être assurées, dass la plupart des cas, dans les limites des taxes portuaires actuelles. Dans certain cas, (Alger notamment), des relèvements peuvent cependant apparaître nécessaires.

D'autre part, il importe d'éviter que des crédits sur fonds publics soient immobilisés, comme cela est fréquemment le cas, par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les Chambres de Commerce d'assurer le placement des emprunts correspondant à la charge des travaux dont le financement leur incombe. A cette fin, la priorité devra être donnéd aux travaux d'infrastructure pour lesquels les Chambres de Commerce intéressées seront en mesure d'apporter, en temps voulu, leur contribution propre.

E - L'INFRASTRUCTURE AERIENNE

L'Algérie dispose d'un certain nombre de grands aéroports nationaux affectés à titre principal au Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale pour les besoins des longs courriers et des lignes locales, des aérodromes qui sont affectés au Secrétariat d'Etat à l'Air, soit à titre unique,

soit à titre principal avec possibilité d'utilisation pour les besoins civils locaux, et enfin à titre principal ou unique de 38 aérodromes régionaux pour les besoins civils locaux du pays.

Evolution du trafic aérien

	1948	1951	1952	1953 chiffres provisoires
Nombre d'appareils (arrivées en milliers)				
- Alger-Maison Blanche	6,9	6,4	5,7	4,7
- Oran-La Sénia	2,8	1,5	1,5	...
- Bône-les-Salines	1,3	1,0	0,9	...
- Philippeville	0,4	0,3	0,2	...
- divers	0,1	0,9	0,7	...
Total ...	11,5	10,1	9,0	8,3
Nombre de voyageurs (arrivées et départs, transit exclu, en milliers)				
- Alger-Maison Blanche	165,6	227,0	229,8	
- Oran-La Sénia	43,2	44,8	50,3	
- Bône-les-Salines	16,1	22,1	25,4	
- Philippeville	4,5	6,6	5,5	
- Divers	1,1	5,2	8,8	
Total ...	230,5	305,7	319,8	374
Trafic marchandises (arrivées + départs, frêt et poste Transit exclu) en milliers de tonnes				
- Alger-Maison Blanche	13,3	8,7	8,4	
- Oran-La Sénia	3,3	1,9	1,9	
- Bône-les-Salines	1,1	0,4	0,3	
- Philippeville	0,1	0,1	0,1	
- Divers	0,1	0,1	0,1	
Total ...	17,9	11,2	10,8	9,4

Le trafic global "passagers" métropole-Algérie s'est accru de 27,5 % de 1949 à 1952 alors que le trafic métropole-Alger seul ne s'est accru dans le même temps que de 22,5 %.

Le trafic global "fret" a régulièrement baissé au cours des quatre dernières années et paraît maintenant stabilisé. Il est inférieur en 1952 de plus de 30 % à ce qu'il était en 1949.

Le trafic total d'Alger dépasse celui de Marseille : comparable en ce qui concerne les passagers, il est plus élevé en ce qui concerne le fret.

Le trafic passager d'Oran alimenté pour 70 % par les relations avec la métropole, continue à s'accroître modérément et régulièrement. Le trafic "fret" a régressé depuis 1949 comme celui d'Alger. Oran est aussi une base militaire importante.

Le trafic passagers de Bône, dont plus de 50 % provient des relations avec la métropole, durement concurrencé par Philippeville et Constantine en 1951, a progressé de 15 % en 1952 par rapport à l'année précédente, tandis que le trafic de Constantine est resté constant et que celui de Philippeville a diminué sensiblement. Bône est en relations directes avec Marseille, Paris, Lyon, Toulouse et effectue un trafic important avec Alger et Tunis.

PROGRAMME 1954/1957

L'aménagement des aérodromes de classe A et B, soit Alger, Oran, Bône, Aoulef (escale saharienne sur la ligne Alger-Niamey), incombe en totalité au budget métropolitain d'équipement de l'aviation civile et commerciale (Bases aériennes). A ce titre, les opérations suivantes ont été retenues :

1°) Infrastructure :

a) - Alger-Maison Blanche

- construction d'une nouvelle piste de 2.400 mètres de classe A, rendue urgente par la mise en service des Bréguet 763;
- regroupement et reconstruction en définitif des installations techniques provisoires et dispersées, notamment en ce qui concerne les aides à la navigation. Ces installations sont conçues pour faire face à un trafic supérieur de 60 % à celui de 1952.

Les installations commerciales seront financées par la Chambre de Commerce d'Alger. Les recettes de l'aéroport, après réalisation des installations retenues au plan, pourraient couvrir les charges financières d'un emprunt de 1 milliard de francs.

b) - Oran-La Sénia

L'Armée de l'Air projette d'effectuer des travaux de renforcement et d'allongement des pistes. Après exécution de ces travaux, les pistes auront des caractéristiques très largement suffisantes pour le trafic commercial.

Les installations civiles provisoires doivent être remplacées par des installations définitives susceptibles de faire face à un trafic supérieur de 75 % à celui de 1952.

c) - Bône-les-Salines

Si la création d'un nouvel aéroport, sur un terrain contigu à l'ancien devra être abordée ultérieurement, les seuls besoins de l'aviation civile n'en imposent pas de manière urgente certaines réalisations immédiates.

Les investissements retenus dans le cadre du deuxième plan concernant uniquement la construction d'une piste est-ouest de classe B. Ce programme réduit atteint 1.090 millions, dont 700 millions pour les acquisitions de terrain et les aires de manoeuvre. Il s'y ajouterait une participation du budget de la Défense nationale de 450 millions.

La Commission des Transports et Communications du plan propose de retenir en première urgence une prévision de dépenses de 600 millions, destinés, d'une part à l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension prévue, d'autre part à un équipement minimum de la zone civile actuelle susceptible d'être intégrée dans le plan définitif.

d) - Aoulef

- renforcement indispensable des bandes d'envol et d'atterrissage;
- construction de bâtiments techniques, notamment pour loger un centre de veille météorologique.

2°) Télécommunications et aides à la navigation :

Les investissements retenus concernent notamment :

- les centres et bureaux de télécommunications;
- l'équipement des aides à la navigation : renouvellement de certains radiophares de moyenne fréquence - renforcement de la puissance des radiophares insuffisants - installation de radiophares nouveaux notamment sur les itinéraires transsharriens;
- les aides à l'approche et à l'atterrissage;
- les moyens de radio-repérage du centre de contrôle régional d'Alger.

3°) Météorologie :

Création de centres à Aïn Oussera, Philippeville, Batna, Fort Flatters, Fort Polignac, Bidon V.

4°) Bâtiments administratifs et logements familiaux :

450 millions ont été prévus pour les bâtiments administratifs d'Alger et les ateliers d'Hussein-Dey - 580 millions pour les logements familiaux.

• • •

Les projets retenus à la charge du budget algérien d'équipement ne concernent que l'aménagement des aérodromes secondaires (classes C et D).Ils prévoient des dépenses plus modestes que celles initialement prévues : ceci tient pour une part, à la nécessité de faire porter l'effort d'investissement du deuxième plan plutôt sur les secteurs productifs que sur l'infrastructure, lorsque l'aménagement de celle-ci ne conditionne pas essentillement le développement immédiat de ceux-là.

D'autre part, l'évolution récente de la technique des transports aériens, faisant apparaître des possibilités nouvelles en matière de transport à petites distances, oblige à reconsidérer le problème des aérodromes d'intérêt régional et à limiter au minimum, en attendant que des solutions nouvelles soient adoptées, l'équipement des terrains secondaires.

Dans ces conditions, l'effort sera limité sur la côte à l'achèvement de l'aérodrome de Philippeville, déjà en service, et à l'intérieur à l'achèvement, d'une part des aérodromes de déroutement de Biskra et de Paul Gazelles, à l'aménagement sommaire, d'autre part, possible à peu de frais, des aérodromes du Sud les plus indispensables.

• • •

Les investissements retenus s'élèvent à près de 10 milliards de francs dont 1,2 seulement seront à la charge de l'Algérie; ils se répartissent comme suit (en millions de francs) :

	Infrastructure	Télécommunications aides à la navigation	Météorologie	Bâtiments administratifs et logem. familiaux
Aérodromes de classes A et B (1)				
- Alger	3.260(2)	2.611	p.m.	1.030
- Bône	600(1)			
- Oran	800			
- Aoulef	280			
Total	4.940(2)	2.611	p.m.	1.030
Aérodromes locaux				
- Philippeville	158	-	-	-
- Biskra et Paul Cazelles	344(3)	-	-	-
- Aérodromes du Sud	839	-	-	-
- Etudes	65	-	-	-
Total	1.406 (3)	-	-	-

(1) à la charge de la métropole

(2) non compris les installations commerciales à la charge de la Chambre de Commerce d'Alger (1 milliard)

(3) dont 206 millions à la charge de la métropole.

F - LES TELECOMMUNICATIONS

Les télécommunications accusent, en Algérie, un développement important qui se traduit dans les chiffres ci-après :

	1938	1948	1951	1952	1953
Nombre d'abonnés au téléphone	33.350	55.000	64.000	67.000	72.000
Longueur des lignes souterraines de télécommunications à grande distance (en km)	1.114	1.921	2.603	2.725	2.781
Longueur des lignes souterraines urbaines	"	255.000	310.000	336.000	353.000
Longueur des lignes aériennes (en km)	46.700	76.000	83.000	84.000	85.000
Nombre des opérations de chèques postaux (en milliards)	21,5	422	1.218	1.665	1.630
Nombre de communications téléphoniques :					
- locales (en millions) .	23	41	47,5	54,5	59
- interurbaines " .	11	17	19	19	20,4
- internationales		425.000	464.000	486.000	550.000

PROGRAMME 1954/1957

Il reste encore certes beaucoup à faire pour satisfaire aux besoins, mais les problèmes infiniment plus urgents auxquels l'Algérie doit faire face par ailleurs, conduisent à limiter les investissements retenus au titre du second plan à ceux qui peuvent apporter une contribution réelle et substantielle aux conditions économiques générales du pays.

On ne saurait en particulier retenir les demandes de raccordement au réseau téléphonique qui exigeraient, eu égard à l'éloignement des demandeurs, des frais d'établissement exorbitants.

Par contre, une attention toute spéciale devra être portée aux équipements qui peuvent conduire à assurer l'équilibre du budget aérien des P.T.T. dont le déficit actuel pèse lourdement sur les finances locales, malgré les investissements consentis jusqu'ici en vue d'améliorer cette situation.

a) - Lignes de télécommunication :

La progression constante de la proportion des recettes téléphoniques au regard des recettes totales du budget annexe montre par sa régularité tout l'intérêt que présentent la modernisation et l'extension du réseau téléphonique.

1928	24,6 %
1938	31 %
1948	47 %
1951	52 %
1952	52,5 %

C'est pourquoi, sous la réserve évoquée ci-dessus, un effort important doit être prévu dans ce domaine; il est envisagé de raccorder abonnés nouveaux en 4 ans.

b) - Câble téléphonique nord-africain :

L'intérêt de l'Algérie commande également d'exploiter au maximum toutes les possibilités offertes par le câble téléphonique nord-africain récemment mis en service. On ne saurait en effet laisser en partie improductif cet ouvrage sans équivalent dont le financement a nécessité une dépense supérieure à trois milliards. Or, cette liaison qui permet entre autres d'établir 80 commmunications à grande distance ne peut être pleinement exploitée à l'heure actuelle en raison de la capacité insuffisante des câbles qui lui sont aboutés.

C'est ce que permettra particulièrement l'amélioration des installations existantes : doublement de la capacité du câble coaxial sur la section Alger-Oran (travaux réalisés à 50 %) - début du doublement sur la section Alger-Constantine (Alger-Bougie); le développement des liaisons vers l'intérieur raccordées à ce câble; le fonctionnement à plein rendement du faisceau hertzien Algérie-métropole (reste à aménager l'extrémité algérienne du faisceau : station de Bugeaud) et l'installation d'un faisceau hertzien Alger-Bône-Tunis, relayé par le faisceau Tunis-Sicile; cette technique récente permettant d'assurer dans les meilleures conditions de rapidité et de stabilité les liaisons de l'Algérie avec la métropole et l'étranger, et garantissant une exploitation avantageuse pendant de longues années.

c) - Installations de télécommunications :

Il est prévu la substitution d'un certain nombre de standards actuels desservant les localités de moyenne importance par des multiples téléphoniques; de la même manière, la construction des cabines téléphoniques dans les centres isolés sera activement poursuivie.

d) - Postes, bâtiments, transports :

- modernisation du service de chèques postaux par la mécanisation progressive des groupes de travail.
- amélioration des locaux existants.

Sur ce dernier point, comme dans tout ce qui concerne d'une manière générale la construction de bâtiments administratifs, il est indispensable que l'Algérie fasse un effort considérable en vue de la réduction du coût unitaire de ces constructions.

Les investissements proposés par l'Algérie s'élèvent à 11.750 millions de francs ainsi répartis :

lignes aériennes		600
lignes souterraines urbaines		1.130
lignes à grande distance		1.400
R.T.N.A.	- câble Alger-Oran II	980
	- faisceau hertzien Algérie-métropole	60
	- extension du C.T.N.A.	280
	- faisceau hertzien Alger-Bône-Tunis	1.400
	- câble Alger-Bougie	1.200
centraux automatiques		1.500
multiples		280
automatique rural		420
télégraphe		160
T.S.F.		100
Energie		240
matériel postal		220
bâtiments		1.600
matériel de transport		180

Ils ne sauraient être retenus que dans la limite d'une contribution de 9 milliards de francs pour les quatre années au titre des crédits budgétaires algériens; il s'y ajouterait la part des charges incombant à la métropole pour les travaux d'intérêt général (réseau téléphonique nord-africain).

Chapitre IX

L'EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

A - L'ENSEIGNEMENT

Tant par les aspects multiples qu'il revêt en Algérie que par les problèmes souvent difficiles à résoudre et en tout cas délicats qu'il pose, le développement de l'enseignement prend nécessairement une place particulière dans le plan d'expansion économique et de développement culturel et social de l'Algérie.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'adopter, à l'occasion de l'élaboration du présent plan, une procédure spéciale dont il est utile d'esquisser les traits essentiels :

1°) extension à l'Algérie de la mission de la commission du plan d'équipement scolaire, universitaire scientifique, artistique, créée sur le plan métropolitain par arrêté du 13 novembre 1951 et présidée par Monsieur LE GORGEU, conseiller d'Etat. Cette extension est intervenue avec l'arrêté du 26 janvier 1953 ;

2°) création, en application de ce dernier arrêté, d'un comité d'études chargé sur place et sous la présidence de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, de définir par ordre d'urgence les besoins d'équipement scolaire et universitaire des trois départements d'Algérie pour les années 1953-1957 et de proposer les moyens à mettre en oeuvre pour les satisfaire;

3°) ce comité d'études, faisant une large place à l'Assemblée algérienne représentée par son président ainsi que par les présidents des commissions de l'éducation nationale et des finances, a reçu mission d'étudier plus spécialement les aspects suivants du problème de l'enseignement en Algérie :

a) - questions pédagogiques (rythme de la scolarisation, programmes, horaires, orientation des études, formation et recrutement des maîtres);

b) - inventaire de l'équipement existant et des besoins;

c) - technique et coût de la construction;

d) - procédure et financement.

Ce comité d'études a terminé ses travaux dans le courant du mois de décembre 1953 et a soumis récemment ses conclusions à la Commission plénière du plan d'équipement scolaire. Celle-ci a, d'ores et déjà, formulé un certain nombre d'observations ou de recommandations qui font actuellement l'objet d'études complémentaires de la part du comité d'études algérien.

En conséquence, la présente note se bornera à reprendre, à titre provisoire, les propositions présentées par le Gouvernement Général de l'Algérie et à indiquer les conclusions, provisoires elles aussi, de la Commission plénière présidée par M. Le GORGEU.

• • •

I - L'enseignement du premier degré

Le plan de scolarisation édicté par le décret du 27 novembre 1944 était prévu pour une période de 20 ans. Basé non sur une enquête statistique (qui aurait été très difficile à effectuer au moment où le plan fut établi), mais sur des données essentiellement théoriques, ce plan prévoyait l'ouverture de 20.000 classes entre 1945 et 1965 permettant, en 1965, la scolarisation de 1 million d'enfants qui, ajoutés aux enfants déjà scolarisés en 1944, donnaient un total égal ou supérieur à celui des enfants théoriquement scolarisables.

En application de ce plan, 3.900 classes nouvelles devaient avoir été créées depuis 1945, permettant la scolarisation de 195.000 enfants.

En novembre 1952, l'enseignement primaire algérien comptait (à l'exclusion des classes maternelles non prévues dans le plan de 1944) un total de 10.023 classes primaires, soit 3.967 classes nouvelles (contre 3.900 prévues au plan).

Le nombre des élèves atteignait alors 380.000 unités (contre 215.000 en novembre 1944); à la rentrée scolaire d'octobre 1953, ce chiffre s'élevait à 436.600 élèves.

Il n'en reste pas moins que le nombre des enfants considérés comme théoriquement scolarisables pouvait être différent du nombre des enfants pratiquement scolarisables. C'est pourquoi une enquête a été faite en 1953 afin d'établir un inventaire précis des besoins réels de l'Algérie sur le plan de la scolarisation.

Le critère suivant a été retenu : on admet qu'une classe de garçons et de filles peut être créée, en un certain point, dès lors que dans un cercle de quatre km de rayon tracé autour de ce point, sont installés des groupes d'habitants suffisamment importants pour réunir 50 garçons ou 50 filles sur la portion de territoire considéré.

Une fois établi l'inventaire des besoins de l'arrondissement ou de la circonscription dans l'état présent de la situation scolaire, le rythme des besoins pour les dix prochaines années a été envisagé en fonction de trois ordres d'urgence.

Dans l'établissement de ces trois ordres d'urgence la densité de la population devait apparaître comme un facteur essentiel. Dans les groupements fortement agglomérés en effet, les usages commms s'établissenet avec plus de facilité et l'habitude de la fréquentation scolaire peut y être acquise rapidement par les enfants qui vivent les uns avec les autres, en contacts constants. Par ailleurs, le rang de priorité devait tenir cqmpte des programmes d'établissement de routes, d'installation d'eau potable et, enfin, d'électricité.

Le comité d'études algérien a retenu les chiffres suivants, qui caractérisent, à son avis, les besoins scolaires de l'Algérie dans les dix années à venir :

Nombre de classes nécessaires :		9.500
	dont	4.400 en première urgence,
		2.600 en deuxième urgence,
		2.500 en troisième urgence.

Dans ce chiffre de 9.500 classes ne sont pas comprises les classes maternelles pour les enfants de quatre à six ans, ni les classes de cours complémentaire liées à l'enseignement du second degré.

A ce chiffre de 9.500 classes ouvertes ou construites, s'ajouteraient obligatoirement les logements nécessaires au personnel enseignant dans ces classes. Si l'on admet la proportion d'un nombre de logements égal aux 2/3 du nombre de classes, c'est donc la construction de 7.000 logements qu'il conviendrait d'envisager.

L'adaptation des horaires scolaires aux besoins de la scolarisation

Le rapport introductif au décret de 1944 sur la scolarisation totale de la jeunesse algérienne prévoyait comme éléments essentiels de fonctionnement du système, l'organisation de classes dites "à mi-temps" :

le remplacement progressif de la scolarité à mi-temps par une scolarité normale interviendrait dès que les écoles nouvellement créées, après plusieurs années d'existence, auraient fait la preuve de leur succès dans le pays. Cette mddification se bornerait aux classes supérieures (cours moyen et supérieur) car il n'y a aucun inconvénient grave, du point de vue pédagogique, à maintenir, dans les classes de base, l'enseignement à mi-temps.

Mais ces décisions de la commission touchant l'enseignement à mi-temps ne figurèrent pas dans les textes réglementant la scolarisation de la jeunesse algérienne. Ainsi cette organisation pédagogique qui constituait la pièce maitresse du plan de scolarisation fut considérée par les maîtres et les familles comme un fâcheux expédient inventé par l'Administration pour échapper en partie aux charges de la scolarisation.

Et, cependant, étant donné l'ampleur des moyens financiers qu'elle met en oeuvre et l'importance exceptionnelle des besoins à satisfaire, la scolarisation de l'enfance algérienne ne peut se concevoir sans un aménagement des horaires scolaires permettant le plein emploi des salles de classe mises à la disposition des enfants. Ce plein emploi de toutes les classes disponibles dans une localité donnée, permet aussi, dans la limite des crédits disponibles, de construire d'autres salles de classe dans les endroits qui en sont actuellement dépourvus.

Aussi, sans prétendre revenir sur les dispositions du décret du 5 mars 1949 fusionnant les enseignements européens, et musulmans en Algérie, sans créer de notables différences entre les prescriptions réglementaires métropolitaines et celles de l'Algérie, le comité d'études algérien estime nécessaire de reprendre dans le cadre des horaires et programmes unifiés depuis le décret de fusion, les principes qui, touchant à l'aménagement des horaires, avaient servi de base à l'établissement du plan de scolarisation de 1944. Il ne propose pas à la commission l'établissement pur et simple de classes à mi-temps, c'est-à-dire ne comportant que la moitié de l'horaire réglementaire, mais l'organisation du plein emploi des locaux scolaires sur les bases suivantes : dans une même classe fonctionneraient pendant six jours par semaine deux classes :

- l'une de 8 à 10 heures (classe A)
- l'autre de 10 à 12 heures (classe B) le matin

- l'une de 13 à 15 heures (classe A)
- l'autre de 15 à 17 heures (classe B) l'après-midi.

A ces horaires, s'ajouteraient, pour chaque classe, matin et soir, avant ou après la classe, un quart d'heure d'éducation physique, soit trois heures d'éducation physique par semaine.

Suicant l'importance des crédits qui pourraient être mis à la disposition de l'éducation nationale en Algérie, cette solution permettrait, soit de hâter l'exécution des différentes tranches de travaux, puisque les constructions de classe ne représenteraient que 50 % du nombre de classes dont l'ouverture est proposée, soit de parer à l'insuffisance possible des crédits accordés.

Il est certain que cette formule appliquée obligatoirement sans restrictions partout où elle serait utile - en vertu de règlements administratifs précis - heurterait certaines habitudes de familles et des maîtres. Elle pourrait gêner pour certains le déroulement de la vie habituelle, sans toutefois - étant donné les horaires proposés - la bouleverser profondément.

Mais, étant donné les besoins scolaires de l'Algérie, étant donné l'injustice qu'il y a à voir dans une même localité des enfants scolarisés alors que d'autres demeurent à la rue, malgré la volonté de leurs parents, il apparaît que les intérêts particuliers ou les habitudes acquises doivent céder le pas à l'intérêt général. Et cela d'autant mieux que le système proposé, en respectant les horaires des études, ne porte aucun préjudice à l'intérêt scolaire des enfants.

Le groupe d'étude pédagogique recommande donc que le Ministère de l'Education Nationale fasse sien, par un texte règlementaire établi par ses services, l'aménagement des horaires scolaires, tel qu'il l'a lui-même envisagé.

Avant de s'arrêter à cette proposition, le groupe d'étude pédagogique, tenant compte des charges considérables qu'impose chaque année au budget ordinaire de l'Algérie, l'accroissement du nombre des maîtres, accroissement qui passera de 600 à 2.000 par an entre 1953 et 1965, avait envisagé un système de plein emploi du personnel par l'institution d'un double service comportant des heures supplémentaires qui auraient été rémunérées en supplément.

Quels que soient les avantages que présenterait ce système, tant sur le plan financier que sur le plan de développement de la scolarisation, il n'a pas cru devoir le faire sien, étant donné les bouleversements profonds qu'il aurait introduits dans le système scolaire algérien, s'il avait été généralisé.

Toutefois, le groupe d'étude estime que ce système dit "des dix-huit heures" pourrait être appliqué dans certains cas particuliers :

Suivant cette formule, l'horaire serait le suivant :

- 3 heures le matin pour la classe A;
- 3 heures l'après-midi pour la classe B pendant six jours, soit 18 heures par semaine pour chaque classe A et B; ces dix-huit heures d'enseignement étant consacrées aux matières essentielles et assurées pour les deux classes A et B par le même instituteur, qui recevrait une rémunération supplémentaire pour les six heures effectuées en sus du service normal.

Mais pour que les enfants ne soient pas livrés à eux-mêmes les uns le matin, les autres l'après-midi, ils seraient groupés, en dehors des heures

effectives de classe, sous la direction de moniteurs, en garderies actives. Il est apparu que ce système, dont on ne pouvait envisager la généralisation dans toute l'Algérie, pourrait cependant rendre de précieux services dans les localités ou agglomérations où les ressources en personnel se révèleraient pour un temps absolument insuffisantes en face des besoins. Dans cette éventualité, il pourrait être admis et fixé par un règlement ministériel, que sur la demande du conseil municipal et dans le cas où le personnel intéressé serait volontaire pour l'application du système des dix-huit heures, ce système pourrait être appliqué pour la durée de l'année scolaire, l'agglomération considérée bénéficiant ensuite par priorité des créations de postes nécessaires pour l'utilisation du système de plein emploi des locaux.

Le groupe d'étude est unanime à estimer que l'application des deux systèmes qu'il propose, l'un d'une manière absolument générale dans toutes les localités où le nombre des locaux est insuffisant par rapport au nombre des enfants scolarisables, l'autre dans des cas particuliers créés par un manque de personnel, peuvent largement contribuer à faciliter et à hâter la scolarisation de la jeunesse algérienne, dans la limite des besoins dont elle a essayé d'établir un bilan aussi exact que possible.

* * *

II - L'enseignement technique et professionnel

Actuellement, l'Algérie dispose de 109 établissements d'enseignement professionnel (contre 65 en 1946) et de 13 établissements d'enseignement technique (contre 5 en 1946).

Les effectifs correspondants s'élèvent à 7.500 pour l'enseignement professionnel (2.540 en 1946) et à 2.470 pour l'enseignement technique (920 en 1946), soit au total près de 10.000 élèves auxquels il faut ajouter environ 7.500 élèves de l'enseignement privé, ne fréquentant d'ailleurs, dans leur grande majorité, que des établissements spécialisés dans l'enseignement de la comptabilité, de la dactylographie, de la couture et de l'élevage.

Pour être complet, il faut signaler :

- un certain nombre de centres de formation professionnelle accélérée ou centres d'entreprise qui ont été créés à partir de 1946 (4 centres de la métallurgie, 6 centres du bâtiment, 2 centres de formation d'ouvriers d'entretien de machines agricoles), et donnent chaque année une formation polyvalente à 1.650 ouvriers environ au cours de stages variant entre 6 et 11 mois;
- enfin, que 1.500 ouvriers qualifiés sont formés annuellement par des organismes privés subventionnés par l'Algérie.

Le Comité d'étude algérien a estimé que du point de vue des besoins en main d'oeuvre, les possibilités de placement s'établissent entre 20.000 et 25.000 par an. Il recommande, dès lors, la formation, par l'enseignement technique ou professionnel, d'un effectif de 10.000 élèves par an.

Ceci justifierait un développement des établissements existants, permettant l'admission d'environ 35.000 élèves, soit 3 promotions de 10.000 élèves avec une majoration de 15 % pour parer aux défections en cours de scolarité.

Dans ces conditions, l'évaluation d'un programme devrait aboutir à porter l'effectif des écoles professionnelles et techniques publiques de 10.000 (effectif actuel, contre 2.900 en 1946) à 35.000, soit environ 25.000 élèves de plus.

Le complément nécessaire pour alimenter les divers secteurs d'activité serait alors donné par les adolescents à provenir :

- des établissements d'enseignement supérieur et du second degré - postes de Direction et d'Administration des secteurs publics et privés;
- des cours complémentaires d'enseignement général - employés divers pouvant à l'occasion recevoir une formation professionnelle dans le cadre des cours professionnels et de promotion du travail du soir.
- des autres organisations d'enseignement général ou professionnel, publiques ou privées (écoles privées, formation des adultes, etc...).

En ce qui concerne la répartition des établissements entre garçons et filles, enseignement technique et enseignement professionnel, il semble que l'on puisse tenir compte :

- de la proportion de salaires masculins 77 % et féminins 23 %;
- de la proportion de cadres moyens et supérieurs 27 % et main d'oduvre qualifiés 73 %.

Ces dernières proportions correspondent d'ailleurs sensiblement aux proportions actuelles puisque sur 10.000 élèves, il y a 2.466 élèves de l'enseignement technique et 7.511 élèves de l'enseignement professionnel avec 3.049 filles pour 6.928 garçons.

Quant à la détermination des implantations des divers établissements, elle doit nécessairement tenir compte de l'importance et du caractère des groupements de population comme de la nature des activités locales.

On est ainsi amené à distinguer d'une manière générale, et par ordre d'urgence, semble-t-il :

- les villes industrialisées ou en voie d'industrialisation, justifiant des Collèges techniques et Centres d'apprentissage commerciaux, industriels et du bâtiment;
- les centres urbains ayant une activité de caractère semi-industriel et artisanal nécessitant des centres d'apprentissage de mécanique agricole et automobile, et du bâtiment;
- les groupements ruraux relevant d'activités de caractère artisanal et agricole.

Car il convient de souligner qu'une certaine concentration des établissements apparaît préférable à une dispersion d'établissements de petite importance. Cette dispersion en raison d'un éparpillement des crédits de construction et du prix plus élevé qui en résulterait, de l'amenuisement corrélatif des équipements nécessaires, des difficultés pour recruter, fixer et loger le personnel des multiples spécialités à enseigner, s'oppose en effet à un niveau satisfaisant de formation. Par ailleurs, l'accroissement important des crédits de bourses aux budgets de l'Algérie et des Départements a fait apparaître ces toutes dernières années une libre acceptation du régime de l'internat.

Cette tendance au regroupement des organismes d'enseignement professionnel apparaît d'ailleurs à l'enquête lancée par le Bureau du Plan, bien que les résultats de cette enquête ressortent fort incomplets et insuffisants pour permettre d'établir un programme précis puisqu'aussi bien sur les 446 communes d'Algérie, 213 seulement ont répondu. Et ce ne sont pour la plus grande partie que les petites communes.

Dans ces conditions et sous réserve des observations précédentes, confirmées par les difficultés éprouvées actuellement pour poursuivre la réalisation de premières tranches d'écoles professionnelles dans des groupements ruraux, il semble que, l'extension ou la création de 14 établissements d'enseignement technique et de 100 établissements d'enseignement professionnel dans les dix prochaines années pourraient être retenues.

• • •

III - L'enseignement du second degré

La population scolaire des lycées et collèges est de plus en plus nombreuse, l'effectif des élèves de l'enseignement du second degré qui, en 1948, semblait se stabiliser autour de 22.000 n'a cessé de croître depuis; il est actuellement de 28.000 élèves. La proportion des musulmans est passée de 8 à 16 %.

La création des classes terminales dans les collèges qui n'en possédaient pas, la transformation des anciennes médersas en lycées d'enseignement franco-musulmans, une plus large scolarisation et le grand nombre des naissances sont causes de cette augmentation des effectifs de la jeunesse musulmane.

Non seulement les classes sont surchargées, mais encore tous les candidats reçus à l'examen d'entrée en sixième ne peuvent y être admis faute de places.

Aussi, serait-il nécessaire et urgent de construire de nouveaux établissements, d'agrandir ceux qui existent et de restaurer les bâtiments vétustes dont la conservation s'impose.

Les propositions du Comité d'études algérien tendent à porter à 60.000 en 10 ans les effectifs de l'enseignement secondaire, au rythme de 3.000 élèves par an.

En ce qui concerne l'implantation de bâtiments nouveaux ou l'agrandissement de ceux qui existent, un plan d'extension est prévu; mais il est difficile de préciser de façon définitive, en ce pays surtout où les faits démographiques évoluent rapidement, ce qui sera le meilleur dans quelques années. D'ores et déjà, l'Algérie a les plus grandes difficultés à recruter le personnel nécessaire pour les établissements de l'intérieur. Ceci pose le problème de savoir s'il conviendra de disséminer les établissements nouveaux ou de construire plus massivement dans les grands centres algériens.

La scolarisation de 30.000 nouveaux élèves nécessiterait la création de 3.000 nouveaux emplois de toutes catégories, à la cadence de 300 postes par an.

• • •

IV - L'enseignement supérieur

Il ne paraît pas possible de prévoir, avec quelque exactitude, l'accroissement du nombre des étudiants.

D'une part, en effet, on serait tenté de penser que l'accroissement des effectifs du second degré entraînerait un accroissement proportionnel du nombre des étudiants, ce qui conduirait à doubler celui-ci.

Mais les débouchés offerts aux étudiants à la sortie de leurs études sont loin de suivre cette progression, et cette perspective est de nature à freiner le mouvement vers les Facultés. En fait, le nombre des étudiants est resté à peu près stationnaire depuis 3 ans, malgré l'augmentation de l'effectif des lycées et collèges.

En 1948, l'Université d'Alger comptait 81 chaires et 4.500 étudiants (contre 2.155 en 1939). Elle compte actuellement 88 chaires et 4.840 étudiants. L'analyse de ces effectifs permet de constater une diminution sensible du nombre des étudiants dans les Facultés de Médecine et de Sciences; et, au contraire, une augmentation très nette dans les Facultés de Droit, de Pharmacie et de Lettres.

• • •

V - L'hygiène scolaire

Le devéloppement du Service de l'Hygiène Scolaire étant basé sur l'accroissement prévu plus haut du nombre des élèves fréquentant les écoles primaires, les besoins de ce service, en personnel et matériel et locaux, pourraient s'échelonner comme suit sur 3 tranches correspondant aux 3 tranches de l'Enseignement Primaire.

- Personnel

1ère tranche - 30 nouveaux postes de médecins, 120 d'adjointes et manipulateurs, 4 de médecins départementaux et 6 d'auxiliaires de bureau, soit les crédits annuels de 115 millions.

2ème tranche - 17 nouveaux postes de médecins, 70 d'adjointes et manipulateurs, 6 d'auxiliaires de bureau, 4 de rédacteurs, soit les crédits annuels de 65 millions.

3ème tranche - 17 médecins, 70 adjointes et manipulateurs, soit les crédits annuels de 60 millions.

• • •

VI - Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

Les besoins de l'ALGERIE dans ce domaine se rapportent tout particulièrement au tourisme social (auberges - relais - Centres d'Accueil - Villages de toile), aux maisons de jeunes et de la Culture ainsi qu'aux colonies de vacances.

Le plan prévoit la poursuite des efforts entrepris dans ces différents domaines.

VII - Equipement sportif, aviation légère et sportive

La poursuite de l'aménagement de l'équipement sportif des communes et des établissements scolaires ainsi que le renforcement de l'équipement de l'aviation légère et sportive sont enfin envisagés.

Investissements proposés par le Gouvernement général de l'Algérie (1)

Constructions scolaires

Enseignement supérieur et bâtiments administratifs	1.003
Enseignement du 2ème degré	3.262
Enseignement du 1er degré (y compris écoles TIC et des Territoires du Sud)	13.000
Enseignement technique et professionnel	3.271
Construction d'un internat pour les enfants des agents du Service des Eaux et Forêts	106
Total	20.642

Equipement sportif et mouvements de jeunesse

Equipement sportif des communes, des collectivités privées et des écoles, aviation légère et sportive	800
Mouvements de jeunesse	350
Total	1.100

Formation professionnelle	1.500

REMARQUES PRELIMINAIRES DE LA COMMISSION DU PLAN D'EQUIPEMENT SCOLAIRE SUR LES PROPOSITIONS PRESENTEES PAR LE GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

I - Enseignement primaire public :

- écoles maternelles : elles reçoivent actuellement 26.500 élèves répartis à peu près par moitié entre Français non musulmans et Français musulmans. Etant donné que la population scolaire de l'Algérie s'accroît chaque année dans la proportion de 16 musulmans pour 1 non musulman, il est indispensable de faire un très gros effort pour la construction d'écoles maternelles afin d'en permettre l'accès à l'ensemble de la jeunesse musulmane.

---

(1) Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, le montant de ces crédits et leur répartition ne sont donnés ici qu'à titre purement indicatifs; ils seront revus en fonction des recommandations qui seront formulées par la commission du plan d'équipement scolaire.

- écoles de filles : actuellement les effectifs comprennent environ 55 % de françaises musulmanes et 45 % de françaises non musulmanes. Tant pour les raisons invoquées ci-dessus que du fait que c'est sur l'éducation des jeunes filles musulmanes que reposent dans une large mesure une atténuation de la progression démographique actuelle et l'évolution sociale de l'Algérie, on peut penser que l'enseignement primaire public en faveur des jeunes musulmanes doit bénéficier immédiatement, et en toute priorité, d'un effort exceptionnel.

La Commission s'est préoccupée par ailleurs de faciliter, dès l'école primaire, l'orientation des jeunes enfants vers une formation pratique correspondant aux besoins les plus immédiats du pays. Elle a pris note des efforts qui ont été faits pour instituer dans le cadre des programmes actuels des écoles primaires, des cours d'enseignement agricole pratique : actuellement cet enseignement est en effet donné dans 300 classes.

La Commission estime que cet enseignement agricole pratique, dans les écoles primaires, tout comme pour les jeunes filles l'enseignement ménager qu'il conviendrait de donner dans des conditions analogues, doit constituer un des éléments de base de la politique scolaire de l'Algérie; il peut en particulier jouer un rôle capital dans l'évolution du pays, soit en préparant ces enfants à poursuivre leurs études dans les établissements techniques spécialisés, soit en les incitant à suivre les cours complémentaires qui existent déjà en quelques points du territoire (et qu'il conviendrait d'ailleurs de généraliser), soit simplement en permettant à ces garçons et filles d'être mieux préparés à leur sortie de l'école, à participer aux efforts de la puissance publique en vue de promouvoir une large évolution au sein des masses rurales, tant pour moderniser l'agriculture traditionnelle, que pour améliorer les conditions de vie dans les foyers musulmans.

La Commission demande que cet enseignement agricole pratique et cet enseignement ménager soient étendus rapidement à toutes les écoles primaires; elle a exprimé le désir de connaître, d'une part les crédits qu'exige cette action, d'autre part les mesures de toute nature qui pourraient se révéler indispensables à la mise en oeuvre de cet effort.

La Commission pense que cet enseignement pratique dans les écoles primaires devrait aussi tenir compte des besoins considérables qui existent d'ores et déjà dans les différents secteurs de l'artisanat rural; les programmes des travaux pratiqués doivent être établis avec le souci d'amorcer la formation des catégories d'artisans dont l'Algérie a le plus grand besoin, notamment sur le plan rural.

La Commission s'est également préoccupée des enfants qui n'ont pu, pour des raisons diverses, aborder leur cycle scolaire à l'âge normal, soit 6 ou 7 ans, et qui semblent n'avoir à leur disposition aucun système de "rattrapage". La Commission craint qu'il y ait là une lacune profonde de la politique scolaire de l'Algérie et demande que soit envisagée rapidement la création d'établissements spéciaux de rattrapage; ceux-ci présenteraient, en dehors de leur intérêt propre sur le plan humain, l'avantage appréciable de mettre à la disposition de l'économie algérienne des jeunes gens de 13 à 15 ans en particulier, actuellement illettrés et qui seraient susceptibles de procurer, dans des délais relativement courts, une main d'oeuvre qualifiée immédiatement utilisable.

La Commission souhaiterait enfin, en ce qui concerne l'enseignement primaire public, connaître les mesures envisagées pour accroître le recrutement des élèves-maîtres dans les écoles normales et faciliter l'accès de ces établissements aux élèves-maîtres musulmans.

II - Enseignement technique :

1 - La Commission a été frappée dans ce domaine également, de la disproportion considérable qui existe entre le nombre des élèves musulmans et des élèves non musulmans. Si les centres d'apprentissage et les établissements du premier degré comprennent 3.600 musulmans pour 3.000 non musulmans, les effectifs respectifs tombent à 300 musulmans contre 660 non musulmans pour les "sections techniques annexées", à 300 musulmans pour 1.550 non musulmans dans le technique du deuxième degré, et enfin à 11 musulmans contre 314 non musulmans pour le technique supérieur.

La Commission souhaiterait connaître les raisons de cette disparité et les mesures propres à remédier à cette situation.

Certes, les mesures préconisées ci-dessus au stade de l'enseignement primaire public peuvent assurer à ces établissements un plus large recrutement dans les milieux musulmans, mais à long terme seulement. Aussi, la Commission estime-t-elle que ces dispositions devraient être complétées par des mesures exceptionnelles.Les besoins considérables de l'Algérie en techniciens dans des secteurs tels que l'agriculture,l'irrigation, la restauration des sols, le bâtiment, etc... et la nécessité d'associer rapidement la jeunesse musulmane à la mise en valeur de son pays légitimeraient pleinement ces dispositions exceptionnelles.

La Commission souligne entre autres l'urgence d'une mesure qui tendrait à réserver un pourcentage des places offertes à l'entrée dans les établissements d'enseignement technique, que celle-ci ait lieu directement ou par voie de concours, aux élèves musulmans. La difficulté qu'éprouvent les jeunes musulmans à aborder d'emblée cet enseignement avec une égalité de chances réelles vis-à-vis de leurs camarades européens, justifie amplement, dans une période transitoire, l'adoption d'une telle mesure.

2 - La Commission estime en outre nécessaire de limiter les objectifs que doivent se proposer les divers ordres d'enseignement technique aux débouchés que leurs élèves sont en mesure de trouver à leur sortie, tant sur le plan local que sur le plan métropolitain. Il semble que sur ce point l'évaluation mathématique des besoins qui a été faite (surtout par comparaison avec les pourcentages respectifs des divers ordres d'enseignement en métropole) mériterait d'être revue sur la base plus concrète de l'étude des besoins supplémentaires prévisibles des économies algériennes et métropolitaines dans les prochaines années.

3 - La Commission pense enfin qu'il est indispensable de rechercher systématiquement une adaptation étroite de cet enseignement, à quelque degré qu'il se situe, aux besoins des utilisateurs. Deux mesures, entre autres, paraissent pouvoir y contribuer efficacement :

- développer les conseils de perfectionnement dont devraient être dotés tous ces établissements, avec le concours de personnalités

dynamiques et qualifiées, de l'industrie, de l'agriculture et des organisations professionnelles ou économiques algériennes;

- instituer, au cours de la durée des études, des stages pratiques des élèves dans des exploitations agricoles ou industrielles, de façon à leur permettre un contact plus étroit avec les problèmes concrets auxquels ils auront à faire face dans leurs futures activités.

III - Enseignement secondaire :

1 - Les propositions de l'Algérie prévoient le doublement des effectifs de l'enseignement secondaire en quatre ans (60.000 contre 28.000 actuellement).

La Commission s'est préoccupée du problème des débouchés de ces étudiants et serait désireuse de connaître sur ce point l'opinion des autorités qualifiées du Gouvernement Général de l'Algérie.

2 - D'autre part, elle estime indispensable une large orientation des effectifs de cet enseignement vers les techniques scientifiques, qui permettront de former les cadres et les élites dont l'Algérie a vraiment le plus grand besoin. La Commission demande que soient étudiées les dispositions transitoires qui atténueraient les difficultés d'accès à ces disciplines qui rebutent actuellement la plus grande partie des étudiants musulmans qui préfèrent s'orienter vers les secteurs tels que le Droit ou les Lettres qui, cependant, ne leur offrent que des débouchés très restreints.

Une large publicité sur les débouchés offerts aux étudiants des disciplines scientifiques, un allègement pour les musulmans du programme des concours d'admission dans ces établissements, la réservation en faveur des étudiants musulmans d'un pourcentage déterminé des places disponibles dans ces établissements, pourraient être envisagés.

3 - Cette orientation vers les disciplines scientifiques exige parallèlement un effort pour doter les établissements d'enseignement secondaire des professeurs qui leur font très souvent défaut dans ces matières.

4 - La Commission s'est préoccupée enfin des difficultés de recrutement du corps enseignant pour les établissements de l'intérieur qui conduisent l'administration à envisager la construction, dans les grands centres urbains, d'établissements d'enseignement secondaire, très importants. Ces grands établissements sont extrêmement coûteux, tant en ce qui concerne leur construction que leur exploitation. Ils doivent, en outre, être dotés d'internats importants et lourds qui présentent, de plus, l'inconvénient de déraciner toute une partie de la jeunesse algérienne, déjà trop sollicitée par un exode vers les centres urbains. D'ailleurs, l'existence de ces grands établissements dans les centres urbains ne peut qu'accroître les difficultés actuelles de voirie, de transport, de logement, d'approvisionnement, dont la solution pose déjà des problèmes difficiles à résoudre. Il n'est pas certain enfin que ces établissements urbains ne continueront pas à être accaparés par les enfants des villes.

Pour ces raisons, la Commission estime nécessaire d'étudier les mesures spéciales qu'il conviendrait de prendre, le cas échéant, pour

assurer le recrutement du corps enseignant indispensable à la création d'établissements secondaires supérieurs dans l'intérieur.

IV - Enseignement supérieur :

La Commission comprend parfaitement les raisons pour lesquelses l'augmentation du nombre des étudiants n'a pas suivi l'accroissement des effectifs du second degré. La question des débouchés joue certainement en la matière un rôle important.

Si, comme la Commission le souhaite, on arrive à orienter davantage la jeunesse vers les disciplines scientifiques au cours des études secondaires, il est possible que des nécessités nouvelles se manifestent dans l'avenir en ce qui concerne l'enseignement supérieur qui, c'est l'évidence même, devra rester lui aussi adapté à la situation particulière de l'Algérie.

V - Coût de la construction

Bien que les éléments qui lui ont été fournis sur ce point, en ce qui concerne l'Algérie, soient très sommaires, la Commission a pu néanmoins constater que le coût de la construction tant dans les centres urbains que dans les douars, est infiniment plus élevé en Algérie que dans les deux pays voisins. En outre, un écart de prix difficilement justifiable, existe entre les travaux réalisés par l'initiative communale (T.I.C.) dont le coût atteint 2.000.000 Frs pour une classe en Algérie (équipement compris) et les constructions analogues faites par le canal du service de l'architecture (3.500.000 Frs en moyenne par classe).

La Commission aurait souhaité connaître l'opinion des autorités algériennes sur ces écarts de prix et les mesures proposées pour en assurer la disparition.

La Commission estime qu'il s'agit là d'un point très important qu'il convient de résoudre, car il est bien certain que si l'Algérie est disposée à tout mettre en oeuvre pour arriver à des coûts de construction du même ordre de grandeur que ceux pratiqués dans les deux territoires voisins, le problème de la scolarisation en Algérie se trouvera singulièrement atténué; sur le plan des investissements en particulier, les solutions à mettre en oeuvre se trouveraient grandement facilitées.

B - L'EQUIPEMENT SANITAIRE

Au terme du premier plan, l'Algérie dispose d'un équipement sanitaire déjà important et comprenant notamment (chiffres de fin 1952) 24.300 lits d'hôpitaux, 2.850 lits dans les établissements spécialisés dans le traitement des maladies mentales et 4.100 lits réservés à l'hospitalisation des tuberculeux, auxquels s'ajoutent les ressources, également importantes des établissements privés.

PROGRAMME 1954/1957

Il est prévu de compléter cet équipement sanitaire par les actions suivantes :

- dans le domaine hospitalier, construction d'établissements nouveaux dans les régions qui en sont encore dépourvues (Bouïra, Duperré, Médée, Béni-Saf) ou qui ne disposent que d'une formation sanitaire vétuste ou insuffisante (El Affroun, Orléansville, Palestro, Cassaigne, Mostaganem, Perrégeaux, Sidi-Aïch); modernisation et agrandissement des hôpitaux existants (hôpital civil de Mustapha, Oran, Constantine, Aumale, Douéra, Parnet, Mascara, Saint-Denis du Sig, Bougie, Guelma, Philippeville). Le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux passerait ainsi de 24.300 à 34.000 en 1957.

- lutte antituberculeuse : achèvement du programme spécial de construction de 2.000 lits nouveaux afin de faire face aux besoins les plus pressants; ce programme sera complété par la construction de nouveaux services dans les centres les plus importants : Douéra (150 lits), Marengo (100 lits), Ménerville (60 lits), Hussein-Dey (100 lits), Ténés (60 lits), Mostaganem (120 lits), Sidi-bel-Abbès (120 lits), Constantine (80 lits), Aïn-Beïda (80 lits), Akbou (50 lits), Philippeville (120 lits), Sétif (120 lits), soit au total : 1.160 lits nouveaux.

En outre, douze dispensaires antituberculeux s'ajoutant aux 23 déjà existants, seront créés.

- dans le domaine de l'assistance aux malades mentaux, des travaux seront entrepris afin de porter à 1.000 lits environ la capacité de l'établissement à installer dans les locaux de l'ancien hôpital de Sidi-Charmi à Oran. La construction des deux hôpitaux psychiatriques qui seraient nécessaires à Oran et à Constantine, est différée.

- construction du Centre du cancer à Mustapha.

- assistance médicale gratuite : l'effort sera poursuivi avec la participation financière des communes, afin de compléter l'équipement du territoire et, spécialement, des régions rurales, en centres de santé, salles de consultation et maisons de médecins (1).

L'Algérie disposera en 1957 d'un total de 104 salles de consultation, 79 centres de santé et 84 maisons de médecins.

L'exécution de ce plan entraînera, du fait de la création des nouveaux services, une augmentation des dépenses de fonctionnement (Budget ordinaire) de 20 à 23 % environ. L'Algérie estime que le développement de l'assistance médicale au premier degré, en permettant soit d'éviter dans de nombreux cas l'hospitalisation, soit de réduire la durée des séjours dans les hôpitaux, est de nature à alléger les charges pesant sur le budget ordinaire de l'Algérie.

•
• •

---

(1) Le Logement des médecins de l'assistance médicale gratuite s'impose si l'on veut assurer un recrutement normal.

Les investissements nécessaires s'élèvent à environ 12 milliards de francs en ce qui concerne la contribution à la charge du budget d'investissements de l'Algérie. Ils se répartissent comme suit :

- Hôpitaux	7.670
- construction de 2.000 lits pour tuberculeux	1.715
- construction de maisons de médecins (1)	337
- assistance mentale	245
- centres de santé, salles de consultation	472
- construction de dispensaires antituberculeux	216
- équipement en matériel	1.192
- équipement des territoires du Sud	230

Cet effort d'investissements ne portera pleinement ses fruits que si, dans le même temps, l'Algérie s'oriente de façon réelle et systématique vers une réduction du coût de ces équipements; celle-ci devra être recherchée notamment sur les points suivants :

- réduction du coût unitaire des constructions, notamment par l'adoption de plans types, l'élimination de toutes caractéristiques architecturales somptuaires, et la mise en oeuvre de techniques modernes de construction.

- standardisation du matériel médical d'équipement et d'exploitation.

- standardisation des articles d'usage général nécessaires à l'équipement sanitaire et social : notamment mobilier hospitalier et articles textiles (avec priorité pour la standardisation des lits et des draps que la métropole envisage par ailleurs).

C - L'HABITAT

L'accroissement démographique, aggravé dans ses effets par l'insuffisance des efforts accomplis avant la guerre, a amené la crise du logement à un point tel qu'elle est aujourd'hui plus aigüe que dans la métropole.

Un afflux continu des ruraux vers les villes a encore aggravé cette situation. Des tribus entières ont ainsi émigré vers les agglomérations, mais n'ont pu se loger que dans des bidonvilles dont un recensement récent dans les grandes cités donne les chiffres suivants :

	bidonvilles	baraques	habitants
Alger	40	3.900	17.200
Oran	7	4.960	40.500
Bône	5	2.950	18.000
Constantine	2	1.100	6.000
Hussein-Dey	2	1 logement p/8 personnes	22.000
Maison-Carrée	7	2.370	14.000

Si l'on se base seulement sur un excédent de l'ensemble de la population de 180.000 âmes par an, ce qui représente 45.000 familles environ, et si l'on suppose que le tiers seulement doit occuper de nouveaux logements,

---

(1) Le logement des médecins de l'assistance médicale gratuite s'impose si l'on veut assurer un recrutement normal.

cela représente 15.000 logements dont le coût s'éleverait à 22 milliards en admettant toutefois que sur ces 15.000 logements, 10.000 seraient destinés à l'habitat rural et 5.000 à l'habitat urbain.

Bien que l'Algérie ait eu la chance d'échapper aux grandes dévastations de la guerre, les bombardements de 1941-43 n'ayant atteint, de façon d'ailleurs très limitée, que quelques villes, et qu'elle n'ait pas eu, comme la Tunisie, à consacrer à la reconstitution du patrimoine endommagé l'essentiel des ressources disponibles, aucune amélioration sensible n'a été apportée depuis la guerre à cette situation.

1°) L'habitat de type européen :

a) - secteur libre : moins développée qu'au Maroc, la construction libre a été rendue possible en Algérie par la loi du 30 décembre 1950, adaptant la législation métropolitaine du 1er septembre 1948 qui a libéré les loyers des immeubles neufs. Le financement est assuré par les capitaux privés et les moyens habituels de crédit immobilier.

En ce uqui concerne les classes de la population à même de payer un loyer élevé ou de consacrer des sommes importantes à l'acquisition d'appartements ou de maisons individuelles, la solution du problème du logement est en vue.

b) - secteur règlementé : L'Administration s'est efforcée particulièrement au cours des dernières années, de faciliter la solution du problème préoccupant du logement des classes moins favorisées, par une règlementation assez complexe, prévoyant des bonifications d'intérêt (il s'agit en fait de primes à la construction analogues à celles qui existent en métropole); des prêts à long terme du Crédit Foncier de France et du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie; des prêts et des subventions aux offices et sociétés coopératives d'H.L.M. ainsi qu'aux sociétés coopératives d'habitat algérien agissant en dehors de la législation traditionnelle sur les H.L.M.; et enfin des prêts aux sociétés de crédit immobilier.

Enfin, une nouvelle formule est à l'étude, en vue de faciliter la construction de logements modestes et l'accession à la petite propriété, par la combinaison d'un prêt du crédit Foncier avec une bonification au m2 utile en faveur de logements répondant à des normes réduites et d'un prix limité.

2°) L'habitat autochtone :

Un certain nombre de formules sont appliquées actuellement :

- construction par les communes, de logements simples pour la population musulmane, avec des subventions du budget algérien (34 % d'apport communal et 66 % de subvention de l'Algérie);
- construction par les communes de logements destinés à la résorption des bidonvilles, avec des subventions et des prêts de l'Algérie à concurrence de 50 % pour les acquisitions de terrains et de 66 % pour la construction de logements et la voirie.

La commune doit faire son affaire du reste de la dépense qui, tous éléments compris, doit rester inférieure à 400.000 francs par logement.

De nouvelles formules sont à l'étude :

- pour la location simple, il est envisagé de donner la garantie de l'Algérie et des bonifications d'intérêts sur des prêts contractés par des sociétés mixtes ou des collectivités pour la construction de logements en vue de la résorption des bidonvilles. Une première garantie porte déjà sur un milliard. Une société d'économie mixte, la Compagnie immobilière algérienne, a été créée pour mettre en oeuvre cette formule.

•
• •

Le tableau ci-après des autorisations de bâtir accordées dans les 18 principales villes d'Algérie de 1947 à 1952 figure assez bien - sous réserve que certaines autorisations ne donnent pas lieu à réalisation - le rythme de la construction de type européen (secteur libre et secteur règlementé) au cours des dernières années :

Désignation	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Nombre total des autorisations accordées	843	1387	1787	2593	3283	2933
dont concernant des immeubles destinés principalement à l'habitation	558	923	1339	2118	2822	2500
nombre total des pièces habitables	2385	4533	8333	13619	19055	19192

Quant à l'habitat de type autochtone urbain et rural, y compris la résorption des bidonvilles, le rythme actuel de construction (exercice 1953-54) est d'environ 1.100 logements par an.

PROGRAMME 1954-1957

Le programme prévu pour les quatre prochaines années représente environ 42 milliards de francs dont 37 seraient à fournir par des fonds d'origine publique ou semi-publique. Ces investissements permettraient les réalisations suivantes :

1°) Habitations à loyer modéré

- 3.000 logements en location simple,
- 1.000 logements en location attribution.

2°) Coopératives d'habitation agissant en dehors de la législation sur les H.L.M.

- 600 logements.

3°) Habitat privé urbain

- 3.200 logements.

4°) Habitat rural et bidonvilles

Les propositions initiales de l'Algérie prévoient la construction de 6.100 logements, soit, sur la base de 550.000 frs par élément, une dépense totale de l'ordre de 3,4 milliards de frs en quatre ans (dont 2,4 sur crédits budgétaires).

Ces propositions sont très faibles. En effet, si l'on considère que le recensement des bidonvilles donne 130.000 habitants, il apparaît que sur la base de 5 personnes par famille, la construction de 26.000 logements serait indispensable en première urgence.

Les terrains de relogement doivent évidemment être recherchés assez loin des centres et une politique de réservation des terrains sur une grande échelle est nécessaire pour mener à bien une telle tâche; cette politique réclame une dépense supplémentaire d'environ 8 milliards de crédits semi-publics (il semble difficile d'augmenter la contribution budgétaire), susceptible d'être couverte par des prêts, notamment du Crédit Foncier, aux collectivités intéressées. Il est du plus grand intérêt qu'elle soit mise en oeuvre rapidement.

Afin d'éviter que le mirage de la grande ville ne continue à agir sur les esprits et à provoquer des migrations importantes avec comme corollaire l'entassement dans des agglomérations insalubres, il conviendra de faire porter le plus gros effort sur les communes rurales pour y maintenir les populations.

Le plan quadriennal traduit cette préoccupation, en dehors même des réalisations prévues pour l'agriculture en général et l'agriculture musulmane en particulier, par l'importance des crédits qui seront octroyés pour l'ouverture de chemins, la construction d'écoles et la création de points d'eau dans les douars.

5°) Constructions directes par l'Algérie

- 180 logements.

6°) Programme H.L.M. de la ville d'Alger

- 1.285 logements (achèvement fin 1954) dont la moitié environ est destinée à la vente et l'autre moitié à la location.

• • •

Les investissements nécessaires s'établissent comme suit (en millions de francs) :

	Crédits budgétaires	Emprunts et crédits garantis	Total	Crédits privés proprement dits (p.m.)
a) Habitations à loyers modérés	960	8.600	9.560	-
b) Coopératives d'habitations agissant en dehors des H.L.M.	1.200	400	1.600	100
c) Habitat privé urbain	925	11.750	12.675	3.600
d) Constructions directes par l'Algérie .	720	-	720	-
e) Habitat rural et bidonvilles (habitat de type autochtone)	2.400	8.000	10.400	950
f) H.L.M. Alger	-	2.050	2.050	660
Total ...	6.205	30.800	37.005	5.310

Pour que ces investissements portent pleinement leurs fruits, il est indispensable qu'un effort très sérieux soit fait, en Algérie, pour promouvoir une politique de construction à bas prix; le coût de celle-ci qui a atteint et même parfois dépassé 50.000 frs au m2 de surface construite, reste encore actuellement très élevé.

En tout état de cause, l'ampleur et la nature des besoins les plus urgents à satisfaire exigent que les ressources publiques ou assimilées soient réservées en totalité aux investissements correspondant à des constructions économiques.

Un coût de 25.000 frs par m2 de surface construite, tous frais compris, terrain exclu, paraît la limite maximum au-delà de laquelle, prêts, primes à la construction, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, ne devraient plus jouer.

A L G E R I E

INVESTISSEMENTS A REALISER SUR DOTATIONS PUBLIQUES AU COURS DE LA PERIODE 1954-1957

	Budget extraordinaire	Investissements à la charge des sociétés nationales	Investissements à la charge des collectivités	Dotation des organismes locaux de crédit	Ressources diverses	Total
Agriculture						
Défense et restauration des sols	7.230	-	-	1.200	-	8.430
Equipement des forêts	2.050	-	-	-	-	2.050
Agriculture traditionnelle	6.100	-	-	7.000		13.100
Agriculture évoluée	1.720	-	1.000	5.800	-	8.520
Enseignement agricole	2.312	-	-	-	-	2.312
Vulgarisation agricole	445	-	-	-	-	445
Expérimentation agricole	1.420	-	-	-	-	1.420
Hydraulique						
Etudes générales	2.900	-	-	-	-	2.900
Irrigations par eaux pérennes	13.570	-	-	-	-	13.570
Aménagements fonciers	200	-	-	3.000	3.000 (2)	6.200
Périmètres secondaires	2.600	-	-	-	-	2.600
Irrigations par eaux de crues	2.200	-	-	-	-	2.200
Défense contre les eaux nuisibles	6.000	-	300	-	-	6.300
Hydraulique pastorale	3.800	-	-	-	-	3.800
Grands forages d'exploitation	1.900	-	-	-	-	1.900
Chott-ech-Chergui	2.900	-	-	-	-	2.900
Points d'eau	2.200	-	60	-	-	2.260
Alimentation en eau potable et industrielle	6.725	-	7.860 (1)	-	-	14.585
Ressources énergétiques						
Charbonnages	700	600 (2)	-	-	-	1.300
Recherches de pétrole	5.500	-	-	-	29.500 (3)	35.000
Energie électrique : - production	-	20.238 (4)	-	-	-	20.238
- transport et distribution	-	16.192 (4)	-	-	-	16.192
- électrification rurale	2.618	1.054 (4)	1.628	-	-	5.300
Gaz	-	2.807 (4)	-	-	-	2.807
Equipement minier						
Exploration géologique et minière	500	-	-	-	-	500
Recherches minières (BRMA)	2.400	1.400 (5)	-	-	-	3.800
Exploitation minière (6)	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Equipement industriel						
Prêts pour les petites et moyennes entreprises				500		500
Industries touristiques			900	900		1.800
Artisanat	40	-	-	200	-	240
Transports et communications						
Réseau routier	11.700	-	4.000	-	-	15.700
Chemins de fer	12.500	-	-	-	-	12.500
Ports maritimes	2.513	-	4.829	-	-	7.342
Infrastructure aéronautique	1.200	-	1.000	-	8.800 (7)	11.000
Télécommunications	9.000	-	-	-	-	9.000
Equipement culturel et social						
Constructions scolaires	20.642	-	-	-	-	20.642
Equipement sportif et mouvements de jeunesse	1.100	-	-	-	-	1.100
Formation professionnelle	1.500	-	-	-	-	1.500
Equipement sanitaire	12.000	-	-	-	-	12.000
Habitat	6.200	-	20.800	-	-	27.000
Equipement administratif	4.000	-	-	-	-	4.000
TOTAL	160.385	42.291	42.377	18.600	41.300	304.953

NOTA : Le financement de ces investissements fait l'objet d'études particulières qui seront publiées ultérieurement.

(en millions de francs)

1	Observations
	(1) dont 1.500 millions par autofinancement des collectivités et 6.360 par emprunt.
	(2) autofinancement
	(3) dont : 5.500 du Bureau métropolitain de recherches de pétrole, 22.400 par autofinancement des sociétés permissionnaires, 1.600 du Fonds de soutien des hydrocarbures.
	(4) autofinancement et emprunts.
	(5) dont 600 par autofinancement et 800 par emprunts ou crédits garantis.
	(6) investissements privés avec recours éventuel aux moyens normaux de financement privé.
	(7) investissements concernant les bases aériennes d'intérêt général, à la charge du budget métropolitain des Travaux publics.